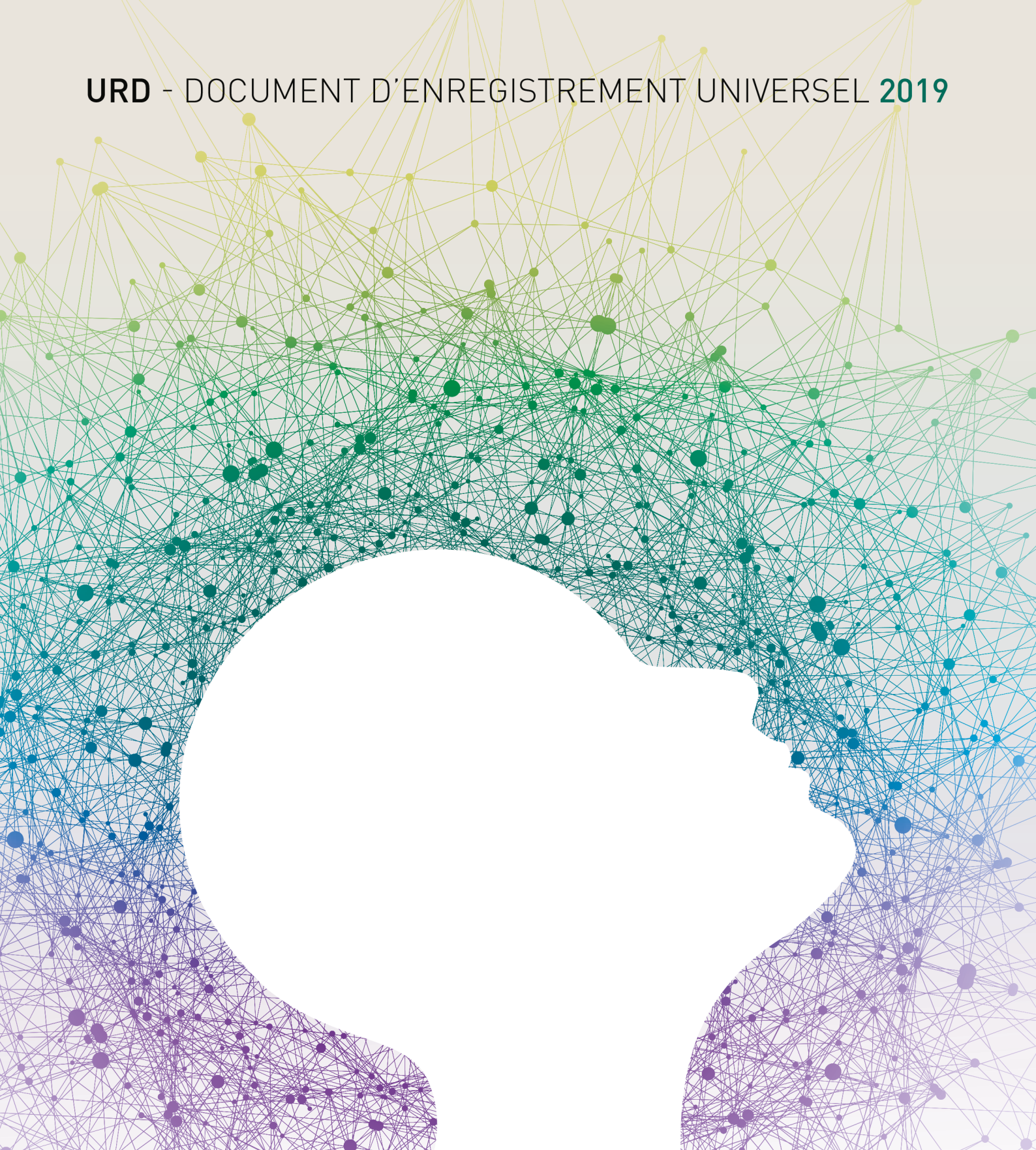


URD - DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019



PHARMAGEST

Plus de technologie pour plus d'humain



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS
AUTOMATISÉ

PHARMAGEST INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 3 034 825 €
Siège social : 5 allée de Saint-Cloud
54600 VILLERS-LES-NANCY.

Le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2020, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Ce Document d'Enregistrement Universel a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2017 déposé sous le n° D.18-0414 du 26 avril 2018 et le Document de Référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.19-0443 du 30 avril 2019.

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	6
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel	6
1.2	Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	6
1.3	Attestations d'experts	7
1.4	Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers	7
1.5	Attestation de dépôt	7
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
2.1	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	8
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	8
3.	FACTEURS DE RISQUE	9
3.1	Facteurs de risque de l'émetteur	9
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	12
4.1	Raison sociale et nom commercial	12
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement	12
4.3	Date de constitution et durée	12
4.4	Siège social, forme juridique et législation	12
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS	13
5.1	Principales activités	13
5.2	Principaux marchés	25
5.3	Événements importants	30
5.4	Stratégie et objectifs	33
5.5	Brevets et licences	34
5.6	Position concurrentielle	34
5.7	Investissements	38
6.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	40
6.1	Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe	40
6.2	Liste des filiales importantes du Groupe PHARMAGEST	41
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	43
7.1	Situation financière	43
7.2	Résultats d'exploitation	47



8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	48
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	48
8.2	Sources et montants des flux de trésorerie	48
8.3	Besoins et structure de financement	49
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	49
8.5	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs	49
9.	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	50
9.1	Description de l'environnement réglementaire	50
10.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	51
10.1	Tendances récentes	51
10.2	Tendances sur les perspectives d'évolutions	51
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	51
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	52
12.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	52
12.2	Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale	58
13.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	59
13.1	Montant des rémunérations	59
13.2	Montant des provisions	59
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	60
14.1	Mandat des membres du Conseil d'Administration	60
14.2	Contrats de services	60
14.3	Comités spécialisés	60
14.4	Régime de gouvernement d'entreprise	60
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	60
15.	SALARIÉS	61
15.1	Description des ressources humaines	61
15.2	Participation et stock-options	61
15.3	Contrats et accords	62
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	63
16.1	Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification	63
16.2	Droits de vote	63
16.3	Contrôle	64
16.4	Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle	64

17.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	65
17.1	Conventions et engagements réglementés	65
17.2	Autres opérations avec des apparentés	66
18.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	67
18.1	Informations financières historiques	67
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	122
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	122
18.4	Informations financières pro forma	133
18.5	Politique en matière de dividendes	133
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrages	133
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	134
19.	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	134
19.1	Capital social	134
19.2	Acte constitutif et statuts	135
20.	CONTRATS IMPORTANTS	136
20.1	Contrat important du Groupe	136
21.	DOCUMENTS DISPONIBLES	137
21.1	Documents accessibles au public	137
21.2	Le rapport annuel de gestion	137
21.3	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe	175
21.4	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	179
21.5	Projet du texte des résolutions	212
21.6	Calendrier des prochaines publications	218



1 PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Dominique PAUTRAT
Directeur Général et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE
5 allée de Saint-Cloud
54600 VILLERS-LES-NANCY
Tél : 03 83 15 95 95

Le présent document est également notre rapport annuel 2019, il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L.222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 21.2 du Document d'Enregistrement Universel 2019 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en Rubrique 18.3 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018.

Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général de PHARMAGEST INTERACTIVE



1.3 Attestations d'experts

Aucun rapport ou déclaration attribués à une personne intervenant en qualité d'expert ayant un intérêt important n'a été réalisé.

1.4 Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers

Lorsque des informations proviennent de tiers, ces informations sont fidèlement reproduites, et pour autant que PHARMAGEST INTERACTIVE le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par ce tiers, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, en cas de reproduction d'informations provenant d'un tiers, PHARMAGEST INTERACTIVE précise ses sources d'informations.

1.5 Attestation de dépôt

Le présent Document d'Enregistrement Universel (URD) a été déposé le 30 avril 2020, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.18-0414 le 26 avril 2018 et le Document de Référence 2018 déposé sous le n° D.19-0443 du 30 avril 2019.



2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

SA BATT AUDIT

58 boulevard d'Austrasie

54000 NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy,

Nommée le 30 mai 2002 et renouvelée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019,

Représentée depuis 2018 par Madame Isabelle SAGOT.

DELOITTE & ASSOCIES

185 C avenue Charles de Gaulle

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles,

Nommée le 27 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022,

Représentée depuis 2019 par Monsieur Loïc MULLER.

Commissaire aux Comptes suppléant

REVILEC AUDIT ET ASSOCIES

58 boulevard d'Austrasie

54000 NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy,

Nommée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Néant.

3 FACTEURS DE RISQUE

3.1 Facteurs de risque de l'émetteur

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir des effets défavorables significatifs sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

La revue des risques consiste à évaluer le niveau de gravité et le niveau de probabilité d'un risque donné :

- Le niveau de gravité prend en compte différents critères tels que l'impact financier, les effets sur la continuité de l'activité, les conséquences sur l'image de marque, la santé ou la sécurité des clients, consommateurs et collaborateurs. L'échelle de gravité retenue par le Groupe PHARMAGEST est la suivante : Non significatif, Mineur, Modéré, Majeur et Très significatif.
- Le niveau de probabilité intègre la vraisemblance d'apparition d'un risque. L'échelle de probabilité retenue par le Groupe PHARMAGEST est la suivante : Rare, Peu probable, Possible, Très probable et Quasiment certain.

Les risques présentés sont des risques nets, c'est-à-dire des risques résiduels suite à la mise en place de mesures de prévention et d'actions correctives.

Les risques sont regroupés par catégories et sont présentés au sein de chaque catégorie dans un ordre décroissant selon leur niveau de significativité. Les catégories de risques ne sont pas hiérarchisées entre elles.

Le Groupe PHARMAGEST considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans les trois catégories ci-après :

- Risques stratégiques du Groupe PHARMAGEST

Risques	Description des risques	Mesures de prévention et actions correctives	Gravité	Probabilité
Risques liés aux croissances externes et au développement international	Risques liés aux difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe PHARMAGEST.	Dans le cadre des croissances externes (à l'international ou non) le Groupe PHARMAGEST peut se faire accompagner par des cabinets externes pour l'identification des cibles et la validation des projets. En vue de son internationalisation croissante, le Groupe PHARMAGEST : - A mis en place, depuis 2017, une organisation duplicable au sein de ses Divisions, - Procède au renforcement des compétences linguistiques du top et du middle management, - Privilégie systématiquement une présence locale, avec la mise en place de Comités de Pilotage et d'outils de reporting. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.	Majeure	Possible
Risques liés à la stratégie de diversification	Stratégie insuffisamment définie se traduisant par : - Des erreurs d'investissement, - Une incompréhension de la stratégie, des objectifs, des ambitions de l'entreprise.	Dans le cadre du développement de ses nouvelles activités, le Groupe PHARMAGEST s'emploie à communiquer régulièrement sa stratégie et ses objectifs pour que chacun comprenne la diversification de ses activités ou des zones géographiques et puisse avoir de la visibilité sur les évolutions du Groupe à moyen terme. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités et la Direction Générale.	Modérée	Possible



• Risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe PHARMAGEST

Risques	Description des risques	Mesures de prévention et actions correctives	Gravité	Probabilité
Risques liés à la sécurité des systèmes d'information et des réseaux	- Données irrémédiablement perdues ou altérées, ce qui les rend inexploitable, - Données ou traitements durablement indisponibles, entraînant l'arrêt d'un service, - Divulgence d'informations confidentielles ou erronées pouvant profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise.	Le Groupe PHARMAGEST a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : une pour ses besoins internes, une pour ses offres clients et une pour les clients des services d'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs redondés. Un plan de continuité d'activité, un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi qu'un plan de reprise d'activité ont été initiés en 2013 et perpétués depuis sur les services estimés les plus critiques. Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.	Très significative	Possible
Risques sanitaires	Risque lié à une épidémie ou pandémie entraînant une diminution de l'activité du Groupe.	Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un Plan de Continuité d'Activité et d'un Plan de Reprise d'Activité (PCA / PRA) permettant de préserver tout ou partie de ses ressources et de faire face à différents scénarios de crises.	Très Significative	Rare
Risques liés à la qualité des produits et solutions	Risque lié à la qualité des produits et solutions se traduisant par une insatisfaction des clients.	Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) qui définit le niveau de contrôle et de qualité attendu avant toute mise sur le marché des produits et solutions du Groupe. Ce risque est suivi par la Direction Technique dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.	Majeure	Possible

• Risques réglementaires et juridiques

Risques	Description des risques	Mesures de prévention et actions correctives	Gravité	Probabilité
Environnement économique - risques indirects liés à des décisions gouvernementales	Impacts liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST se prémunit de ce risque via sa forte capacité d'anticipation et la recherche permanente de solutions innovantes permettant au pharmacien de faire face à un monde de la santé en permanente mutation. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui sont en charge de la veille juridique et qui rendent compte directement à la Direction Générale. La diminution de l'exposition à ce risque passe par la diversification de la clientèle et son internationalisation.	Majeure	Possible
Risques liés aux agréments et certifications	Risque lié à la non obtention ou la perte d'agréments (HDS) ou de certifications (SESAM Vitale, ISO 27001, NF 525, LAD, Addendum).	Selon les agréments et les certifications, le Groupe PHARMAGEST met en place des systèmes de management pour intégrer les exigences issues de ces référentiels normatifs et faire évoluer ses méthodes de travail. L'application des exigences normatives font l'objet de contrôles internes et externes réguliers. L'obtention ou le renouvellement d'agréments et de certifications font l'objet de suivis spécifiques dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.	Majeure	Possible
Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle	Mise en place d'une stratégie de protection de la propriété intellectuelle inadaptée aux marchés du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France. Les filiales du Groupe détiennent les brevets des systèmes développés. L'ensemble des marques et noms de domaines exploités par le Groupe PHARMAGEST et ses filiales est déposé en France et, pour un certain nombre d'entre eux, au niveau européen. Le Groupe PHARMAGEST procède systématiquement aux dépôts des sources des logiciels et de leurs nouvelles versions auprès de l'Agence de Protection des Programmes.	Majeure	Peu probable

Bien que ne revêtant pas un caractère significatif, une estimation quantitative des risques financiers est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.



4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont : PHARMAGEST INTERACTIVE.

4.2 Lieu et numéro d'enregistrement

PHARMAGEST INTERACTIVE est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 sous l'identifiant d'entité juridique (LEI) 96950066I7XVFGZL8L92. Son code NAF est le 62.02B.

4.3 Date de constitution et durée

PHARMAGEST INTERACTIVE a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « ROUSSEAU CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4.4 Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5 allée de Saint-Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54600).

Tél. : 03 83 15 95 95

Site internet : <https://pharmagest.com>

PHARMAGEST INTERACTIVE est une société anonyme, fondée en France, soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

Les informations présentées sur le site web de PHARMAGEST INTERACTIVE ne font pas partie du présent prospectus.

5 APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1 Principales activités

Le Groupe PHARMAGEST est constitué de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales. Le Groupe PHARMAGEST possède une expertise dans les métiers de l'informatique de la Haute Technologie liés à la Santé et des métiers spécialisés qui lui sont associés.

Appartenance à une Coopérative de Pharmaciens

PHARMAGEST INTERACTIVE est détenue majoritairement par LA COOPERATIVE WELCOOP, coopérative de pharmaciens. Il résulte de cette spécificité que les clients de LA COOPERATIVE WELCOOP peuvent également détenir une participation au sein de cette société. Cette forte proximité avec la profession de pharmacien permet au Groupe PHARMAGEST d'avoir une très bonne compréhension de l'écosystème du pharmacien en particulier et de la santé en général, d'anticiper les évolutions des systèmes de santé et de développer les outils nécessaires pour accompagner ses clients et leurs patients.

5.1.1 Natures des opérations

En sa qualité d'éditeur de solutions informatiques, la nature des opérations effectuées par le Groupe PHARMAGEST vise à assurer la maîtrise complète de l'informatisation d'une officine et de son écosystème. Dans ce cadre, ses opérations sont structurées autour de :

- L'édition de logiciels : conception, développement, maintenance et évolutions ;
- La diffusion de produits ou solutions : commercialisation directe par son propre réseau d'agences et de filiales ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs de l'officine ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de l'officine pharmaceutique.

Pour une lecture plus pertinente de l'ensemble de ses activités et de sa stratégie, le Groupe PHARMAGEST est organisé en Divisions, elles-mêmes structurées en différents Pôles métiers :

- La Division Solutions Pharmacie Europe composée des Pôles Pharmacie France, Belgique et Luxembourg, et Italie ;
- La Division Solutions e-Santé regroupant les Pôles Communication Digitale, Télémédecine, Prévention et e-Connect ;
- La Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux qui regroupe le Pôle Etablissements pour Personnes Âgées et Dépendantes, le Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpital À Domicile, le Pôle Hôpital et le Pôle Etablissement Professions Libérales ;
- La Division Fintech, qui correspond aux activités de NANCEO.

Division Solutions Pharmacie Europe

Pôle Pharmacie France

Des solutions de gestion pour les pharmaciens et leurs groupements

- **Le LGPI Global Services®**, produit phare du Pôle Pharmacie France, est un Logiciel Métier d'Officine (LMO). Il peut être accompagné de solutions complémentaires et satellites qui proposent un ensemble de fonctionnalités nécessaires à la gestion des pharmacies. Le LGPI Global Services® permet de maîtriser les achats, d'optimiser la politique de prix, de piloter de façon efficace l'activité des officines. Au-delà de la gestion officinale, ce produit permet aux pharmaciens de s'adapter aux évolutions de leur profession et leur apporte des moyens efficaces pour conseiller leurs patients au comptoir et les accompagner en dehors de l'officine ;
- **OffiCentral®** : dans un contexte où les rapprochements stratégiques entre pharmaciens se multiplient, ces modules permettent la recherche de nouvelles sources de rentabilité, notamment l'optimisation de commandes groupées et l'harmonisation des politiques commerciales.



Des solutions pour sécuriser l'activité des pharmaciens

- **OffiMSS** : Messagerie Sécurisée de Santé intégrée au logiciel LGPI, garantissant que les échanges dématérialisés de données de santé, entre professionnels de santé, soient réalisés de manière sécurisée ;
- **OffiSecure**® propose un accès Internet haut débit professionnel sécurisé, spécialement conçu pour les pharmacies, ainsi qu'un service professionnel de téléphonie illimitée et un service de secours 3G. Cet outil assure une sécurisation optimale des infrastructures informatiques locales des pharmacies. L'offre **DomiSecure** complète ce service en permettant au pharmacien de se connecter depuis son domicile au logiciel de gestion de son officine ;
- **OffiProtect** est la solution professionnelle qui intègre un anti-virus, un anti-spam, un anti-spyware et qui assure des mises à jour automatiques et quotidiennes. La sécurité des données et des systèmes informatiques passe obligatoirement par la protection des postes informatiques grâce à un anti-virus puissant et adapté à l'activité de l'officine ;
- **OffiPass** : solution de gestion des authentifications sans contact qui garantit une gestion rigoureuse des accès au logiciel LGPI Global Services®, la réduction des erreurs de saisie, la sécurisation des actes au comptoir et le respect de la confidentialité des données des patients ;
- **OffiSeen**® : cette offre de vidéo protection intégrée au logiciel métier permet de lutter contre la démarque inconnue, grâce au marquage des vidéos liées aux événements initiés par le LGPI Global Services®, et optimise la sécurité en pharmacie garantissant un environnement plus serein pour l'équipe officinale et les patients ;
- **OffiCash**® apporte rapidité, simplicité et sécurité à toutes les étapes de la gestion des espèces. La borne d'encaissement en circuit fermé génère une réduction des coûts (erreurs de caisse, faux billets, etc.), un gain de temps pour la patientèle et l'équipe officinale tout en bénéficiant d'une sécurité optimisée ;
- **Offizy**® : solution de paiement par carte bancaire en officine, Offizy® permet grâce à sa connexion au LGPI Global Services® d'éviter des erreurs de saisie, de gagner du temps, d'optimiser le service auprès des patients et de s'adapter à divers modes de paiement par carte bancaire (paiement en sans contact ou American Express®).

Des solutions pour dynamiser la relation avec la patientèle

- **OffiTag** : via sa technologie d'étiquettes électroniques e-paper, cette solution de gestion innovante de l'étiquetage permet la mise à jour en temps réel de l'ensemble des étiquettes de l'officine, la conformité aux obligations légales en matière d'affichage, l'optimisation du merchandising et une simplification de la gestion backoffice ;
- **OffiTouch**® : le linéaire digital qui répond à la fois aux attentes de la patientèle de l'officine et à celles du pharmacien. Le patient peut ainsi, en toute autonomie au sein de l'officine, gagner du temps, bénéficier des meilleures offres, trouver plus facilement leurs produits, être bien conseillé tout en vivant une expérience agréable. Pour le pharmacien, OffiTouch® est un véritable tremplin pour améliorer son attractivité et son image tout en accroissant ses ventes et en mesurant l'impact du dispositif grâce à son intégration totale avec le LGPI Global Services® ;
- **OffiMédia**® propose un système de communication permettant aux officines d'animer leur point de vente. Cet outil analyse les données du patient, les stocks de l'officine et la délivrance de médicaments pour proposer des messages adaptés. Les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® peuvent également relayer automatiquement leurs promotions créées dans leur logiciel de gestion sur leurs écrans OffiMédia® ;
- **OffiConnect**® : plateforme d'échanges entre les sites Internet de ventes en ligne des officines et le LGPI Global Services® permettant l'intégration des ventes et la synchronisation du stock entre les deux systèmes ;
- **Des systèmes d'automatisation (robots SELLEN®, SELLEN TWIST et SINTESI)** : placés au cœur de l'officine, ils optimisent l'espace au sein de la pharmacie et libèrent du temps à l'équipe officinale pour dispenser du conseil au patient ;
- **Programmes fidélité** qui permettent la gestion de cartes de fidélité patients auprès de groupements d'officines.

Des solutions pour développer l'activité de l'officine

- **PHARMAGEST Consulting** propose aux pharmaciens une offre d'accompagnement dans l'évolution de leur métier et l'exploitation de tous les leviers de croissance. Pour ce faire, le Groupe s'est doté d'une équipe de consultants qui propose un accompagnement du pharmacien dans le cadre d'une démarche structurée : diagnostic de la situation de l'officine, plans d'actions, suivi et accompagnement, mesure des résultats ;
- L'offre Consulting est soutenue par une solution logicielle, **My Pilot**®, permettant d'analyser et de piloter une officine à l'aide de tableaux de bord et facilitant la mise en place de plans d'actions dans de nombreux domaines tels que la situation financière de l'officine, la rentabilité des produits par catégorie et par gamme, la politique de prix, la connaissance des clients ou encore l'animation du point de vente ;
- **OffiLearning**® : solution e-learning destinée à l'équipe officinale favorisant un mode d'apprentissage simple, rapide, interactif, ludique et économique pour la gestion de l'officine, la transmission du savoir sur les pathologies conseil et les pathologies lourdes.

Un panel de solutions pour renforcer l'accompagnement et le conseil au patient

Parce que le pharmacien dispose de nombreux atouts pour intervenir dans l'information et l'éducation des patients et que le périmètre de ses missions a évolué dans le cadre de la loi HPST, le Groupe PHARMAGEST développe des solutions destinées à épauler le pharmacien dans son rôle de conseil et de prévention auprès des patients :

- **LSO** : emblème de l'évolution du métier de pharmacien, le Logiciel de Suivi d'Observance (LSO) facilite l'accompagnement des patients dans leur parcours de soins par l'équipe officinale. Le LSO est un logiciel interconnecté et sécurisé possédant de nombreuses fonctionnalités comme l'enrichissement du dossier de suivi du patient, la détection de cas patients en cours de dispensation selon des critères prédéfinis, le suivi de constantes, l'intégration de supports multimédias ou encore la tenue d'un agenda partagé au sein de l'équipe officinale ;
- **Dossier Pharmaceutique (DP) et Dossier Médical Partagé (DMP)** : des services gratuits, confidentiels et hautement sécurisés qui regroupent les informations de santé d'un patient et qui favorisent la coordination, la qualité et la continuité des soins entre tous les professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital ;
- **Ma Pharmacie Mobile®** : application de santé gratuite et sécurisée qui permet au patient de retrouver les pharmacies de garde les plus proches, localiser les pharmacies ouvertes à proximité, connaître les horaires de n'importe quelle pharmacie, envoyer la photo d'ordonnance à son pharmacien, recevoir des alertes pour le rappel de prises et de posologie ou encore demander conseil à son pharmacien ;
- **Multimeds** : préparé en amont par le pharmacien, le pilulier Multimeds est un pilulier manuel utilisable de manière hebdomadaire ou mensuelle (7 ou 28 jours) et qui comporte des alvéoles détachables. Sur chaque pilulier est inscrit le nom du patient, le nom du médicament, la dose, le numéro de lot et la date de péremption ce qui permet une traçabilité totale. Ainsi, le pilulier Multimeds permet d'administrer le bon médicament, à la bonne dose, par la bonne voie, au bon moment et au bon patient. Le soignant ou le patient ne rentre plus directement en contact avec les médicaments, réduisant considérablement les risques de contamination ;
- **Automeds** : le robot reconditionneur compatible avec le pilulier Multimeds. Cette nouvelle technologie fiable et sécurisée permet de faciliter et d'augmenter la production de piluliers. Adapté à la fois pour les patients de ville et de collectivités, le robot Automeds favorise la sécurisation du circuit et le bon usage du médicament ;
- **OffiTéléconsult®** : dédiée aux pharmacies, la solution OffiTéléconsult® simplifie la connexion des patients avec leur médecin, à l'officine et à domicile. OffiTéléconsult® est connecté à un réseau de plus de 500 médecins, installés dans toute la France. En proposant un service de téléconsultation médicale, le pharmacien confirme sa place de premier professionnel de santé de proximité et fidélise sa patientèle par de nouveaux services. Chaque patient pourra téléconsulter à l'officine, en bénéficiant de l'accompagnement du pharmacien, ou téléconsulter depuis son smartphone. Dans les deux cas, à l'issue de la téléconsultation, la pharmacie de référence sera associée et l'ordonnance pourra lui être transmise.

Une solution de financement des équipements

Le Groupe PHARMAGEST, via sa filiale HEALTHLEASE, propose aux pharmaciens un catalogue de services de financement de leurs équipements informatiques et/ou autres biens professionnels.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique

PHARMAGEST BELGIUM (anciennement SABCO SERVICES) propose des logiciels et des solutions informatiques innovantes qui anticipent les évolutions du marché de la santé, tant au niveau de la gestion de la patientèle qu'au niveau du management efficace de l'officine. Sa solution ULTIMATE est adaptée à toutes les officines et se décline dans les deux langues majoritaires du pays, le français et le néerlandais.

ULTIMATE constitue un outil performant permettant d'associer, dans un environnement ergonomique, l'optimisation de la gestion de l'officine et le renfort de l'accompagnement des patients. Il est la référence des Logiciels Métiers des Officines en Belgique néerlandophone et francophone, tant sur la partie gestion que sur ses fonctionnalités évoluées comme la Tarification à l'Unité (TàU, TUH, PMI). ULTIMATE et ses options OffiHome et OffiDistri permettent une gestion intégrale adaptée tant aux officines indépendantes qu'aux groupements de pharmacies.

Comptant également sur l'utilisation d'une technologie exclusive pour réaliser des statistiques performantes et des tableaux de bord intelligents sur l'ensemble des données-clés de l'officine, cette solution permet aux pharmaciens de renforcer leur pouvoir de décision et de négociation tout en appuyant leur rôle d'expert santé de référence auprès de leurs patients.



Les équipes du Groupe PHARMAGEST ne cessent de faire évoluer leurs logiciels en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants et toujours plus étendus des pharmaciens belges.

Par ailleurs, les équipes du développement France et Belgique collaborent étroitement à l'adaptation des logiciels aux solutions satellitaires élaborées par le Groupe PHARMAGEST (OffiCentral®, OffiMédia®, FarmaMobile®, OffiSeen®, OffiCash®, OffiTouch®, OffiTag, OffiPDA, etc.) et ce, afin de proposer une offre complète aux pharmaciens belges.

Au Luxembourg

PHARMAGEST LUXEMBOURG (anciennement SABCO) est présent sur le marché luxembourgeois avec le logiciel **OFFICINE 2016** qui permet aux pharmaciens luxembourgeois de gérer, en plus des fonctions classiques d'un Logiciel de Gestion d'Officine, les préparations magistrales, les commandes directes et la facturation des vétérinaires. Un travail de réécriture de cette solution a été initié en 2017 et poursuivi en 2019 en vue d'un déploiement en 2020.

Pôle Pharmacie Italie

PHARMAGEST ITALIA est historiquement spécialisée dans l'équipement informatique et les services aux grossistes-répartiteurs (achats, consulting, logistique, facturation, ventes et marketing). La société a notamment développé **FARMACCLICK**, un protocole de communication spécifique entre les officines et les grossistes-répartiteurs, devenu la norme pour l'ensemble des sociétés de logiciels présentes sur le marché en Italie. Le pays compte une cinquantaine de grossistes-répartiteurs et PHARMAGEST ITALIA équipe plus de 60% d'entre eux.

La solution modulaire **DIFARM** est dédiée à la gestion des grossistes-répartiteurs tant d'un point de vue opérationnel, via la réduction des coûts de gestion, l'accroissement de l'efficacité de la production et l'amélioration de la compétitivité, que d'un point de vue stratégique avec sa logique « processus métiers » visant à créer une relation étroite et privilégiée entre clients et fournisseurs.

Né de la rencontre entre la longue expérience du secteur de la distribution pharmaceutique et l'étude des stratégies des chaînes de magasins, **PHARE** est l'outil idéal pour la gestion du commerce de détail. La solution s'adresse à tous ceux qui souhaitent gérer de manière centralisée des groupes de pharmacies avec n'importe quel type d'agrégation : réseaux de distribution, réseaux de franchises, pharmacies propriétaires, consortiums, réseaux réels ou virtuels, groupes d'achats simples, etc.

Afin de pouvoir être totalement intégré et d'assurer un service global, PHARMAGEST ITALIA a décidé de décliner son offre auprès des pharmaciens au travers d'un logiciel de gestion d'officine innovant : **SOPHIA**. Ce Logiciel de Gestion d'Officine (LGO) permet l'intégration de l'officine dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Grâce à cette innovation, PHARMAGEST ITALIA crée une offre totalement inédite en Italie et adaptée à la configuration spécifique du marché transalpin.

En complément de ses principaux logiciels dédiés à la répartition et aux officines, PHARMAGEST ITALIA innove également en matière d'observance thérapeutique des patients (Multimeds), de systèmes de communication (Pharmaweb, TsGatePro) et de solutions e-commerce tout en adaptant des solutions issues du savoir-faire de la Pharmacie France : OffiCentral®, OffiTag, OffiTouch®, OffiCash®...

Division Solutions e-Santé

De nouveaux métiers pour répondre aux enjeux de la santé de demain

L'amélioration de la santé des patients, de la pratique des soins et, de fait, la diminution des coûts afférents sont autant de défis que le Groupe PHARMAGEST a intégrés dans sa stratégie de développement.

Les objectifs de la Division Solutions e-Santé sont de concevoir et de déployer de nouveaux services et dispositifs et d'en mesurer les économies générées pour le système de soins.

Pour atteindre ses objectifs, la Division Solutions e-Santé regroupe ses différentes activités en quatre Pôles.

Pôle Communication Digitale

Le Pôle Communication Digitale regroupe l'ensemble des solutions permettant d'accompagner le pharmacien dans ses conseils aux patients et notamment dans la formation et l'information de ses équipes officinales, l'encadrement de la délivrance par des conseils, la promotion de produits à l'officine, et la prise en charge de patient de l'officine à leur domicile.

Communication Digitale Grand Public

Le Groupe PHARMAGEST propose des solutions destinées au grand public, à l'industrie pharmaceutique, aux pouvoirs publics, et payeurs privés.

A travers la mise en place **d'observatoires santé** ou **d'opérations de prévention et d'information**, le Groupe PHARMAGEST démontre son expertise en la matière ainsi que sa capacité à mobiliser les équipes officinales. En 2019, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® ont participé à plusieurs opérations d'informations sur l'insuffisance rénale chronique, la maladie de Parkinson, le diabète, le psoriasis et l'accompagnement des femmes atteintes de cancer du sein.

Communication Digitale Patients

Un défaut d'observance engendre des conséquences parfois irréversibles sur l'état de santé et la qualité de vie du patient. Par un accompagnement et des conseils dispensés au patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. Le Groupe PHARMAGEST développe des services pour soutenir le pharmacien dans sa démarche éducative du patient par le biais **d'entretiens pharmaceutiques, de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives**. Les laboratoires sont également passés d'un marketing produit à un marketing « Patient Centré ». Désormais, ce n'est plus vers le médicament que l'industrie pharmaceutique se tourne mais vers des solutions thérapeutiques personnalisées engendrant de nouvelles relations entre les professionnels de santé et le patient, des solutions créatrices de valeur autour de leurs médicaments innovants.

Marketing Relationnel Professionnel de santé

Conscient du rôle incontournable du pharmacien dans le parcours de soins, les laboratoires pharmaceutiques intègrent l'officine dans leur stratégie promotionnelle et marketing. Le LGPI Global Services®, doté d'un portail d'informations, est un vecteur structurant, communicant et interactif par lequel le laboratoire peut mettre à disposition de tous les collaborateurs de l'officine des informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. Le laboratoire peut ainsi diffuser de l'information ciblée sur ses nouveautés « produits », sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions et ses solutions d'accompagnement à destination des patients et des professionnels de santé.

La solution **OffiMédia®** de communication par l'écran sur le lieu de vente, complémentaire aux autres canaux de promotion, est un levier pour déclencher un acte d'achat, hors princeps, au moment le plus propice. Les officines se servent du fort potentiel des écrans pour moderniser leur image, dynamiser leur espace de vente et favoriser l'achat. Le Groupe PHARMAGEST propose également aux laboratoires de relayer leurs campagnes audiovisuelles institutionnelles ou de scénariser leurs produits pour capter l'attention des consommateurs.

Pôle Télémédecine

Le Pôle Télémédecine est spécialisé dans l'Intelligence Artificielle appliquée à la télésurveillance et au suivi de l'observance des patients. Les systèmes experts développés par le Groupe PHARMAGEST permettent de générer des notifications automatiques et des aides au diagnostic sophistiquées pour les professionnels de santé, dans le cadre du suivi thérapeutique des malades. Ils répondent ainsi à une problématique essentielle à savoir le traitement pertinent des volumes de données de santé de plus en plus important.

La solution **eNephro®** vise à sécuriser la prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale chronique à tous les stades de la maladie grâce à l'Intelligence Artificielle, améliorer l'état de santé ainsi que la qualité de vie du patient et diminuer les coûts de prise en charge (hospitalisations et consultations non programmées).

La solution **ETP Pilot** est une application web permettant de simplifier la gestion et le partage des programmes d'Education Thérapeutique Patient (ETP) en facilitant le travail de coordination des structures confrontées à des exigences de qualité de prise en charge (coordonner et évaluer leurs parcours ETP) et de productivité et de traçabilité (financement au forfait et/ou à l'acte).



La sécurisation des données de santé à caractère personnel

La dématérialisation et les échanges de données entre professionnels imposent d'organiser le dépôt et la conservation des données de santé dans des conditions de nature à garantir leur pérennité et leur confidentialité, de les mettre à la disposition des personnes autorisées selon des modalités définies par contrat, et de les restituer en fin de contrat. Les maîtres mots sont : disponibilité, intégrité, confidentialité des données et traçabilité des actions.

Doté de son propre **Data Center**, le Groupe PHARMAGEST dispose depuis 2013 de **l'agrément HDS** (Hébergeur de Données de Santé) délivré par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé pour ce qui concerne l'hébergement d'applications avec accès direct par le patient à ses données. Ainsi, le Groupe PHARMAGEST propose son service, appelé **TELE100T®-APS** (Accès Patient Sécurisé), à ses clients professionnels de santé. Cette offre permet l'hébergement d'applications gérées et administrées par ses clients. Ces applications qui contiennent des données de santé à caractère personnel à des fins de suivi médical sont, grâce à cet agrément, directement accessibles par le patient.

Pôle Prévention

Le Pôle Prévention propose des solutions qui s'inscrivent tant dans un objectif de prévention, que dans une perspective d'accompagnement sur le long terme des aînés ou des personnes fragiles.

L'offre NOVIACARE® est une solution compagnon « Plug & Play » composée d'une box principale discrète et de capteurs installés dans chaque pièce du logement. Le système apprend les habitudes de vie de la personne et alerte en cas de dérives. La NOVIACARE® agit en prévention pour signaler une anomalie non urgente et, en réaction lorsqu'elle suspecte une chute par algorithmie. Les données collectées sont analysées par des systèmes experts qui envoient des notifications et alertes qualifiées. La NOVIACARE® est le parfait compagnon pour une personne âgée à son domicile et permet de rassurer ses proches. La NOVIACARE® fonctionne sans connexion internet et est reliée à une plateforme de téléassistance 24/24 7/7.

L'offre CARELIB® Domicile est une solution de précision, composée d'une box principale (avec écran tactile), d'un capteur de précision (mesurant la vitesse de marche entre autres) et de capteurs installés dans chaque pièce du logement. La solution assure un suivi personnalisé et améliore la coordination des intervenants au domicile. Elle permet de maintenir le lien avec la famille et les aidants grâce à sa connexion à un réseau social dédié. Les capteurs installés apprennent les habitudes de vie, pour en déduire des dérives par rapport aux normes apprises, et le capteur de précision détecte, en temps réel, les chutes dans le logement grâce à l'intelligence artificielle associée. La solution CARELIB® est dotée d'une connexion 2G/3G, et est également reliée à une plateforme de téléassistance 24/24 7/7.

L'offre CARELIB® EHPAD est une déclinaison de la solution CARELIB® Domicile. CARELIB® EHPAD accompagne l'équipe soignante au quotidien, et grâce à la détection de chutes, levers nocturnes, intrusions ou sorties de chambre, les alertes sont envoyées en temps réel. L'acquittement se fait en chambre via un écran tactile. Les soignants reçoivent un mail quotidien, leur donnant accès à l'historique des événements ayant eu lieu la nuit précédente ou sur la journée de la veille. CARELIB® EHPAD optimise l'intervention des soignants et sécurise les résidents.

Pôle e-Connect

La Division e-Santé s'appuie sur le Pôle e-Connect qui conçoit, développe, industrialise, déploie et exploite des solutions innovantes pour d'une part, un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et d'autre part, l'optimisation de leur parcours de soins.

L'équipement des Professionnels de Santé

Les solutions KAPELSE visent à la dématérialisation et la sécurisation des actes administratifs, l'authentification forte requise pour l'accès à des télé-services et dossiers partagés, et le suivi du patient.

L'offre de KAPELSE pour l'équipement des professionnels de santé se décline en quatre dispositifs :

- **KAP&CARE®** : Une box e-Santé installée en pharmacie et dans les établissements de soins en borne libre-service qui permet notamment la mise à jour des cartes Vitale et la consultation des prix des médicaments. La KAP&CARE® est fournie dans le cadre d'un contrat de service complet nommé Kap&Maj 2.0 ;
- **KAP&GO®** : Terminal nomade connecté ;

- **KAP&LINK®** : Un terminal lecteur de cartes qui s'adresse à l'ensemble des pharmacies, utilisant une technologie innovante protégée par un brevet. Il permet la télétransmission, la mise à jour des cartes SESAM-Vitale, etc. ;
- **eS-KAP-Ad®** : Un outil nomade connecté embarquant un logiciel et un moteur de facturation SESAM-Vitale permettant la création et la signature des feuilles de soins électroniques (FSE) au domicile du patient.

La télésanté

Cette notion regroupe la télésurveillance médicale, la téléassistance médicale et la téléassistance médico-sociale. En effet, KAPELSE propose des systèmes complets, simples et sécurisés pour le suivi à distance des patients ainsi que des dispositifs qui permettent la mise en application des fonctionnalités indispensables à l'observance du patient et à l'optimisation de son parcours de soins. Aussi, l'offre de KAPELSE pour le suivi des patients à leur lieu de demeure se décline en quatre dispositifs :

- **KAP&CARE®** : Une box e-Santé conçue spécifiquement pour le suivi du patient à son lieu de vie, qui permet d'effectuer des opérations de télésurveillance et de téléassistance médicales tout en garantissant la sécurité des données traitées ainsi que l'authentification du patient. Une déclinaison de cette box complète la gamme afin de proposer une solution dédiée au suivi des patients dans les EHPAD ;
- **AUTHENTICATEUR** : Système d'authentification breveté des patients lors d'une prise de mesure à domicile ;
- **KAP'TEUR by KAPELSE®** : Un capteur universel breveté, intégrant plusieurs capteurs de présence, environnementaux et de mouvements. Doté d'une intelligence embarquée, il peut être utilisé sur de multiples profils adaptés à son emplacement et son usage. Il permet ainsi la remontée d'informations précises et pertinentes, l'optimisation de ses dialogues et la préservation de son autonomie. Le KAP'TEUR by KAPELSE® est intégré dans les offres NOVIACARE® et CARELIB® ;
- **KAPWELLBOX®** : Nouvelle génération de box e-Santé encore plus performante, spécifiquement conçue pour améliorer le suivi, le coaching et la lutte contre l'isolement du patient à son lieu de demeure. La KAPWELLBOX® constitue la base de l'offre CARELIB®.

Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

La Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux est constituée de MALTA INFORMATIQUE et de ses filiales. Le périmètre couvert par la Division inclut les logiciels pour Hôpitaux, Hôpitaux À Domicile (HAD), Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC). Les Maisons et Pôles de santé pluridisciplinaires représentant plus de 5 300 établissements, médecins et auxiliaires de santé équipés en France et DOM-COM.

Pôle Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes

MALTA INFORMATIQUE édite des logiciels spécialisés dans le domaine des EHPAD, EHPA, Foyers Logements, Résidences Services, Accueils de jour et structures d'hébergement pour le secteur du handicap (Maisons d'Accueil Spécialisées MAS et Foyers d'Accueil Médicalisées FAM).

L'application **TITAN** modélise, dans une seule et même base de données, l'ensemble des processus de prise en charge du résident : administratif, organisationnel, économique et médical.

Constitué de nombreuses briques applicatives comme la gestion administrative des résidents, l'intendance, la gestion de l'aide sociale, le dossier médical, le dossier de soins infirmiers, la prescription, mais aussi l'agenda, la messagerie interne, le planning du personnel, TITAN est un seul et même système qui peut être installé soit par module soit dans son ensemble de façon pleinement intégré. Cette suite logicielle permet d'apporter une réponse efficace et différenciatrice dans le cadre de l'évolution du secteur médico-social.

Aujourd'hui, grâce à une stratégie de très forte spécialisation, MALTA INFORMATIQUE est devenu un acteur clé du secteur des EHPAD. L'accélération de la croissance organique démontre à nouveau l'intérêt que porte le marché aux solutions TITAN.

MALTA INFORMATIQUE équipe 2 150 EHPAD au 31 décembre 2019.



Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpital À Domicile

DICSIT INFORMATIQUE, filiale de MALTA INFORMATIQUE, est leader en solutions informatiques pour les HAD (Hôpitaux À Domicile), les SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile) et les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination).

L'offre de DICSIT INFORMATIQUE se décline dans trois secteurs :

- Hospitalisation À Domicile (HAD) avec le logiciel **ANTHADINE** et l'outil de mobilité **MOBISOINS**. ANTHADINE est un logiciel complet permettant aux professionnels de gérer les soins et la facturation mais également de sécuriser le circuit du médicament. MOBISOINS offre une traçabilité complète de la prise en charge avec consultation, suivi et validation au domicile des patients ;
- Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) avec le logiciel **MICROSOINS** de l'activité. L'outil de mobilité **MOBISOINS** est également disponible et compatible. MICROSOINS répond à l'ensemble des besoins d'un SSIAD avec un dossier de soins complet (planifications, transmissions ciblées, validation des soins, projet de soins...), une GED, et des outils de pilotage de l'activité ;
- Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées (CLIC) avec **LOGICLIC**, le logiciel de référence pour les CLIC et coordinations gériatologiques.

D'autres outils viennent compléter cette gamme comme **MEMORIALIS**, logiciel d'accompagnement pour les équipes de suivi Alzheimer avec dossier de soins et suivi des séances.

Pôle Hôpital

AXIGATE, filiale de MALTA INFORMATIQUE, développe un Système d'Information destiné aux Etablissements de Santé. La solution **AXIGATE** permet d'assurer la totalité de la prise en charge d'un patient, en consultation, aux urgences, en hospitalisation, au bloc, ou en soins critiques (réanimation). Elle couvre les besoins de l'ensemble des professionnels de santé (médecin, chirurgien, soignant, pharmacien, secrétaire médicale) et est parfaitement interopérable avec les autres applications du Système d'Information Hospitalier (SIH). Le périmètre fonctionnel mis à leur disposition vise au suivi dans la durée du patient et comprend le dossier médical commun, le dossier de soins, le circuit du médicament, la bureautique médicale, les rendez-vous et la planification, le codage de l'activité, les indicateurs de qualité, etc.

La solution AXIGATE est « full web » et garantit accessibilité, simplicité d'utilisation sur tous supports, souplesse de fonctionnement et évolutivité ; c'est pourquoi elle intéresse principalement les Centres Hospitaliers Publics, en particulier les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

Pôle Etablissement Professions Libérales

En octobre 2019, MALTA INFORMATIQUE a annoncé la prise de participation majoritaire au sein du Groupe ICT. Ce groupe s'entend des sociétés : INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT), HAPPY HEALTH ORGANIZER (H2O) et SOPHIA SANTE. Leader sur son marché, le Groupe ICT édite et héberge des logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluri-professionnelles (MSP) et les professions libérales de santé :

- La plateforme **CHORUS®**, certifiée ISO HDS, qui, associée à un bouquet de services complet, permet de répondre aux besoins de tous les professionnels de santé de premiers recours exerçant seuls, en cabinet ou regroupés en structures pluridisciplinaires telles que les maisons, centres et pôles de santé ;
- Des solutions de télé secrétariat destinées aux professionnels de santé (**C'CALL**), à la prise de rendez-vous en ligne pour les patients (**DOCTO DISPO**) ou encore de rappel de rendez-vous par SMS aux patients (**C'CIEL**).

Division Fintech

NANCEO met en place des solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire. A ce titre, NANCEO s'adresse à toutes les entreprises qui vendent des produits et services sous forme de location, c'est-à-dire de loyers périodiques.

NANCEO a créé *Leasa by Nanceo*, une place de marché informatique full web, agissant comme un hub, qui permet :

- De déposer de façon agile et intuitive les demandes de financement par concessionnaires ou distributeurs ;
- De donner accès d'un « simple clic » aux principaux bailleurs-financeurs du marché ;
- De gérer de manière automatique l'ensemble des processus du financement des ventes ;
- De piloter son portefeuille de clients « locataires », de la mise en place du financement jusqu'à son terme.

Pour ce faire, le partenaire (client) dépose une demande de financement sur un portail web unique qui se charge d'aller interroger les bailleurs spécialisés du marché pour donner un accord de financement. Le dialogue avec les bailleurs est instantané. La plateforme *Leasa by Nanceo* sélectionne et délivre l'accord unique le plus pertinent quel que soit le bailleur. La facturation est dirigée vers NANCEO qui en assure la gestion.



L'ensemble du processus d'acquisition des demandes jusqu'à la cession du dossier au bailleur « cessionnaire » est géré par *Leasa by Nanceo*. Ce qui rend l'exécution simple et rapide accélérant le paiement du dossier auprès des concessionnaires.

A noter que NANCEO achète les équipements auprès des concessionnaires pour les mettre en location chez les clients finaux (« locataires ») mais concomitamment, revend ces équipements grevés d'un contrat de location au bailleur ayant accepté le risque client.

Les outils développés par NANCEO sont agiles et permettent de prendre en compte les besoins spécifiques des partenaires pour leur proposer des offres personnalisées.

L'offre de NANCEO couvre toute la palette du financement des ventes : elle va du simple partenariat, à un partenariat exclusif, jusqu'à la création d'une captive de financement. Ces trois modèles représentent des sources de profits complémentaires pour les partenaires du Groupe PHARMAGEST.



5.1.2 Nouveaux produits et services

Division Solutions Pharmacie Europe

Pôle Pharmacie France

OffiTéléconsult® : la connexion des patients avec leur médecin, à l'officine et à domicile

Solution complète, combinant équipement informatique, application de téléconsultation, objets connectés et kit de communication, OffiTéléconsult® optimise la prise en charge des patients en se connectant à un réseau de plus de 500 médecins installés dans toute la France. Chaque patient pourra téléconsulter à l'officine, en bénéficiant de l'accompagnement du pharmacien ou téléconsulter depuis son smartphone.

En proposant un service de téléconsultation médicale, le pharmacien affirme sa place de premier professionnel de santé de proximité et fidélise sa patientèle par de nouveaux services.

A l'issue de chaque téléconsultation, l'envoi de l'ordonnance à sa pharmacie de référence sera proposé au patient. Le pharmacien pourra ainsi accompagner son patient tout au long de son parcours de soins. C'est un gage de fidélité et d'observance.

SINTESI : la robotisation qui répond à toutes les exigences

Suite à la prise de participation du Groupe PHARMAGEST au capital de PHARMATHEK, le Pôle Pharmacie France a renforcé son portefeuille d'offres en matière de robotisation de l'officine. Via ce partenariat, le Groupe PHARMAGEST est en mesure de proposer à ses clients le robot SINTESI qui s'adresse aux moyennes et grandes pharmacies et qui est complémentaire au robot d'officine SELLEN à destination des petites officines. Le robot SINTESI libère du temps à l'équipe officinale, optimise la gestion de stocks et de l'espace, bénéficie d'une intégration à forte valeur ajoutée avec le LGPI Global Services® et s'adapte aux besoins techniques et esthétiques de chaque officine. Le robot SINTESI est le parfait allié pour permettre à l'équipe officinale de se recentrer sur son cœur de métier : le conseil et l'accompagnement des patients tout en bénéficiant d'une solution pérenne et innovante qui évolue avec son métier.

OffiLocker facilite la gestion des dépôts et des retraits de produits aux patients

OffiLocker, la consigne en officine, permet à la patientèle et aux professionnels de santé de retirer certains produits commandés, en dehors des horaires d'ouverture de la pharmacie, 24/24h. Il s'agit d'un véritable gain de temps et d'autonomie pour le patient et d'une augmentation de disponibilité du côté du pharmacien.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

Les équipes de développement en France, Belgique et Luxembourg collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites (OffiTouch®, OffiCash®, OffiCentral®, OffiMédia®, OffiDose, OffiSeen®, OffiTag, OffiPDA,...) élaborées par le Groupe PHARMAGEST afin de pouvoir proposer une offre complète aux pharmaciens belges et luxembourgeois. En complément, le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg procède également à la commercialisation de produits et solutions destinées à ses marchés.

En Belgique

Les équipes de PHARMAGEST BELGIUM (anciennement SABCO SERVICES) ne cessent de faire évoluer la gamme de produits en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants des pharmaciens belges. Ainsi, pour exemple, les principales évolutions 2019 des logiciels en Belgique sont :

- Le déploiement d'**OffiTag** : les étiquettes électroniques. Cette solution permet, via sa technologie e-paper, la mise à jour en temps réel de l'ensemble des étiquettes de l'officine depuis le Logiciel de Gestion de l'Officine (LGO), la conformité aux obligations légales en matière d'affichage des prix ainsi qu'une digitalisation du merchandising ;
- Le **Module FMD** (Falsified Medicines Directive) intégré au logiciel ULTIMATE, permet le respect de la réglementation européenne en vigueur quant à la traçabilité des médicaments, de leur fabrication jusqu'à la vente au patient.



Au Luxembourg

Depuis 2017, les équipes de PHARMAGEST LUXEMBOURG et de PHARMAGEST INTERACTIVE ont mutualisé leurs efforts autour d'une nouvelle plateforme de santé européenne, « Patient Centré ». Cette plateforme basée sur les dernières technologies web et sur l'Intelligence Artificielle a pour vocation de fournir au pharmacien des outils lui permettant d'apporter encore plus de services à son patient tout en optimisant la gestion de sa pharmacie. Dans le cadre de ce projet, les équipes de PHARMAGEST LUXEMBOURG et de PHARMAGEST INTERACTIVE coopèrent activement avec des pharmaciens-partenaires luxembourgeois afin de proposer une solution répondant parfaitement aux exigences actuelles et futures du métier de pharmacien d'officine.

Pôle Pharmacie Italie

L'offre de PHARMAGEST ITALIA s'est enrichie suite à l'acquisition majoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA avec son logiciel **EasyPharma** aux fonctionnalités et services très complets, intégrant une technologie éprouvée et performante, parfaitement adaptée à la configuration du marché italien ainsi qu'aux évolutions du secteur de la santé en Italie. Cette solution complète les briques technologiques et techniques du logiciel SOPHIA de PHARMAGEST ITALIA.

Les équipes de développement en Italie ont également adapté des solutions satellites telles qu'OffiTouch®, OffiCash®, OffiCentral®, ou OffiTag...

Division Solutions e-Santé

Pôle Communication Digitale

En 2019, le Pôle Communication a travaillé au renforcement de ses solutions actuelles et n'a pas procédé à la commercialisation de nouvelles solutions.

Pôle Télémédecine

Projet AP-HM : la passerelle numérique de santé qui concrétise le lien Ville - Hôpital

Grâce aux expertises des éditeurs de logiciels AXIGATE, PHARMAGEST INTERACTIVE, MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE et CEGEDIM, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM) a lancé en octobre 2019 une nouvelle passerelle de communication de Santé sur la région de Marseille.

Cette passerelle est une synergie de volontés tournées vers un seul objectif : la coordination du parcours de santé Ville-Hôpital. La passerelle numérique de santé offre en partage les flux d'informations de santé entre les hôpitaux, les établissements et professionnels de santé. Une innovation majeure destinée à se déployer plus largement sur tout le territoire, qui s'inscrit dans les politiques d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients de leur domicile aux structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires.

Pôle Prévention

La solution NOVIACARE® a été élue meilleur produit de l'année 2018 à la foire internationale de Hong Kong et présentée au CES Las Vegas en 2018 et en 2019. Une solution de téléassistance inspirée par les bénéficiaires et qui profite des dernières innovations techniques. La NOVIACARE® est référencée dans plus de 300 pharmacies en France.

Le projet « 36 mois de plus à domicile » initié en 2015, avec le soutien de la Région Grand Est, se poursuit en 2020 avec l'installation de la solution CARELIB® Domicile dans les Résidences Vertes de PULNOY (Bouygues Bâtiment Nord Est, Linkcity, Ville de PULNOY, OMH, OHS).

La solution CARELIB® EHPAD a été déployée auprès de 3 grands acteurs du secteur médico-social.

Pôle e-Connect

En 2019, KAPELSE a continué d'investir en R&D pour améliorer le suivi des personnes et apporter, en plus de la Télésanté, des services à caractères sociaux pour lutter contre l'isolement et retarder la perte d'autonomie. L'intégration de l'offre NOVIACARE® a permis de compléter l'offre initiale de Maintien A Domicile, via CARELIB® Domicile et CARELIB® EHPAD, et de proposer ainsi une palette de solutions adaptées aux besoins des personnes suivies.



Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

Pôle Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes

TITAN TELECONSULTATION : une innovation majeure pour tous les EHPAD

Initiée fin 2018, MALTA INFORMATIQUE a procédé au lancement de TITAN TÉLÉCONSULTATION, solution qui permet de réaliser des téléconsultations médicales avec des professionnels de santé libéraux ou hospitaliers et s'adresse à tous les EPHAD, qu'ils soient équipés de TITAN ou non. Cette innovation pour le secteur respecte les prérequis de la HAS avec authentification par carte CPS (pour la connexion à la séance), depuis un simple navigateur web, le médecin peut assurer une séance de téléconsultation sécurisée par visio-conférence et à l'aide de dispositifs médicaux connectés (stéthoscope et otoscope) et ainsi améliorer la prise en charge des résidents en EHPAD.

Le circuit du médicament : zéro papier, 100% sécurisé

MALTA INFORMATIQUE continue d'innover et propose, avec ses logiciels **TITAN WEB PHARMA** et **TITAN WEB MEDECIN**, un circuit du médicament "zéro papier, 100% sécurisé" avec prescriptions signées par carte CPS et dématérialisées, transmission automatique aux pharmacies pour validation et délivrance et pointage de la distribution au sein de l'établissement sur tablette ou avec des lecteurs code-barres zapettes.

Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpital À Domicile

En 2019, la société DICSIT INFORMATIQUE a maintenu ses efforts pour déployer sa nouvelle solution MOBISOINS V2 destinée aux patients et aux professionnels libéraux ainsi que son portail destiné aux professionnels de santé. Le triptyque logiciel métier (**ANTHADINE** ou **MICROSOINS**) associé à la mobilité (**MOBISOINS**) et au portail (**PORTAIL PS**) permet de proposer une solution qui couvre toute la problématique de prescription, de prise en charge et de suivi des patients à domicile.

Pôle Hôpital

REFLEX®, la nouvelle génération de Dossier Patient Informatisé (DPI) Web Mobile

Développé en technologie Responsive, REFLEX® offre toutes les fonctions d'un DPI sur tablettes et smartphones de tout type (iOS, Android, ...). REFLEX® assure mobilité et une accessibilité permanente au DPI, au sein du GHT.

WELCOME®, la plateforme d'intégration, d'interopérabilité et de navigation du GHT

Grâce à son serveur d'identifiants multi-établissements, sa base patient unique, et son moteur de rapprochement d'identités, WELCOME® constitue le socle du Système d'Information du GHT. WELCOME® manage les identifiants uniques du GHT et le rapprochement des identités, offre une base patient unique pour le GHT (serveur documentaire et données structurées), gère les structures du GHT et les mouvements, et permet l'intégration de GAP multiples.

WELCOME® permet à l'hôpital support du GHT d'accueillir ses établissements partenaires lors de la mise en place du SI convergent, afin de gérer les parcours de soins, l'accueil des patients et leur suivi au sein du territoire.

Lors de la mise en œuvre du DPI complet, WELCOME® constitue la plateforme des modules de la solution intégrée AXIGATE.

WELCOME® est décliné en trois modules : WELCOME IDENTITES, WELCOME PASS (passerelle numérique de santé), et WELCOME DOC (entrepôt et partage documentaire).

LOOKUP®, les technologies Big Data intégrées dans votre DPI

Grâce à l'intégration d'une base noSQL, LOOKUP® indexe automatiquement l'ensemble des données patient d'un établissement ou d'un GHT, favorise la recherche plein texte, instantanée sur toutes les données, structurées ou non (lettres, comptes rendus, ...) pour un patient donné, ou pour l'ensemble de la base, permet de bâtir des tableaux de bords dynamiques, pour tous les indicateurs de l'établissement.

LOOKUP® est décliné en trois modules : MONITORING, TRACABILITE, et INDICATEURS.

Les technologies WELCOME® et LOOKUP® permettent une navigation instantanée dans la base du GHT sous deux modes : la navigation temporelle « time line » et la navigation par interrogation « plein texte ».

Pôle Etablissements Professions Libérales

Adossé à MALTA INFORMATIQUE depuis sa prise de participation majoritaire en octobre 2019, le Groupe ICT intègre, au sein du catalogue Groupe PHARMAGEST, l'ensemble des solutions préexistantes de ses entités et en particulier CHORUS®, première solution logicielle de gestion de dossier patient en ligne pour tous les professionnels de santé.

En 2019, le Groupe ICT a procédé au lancement de *Chorus Community*, le 1^{er} réseau social des professionnels de santé. La plateforme facilite la coordination du parcours patient en permettant de créer un espace pour les équipes de soins, MSP ou CPTS, de partager en direct, d'inviter d'autres professionnels, quel que soit leur logiciel métier, et d'intégrer le patient dans son projet de soins.

Division Fintech

La Division Fintech a maintenu le déploiement de sa solution mobile *Leasa by Nanceo* tout en renforçant ses fonctionnalités.

5.2 Principaux marchés

Ventilation du Chiffre d'Affaires en normes IFRS par type d'activité et par zone géographique

Divisions - En M€	2019		2018	
	Chiffre d'Affaires	Part Groupe	Chiffre d'Affaires	Part Groupe
Division Solutions Pharmacie Europe	121,19	76,43%	114,72	77,26%
- dont en France	110,22	69,51%	105,29	70,91%
- dont en Belgique et Luxembourg	3,80	2,40%	4,21	2,84%
- dont en Italie	7,17	4,52%	5,23	3,52%
Division Solutions e-Santé (France)	16,12	10,17%	12,82	8,63%
Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux (France)	19,51	12,30%	19,27	12,98%
Division Fintech (France)	1,74	1,10%	1,67	1,12%

Pour plus d'informations sur les principaux agrégats financiers par activité, se référer aux notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 7.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le marché de la pharmacie en France

Le contexte : la Stratégie nationale de santé

Parce qu'on ne vit pas aujourd'hui comme il y a des décennies, le système de santé français évolue pour faire face aux enjeux majeurs des années à venir tels que :

- L'allongement de la durée de la vie : les Français vivent plus vieux, avec une espérance de vie parmi les plus élevées d'Europe, qui appelle une prise en charge adaptée ;
- La progression des maladies chroniques : s'ils vivent de plus en plus longtemps, les Français souffrent davantage de maladies chroniques ;
- La persistance des inégalités de santé : les inégalités sociales influent encore largement sur l'état de santé de la population.



C'est pour répondre à ces trois défis que le Ministère des Affaires sociales et de la Santé a initié en 2013, un vaste projet de refonte du système de santé français, la Stratégie nationale de santé, avec pour ambition de définir un cadre à l'action publique pour la décennie à venir. Il s'agit à la fois de faire de la prévention une priorité, de combattre les injustices et les inégalités de santé et d'accès au système de soins, d'adapter le système de santé français aux besoins des patients ainsi qu'aux mutations de la société (le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques, l'exigence d'informations, la proximité territoriale, ...). (Source : <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-de-sante>)

Ces ambitions conditionnent notamment le marché, le métier et les missions des pharmaciens.

Les incidences sur le marché de la pharmacie en France

Le réseau officinal et son modèle économique poursuivent leur adaptation aux nouveaux modes de rémunérations : dispensation des médicaments remboursables intégrant une part d'honoraires, autorisation des e-pharmacies, rémunérations liées à la mise en place d'entretiens pharmaceutiques et au développement de services comme la création de Dossiers Médicaux Partagés (DMP), téléconsultation, etc. Autant d'opportunités de croissance grâce à l'élargissement des activités et des services proposés aux patients.

- **Recensement** : Fin 2019, on dénombre près de 21 550 officines en France et dans les Départements d'Outre-Mer. (Source : SESAM-Vitale)
- **Chiffre d'affaires** : Après cinq années de faibles variations du chiffre d'affaires, l'activité officinale repart à la hausse de 2,28%. Les officines doivent essentiellement cette progression de leurs chiffres d'affaires, à la part des honoraires de dispensation et aux Rémunérations sur Objectifs de Santé Publique qui ont augmenté de 8,56% en 2019. (Source : *Le quotidien du pharmacien.fr*)
- **Marge** : La rémunération des pharmaciens est constituée de la somme de la marge commerciale sur ventes, des honoraires de dispensation et autres prestations. La marge brute globale est en légère progression (1,29% par rapport à 2018). (Source : *Le quotidien du pharmacien.fr*)
- **Perspectives de croissance** : Les relais de croissance des pharmacies françaises résident d'une part, du côté des marchés des dispositifs médicaux, de la parapharmacie, ainsi que dans l'avènement de nouveaux services tels que la PDA et la téléconsultation en officine. D'autre part, la digitalisation des pratiques remet en cause les modèles existants. Cette transformation, parfois vue comme une disruption menaçante, peut se révéler un formidable levier de croissance pour le pharmacien à même de réussir à prendre ce virage numérique.

Le marché de la pharmacie en Belgique et au Luxembourg

En Belgique

Au 31 décembre 2019, on comptait près de 4 800 pharmacies ouvertes au public en Belgique, réparties à 54% en Flandre, 35% en Wallonie et 11% à Bruxelles. (Source : *Estimations PHARMAGEST BELGIUM*)

Le pays dispose d'un réseau de pharmacies des plus denses d'Europe.

Compte tenu d'une « offre surabondante », un moratoire sur l'ouverture de nouvelles pharmacies a été imposé : le moratoire, qui prenait fin en décembre 2014, a été prolongé jusqu'à fin 2019. Ainsi, le nombre de pharmacies recule progressivement : les créations de pharmacies, ne pouvant plus intervenir qu'après l'obtention d'un accord délivré par le Conseil d'Etat, ne peuvent contenir le nombre de fermetures et de fusions de commerces. Par ailleurs, les pharmaciens belges subissent la concurrence de géants de la parapharmacie.

En Belgique, le marché de la pharmacie se compose d'officines indépendantes et de groupements de pharmacies. Les groupements, de taille variable (de 2 à plus de 300 officines), prennent de plus en plus d'ampleur dans le pays. Il apparaît qu'en 2019, environ 20% des officines appartenaient à un groupement. (Source : *Estimations PHARMAGEST BELGIUM*). Cette tendance pourrait s'accroître dans les prochaines années, résultant de la stratégie de rachats exercée par des groupements de grande envergure.

La rémunération du pharmacien est composée d'un honoraire pour les activités liées aux soins pharmaceutiques pour 80% des revenus du pharmacien (75% d'honoraires de délivrance et 5% d'honoraires spécifiques) et d'une marge économique sur le produit pharmaceutique (20%). (Source : *APB - Association Pharmaceutique Belge*)

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique. Aussi, la Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien.

Au Luxembourg

Le marché des pharmacies luxembourgeoises dénombre 96 officines.

(Source : <https://www.pharmacie.lu/pharmacies>)

Ce marché est contraint par d'importantes barrières à l'entrée, ce qui limite la concurrence. Le nombre de pharmacies est strictement encadré par le Ministère de la Santé et est inférieur à une centaine d'officines ouvertes au public.

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale.

Il existe deux possibilités pour obtenir une concession de pharmacie :

- Soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'Etat. C'est le cas pour plus des 2/3 des pharmacies au Luxembourg. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études ;
- Soit il achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants.

(Source : Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois)

Le marché des éditeurs de logiciels pour la répartition et de la pharmacie en Italie

Le répartiteur pharmaceutique est l'intermédiaire entre les laboratoires et les pharmacies. C'est le maillon clé de la chaîne du médicament : il gère la grande majorité de l'approvisionnement des pharmacies ainsi que plusieurs dizaines de milliers de références de médicaments.

Le marché italien compte en 2019 plus de 19 000 officines dont 1 600 pharmacies communales financées par les pouvoirs publics. Avec la récente ouverture du capital des pharmacies en Italie, le marché des réseaux officinaux s'organise en chaînes intégrées et/ou en réseaux d'indépendants. Ce processus devrait se poursuivre dans les années à venir dans la mesure où le développement des chaînes de pharmacies constitue l'un des axes stratégiques majeurs des groupes leaders de la distribution pharmaceutique en Europe.

Le marché de l'édition de logiciel à destination des pharmacies est dominé par deux acteurs qui représentent environ 70% de part de marché. Toutefois, du fait de la régionalisation du régime de santé italien, il existe une multitude de petits éditeurs locaux spécialisés pour répondre aux besoins des officines sur un territoire donné.

Le marché des solutions e-Santé

Le marché de l'e-Santé regroupe plusieurs domaines autour du parcours de vie du patient : les systèmes d'information partagés de santé (dossier médical), la télémedecine (téléconsultation, téléassistance, télésurveillance,...), les services offerts aux patients, l'auto surveillance, l'accompagnement et l'apprentissage des bonnes pratiques pour les patients chroniques, les services à la personne pour les personnes dépendantes, ou encore la formation pour les professionnels de la santé.

L'e-Santé est un véritable enjeu à la fois sociétal et économique qui pourrait répondre en partie aux 3 grands défis auxquels les différents systèmes de santé sont confrontés :

- Le défi de la qualité des soins prodigués dans un contexte de vieillissement de la population (personnel de santé compris), grâce notamment à une optimisation du temps médical et à l'organisation de l'offre autour du patient ou de la personne âgée (logique de parcours) ;
- Le défi de la santé publique, mise à mal par des crises sanitaires aiguës, grâce à la collecte de données de santé sur lesquelles pourraient s'appuyer des politiques de prévention efficaces, et à l'émergence des objets connectés santé et de pratiques d'auto-mesure de l'état de santé (« quantified self ») ;
- Le défi de la gestion des comptes de l'Assurance Maladie et la nécessité de réaliser des économies substantielles, grâce à des gains d'efficacité multiples (ex : éviter la redondance des pratiques et des actes).

Le marché du Pôle Communication Digitale

Initiée depuis plus de 15 ans, l'activité de la Communication Digitale accompagne ses partenaires de l'industrie pharmaceutique dans la construction de leur communication digitale à l'officine vers le pharmacien ou le patient, ce qui constitue une niche sur le marché de la publicité digitale.



Le Pôle Communication Digitale met également à disposition des plateformes interactives et des applications mobiles pour le suivi ou l'accompagnement du patient qui figurent parmi de nombreuses solutions visant à améliorer l'observance du patient.

La diversité de son offre confère au Pôle Communication Digitale la capacité de proposer des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses partenaires.

Le Pôle Communication Digitale compte près de 80 laboratoires pharmaceutiques clients parmi les 240 entreprises du médicament en France. (Source : <https://fr.statista.com/>)

Le marché du Pôle Télémédecine

Les activités du Pôle Télémédecine peuvent être rattachées au secteur de la télémédecine et du télésoin incluant téléconsultations, télésurveillance médicale, téléexpertise, téléradiologie, téléassistance médicale, régulation médicale, dispositifs et équipements médicaux connectés, etc.

En effet, les systèmes experts développés par DIATELIC, filiale du Groupe PHARMAGEST, spécialisée dans l'Intelligence Artificielle, visent à prédire l'évolution de l'état de santé des patients et à améliorer la prise en charge des patients à domicile.

Les structures hospitalières recherchent des solutions clés en main pour la gestion des pathologies chroniques auxquelles elles sont confrontées tout en ayant des exigences accrues en matière d'interopérabilité avec les systèmes d'informations préexistants. Rien que pour l'insuffisance rénale chronique, la France compte plus de 87 000 patients dialysés et greffés. (Source : <https://www.agence-biomedecine.fr>)

Le marché du Pôle Prévention

Les solutions du Pôle Prévention se trouvent sur le segment de la téléassistance et de l'accompagnement grâce à l'intégration d'objets connectés et d'outils de type IoT.

Ce secteur en nette progression depuis les années 2010 offre encore de réelles opportunités de croissance compte tenu des facteurs de soutien tels que le vieillissement de la population (plus de 6 millions de seniors de plus de 75 ans en France) et la politique volontariste des pouvoirs publics. (Source : <https://www.insee.fr>)

Ce secteur d'activité attire de nombreux acteurs comme des groupes d'EHPAD, des gestionnaires de cliniques ou encore des acteurs majeurs du service à domicile. Ce marché commence à se structurer autour d'acteurs qui bénéficient à la fois de l'expertise dans la prise en charge de la dépendance, d'une présence en amont de la filière, ainsi que d'une surface financière suffisante pour racheter les acteurs mineurs et ainsi consolider le marché.

Le marché du Pôle e-Connect

Le Pôle e-Connect constitue l'axe industriel de la Division Solutions e-Santé en support des projets et solutions issus des Pôles Télémédecine ou Prévention.

La traduction concrète de ces projets est double :

- L'aménagement de l'existant par l'adaptation du domicile des patients avec des aides techniques et des solutions de télésurveillance via la production de la NOVIACARE® (solution « Plug & Play ») développée par NOVIASTEK. L'objectif étant d'améliorer l'environnement des personnes âgées et de favoriser la coordination des soins ;
- La réalisation d'une résidence senior équipée de solutions innovantes avec l'industrialisation des offres CARELIB® Domicile et CARELIB® EHPAD.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST étend son rayon d'actions dans la nouvelle filière industrielle qu'est la Silver Economie, dans laquelle il entend se positionner et jouer un rôle moteur.

Par ailleurs, les solutions proposées par KAPELSE s'adressent à un grand nombre de professionnels de santé en France (auxiliaires médicaux, professions médicales et pharmaceutiques) et plus particulièrement aux professionnels de santé libéraux réalisant des télétransmissions. Le GIE SESAM-Vitale en dénombrait près de 372 441 en décembre 2019. (Sources : <https://www.sesam-vitale.fr>)

Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le marché des EHPA, foyers logements, résidences services, EHPAD et Accueils de jour en France est composé de plus de 10 000 structures, dont 75% sont des établissements d'hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, EHPAD ou USLD (Unité de Soins de Longue Durée) et 25% sont des établissements pour personnes non dépendantes.

(Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. La progression de l'offre de lits en EHPAD est principalement liée à la médicalisation de foyers-logements basculant ainsi en statut d'EHPAD. Les EHPAD proposent aujourd'hui environ 600 000 lits.

Les structures d'hébergement ont connu différentes réformes importantes depuis 2002-2003 avec l'apparition des premières conventions tripartites (EHPAD/DASS puis ARS/Conseil Général), puis la réintégration des dispositifs médicaux en 2008 dans leur budget de fonctionnement, sans compter l'intégration du médicament en cours d'expérimentation. Depuis 2016, les EHPAD contractualisent avec les ARS sous forme d'un nouveau contrat pluriannuel, le CPOM et produisent une nouvelle présentation budgétaire appelée « Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses » (EPRD).

Toutes ces évolutions amènent le marché à s'équiper de logiciels spécialisés et performants.

(Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché des solutions informatiques pour les professionnels de santé à domicile

Le marché des Hôpitaux A Domicile reste actif avec un nombre d'établissements stable (autour de 330) représentant une capacité de prise en charge importante qui s'établit à environ 116 000 patients.

Le nombre de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est proche de 2 000 et représente près de 112 000 places.

Dans un contexte de refonte des organisations de prise en charge, en particulier dans l'univers hospitalier, les structures qui interviennent au domicile bénéficient d'un transfert d'activité très favorable, impulsant la croissance des places et des structures.

Le marché des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier

Les hôpitaux vivent une mutation importante avec l'apparition des Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT). 135 GHT sont cartographiés pour permettre un nouveau mode de coopération entre structures hospitalières d'un même territoire.

Sur le plan des systèmes d'information, cela se traduit par une démarche de refonte basée sur un schéma directeur informatique porté par l'hôpital pivot et qui a pour objectif de converger les systèmes des différents hôpitaux. Les schémas directeurs ont été réalisés pour le 31 décembre 2017 pour un déploiement à horizon 2022.

Ces évolutions amènent un niveau d'opportunité exceptionnel pour les éditeurs de logiciels hospitaliers. Avec une offre très orientée multi-établissements et une qualité technologique majeure, AXIGATE peut répondre à des dossiers exigeants et volumétriques. AXIGATE est particulièrement bien positionné sur ce type de besoin.

Le marché des Pôles Santé

Pour répondre à la problématique de la désertification médicale en France, les maisons, centres et pôles de santé se développent partout sur le territoire (plus de 730 en France). Ces structures permettent le regroupement géographique et fonctionnel de professionnels de santé. Les pouvoirs publics ont récemment souhaité élargir encore davantage l'offre de soin sur le territoire, avec la création prochaine de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces communautés visent à faciliter la coordination des soins ambulatoires au bénéfice des patients et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux dans chaque territoire.



Le marché des financements de biens en location pour le secteur tertiaire

Leasa by Nanceo s'adresse aux sociétés commercialisant des produits et services sous forme de location. Aussi, pratiquement tous les biens d'équipement peuvent faire l'objet d'un financement locatif sous forme de crédit-bail ou de location. Il suffit que le matériel soit d'un usage durable, identifiable et amortissable. Les équipements les plus couramment financés sont les véhicules automobiles, les matériels informatiques, les machines de construction et les équipements agricoles. NANCEO s'adresse particulièrement aux secteurs de la bureautique, l'informatique, la téléphonie, la sécurité, l'imprimerie, l'édition de logiciels ou encore de matériel médical, et ouvre en permanence ses services à d'autres domaines tels que l'économie d'énergie, l'imagerie, la GED (Gestion Electronique de Documents).

Le marché du financement des équipements pour l'entreprise est dominé par les banques. Sur le prêt bancaire, elles ont un monopole légal. Elles interviennent également, via leurs filiales spécialisées, sur les segments du crédit-bail et de la location où évolue un plus grand nombre d'acteurs, dont des constructeurs automobiles, des groupes informatiques, des conglomérats industriels mais aussi des acteurs indépendants comme NANCEO.

De nouveaux intervenants apparaissent en s'appuyant massivement sur les nouvelles technologies. Leur démarche « disruptive » du financement ainsi que leur expertise technologique, notamment par la création de « place de marché », banalisent l'accès aux financements. Ces nouveaux opérateurs, regroupés sous le terme de « Fintech », bousculent les modes opératoires et accélèrent les processus.

NANCEO s'inscrit dans cette mouvance de flow business avec sa plateforme de financement qui agit typiquement comme une place de marché.

Le marché du financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés représentait en 2019 près de 36 milliards d'euros avec une progression de près de 8,6% entre 2018 et 2019.

(Source : Association Française des Sociétés Financières, *Activités des établissements spécialisés - Année 2019*)

Le Groupe PHARMAGEST s'attend à une accélération de la digitalisation avec encore plus de simplification des démarches administratives : l'arrivée des contrats digitaux, l'émergence de la signature électronique (déjà présente sur le B to C), la gestion des parcs de contrats, les échanges de factures. L'industrie du financement des ventes est en évolution et pousse tous ses acteurs - banquiers, courtiers, industriels, start-up, consultants - à se moderniser, toujours dans l'idée de faciliter et d'accélérer le processus.

5.3 Événements importants

Historique

1996 : Création de la société ROUSSEAU CPI.

- Fondation par Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE. Ils développent le logiciel PHARMAGEST® et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine.

- PHARMAGEST INTERACTIVE effectue un rapprochement opérationnel avec la filiale informatique MIRABEL du répartiteur. La CERP Lorraine a fait évoluer sa dénomination sociale et est devenue GROUPE WELCOOP en 2008 puis LA COOPERATIVE WELCOOP en 2017.

2000 : Introduction en Bourse.

- Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale.

- Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale en France.

2007 : Début du développement européen.

- En septembre 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE achète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS en Belgique (renommées respectivement PHARMAGEST LUXEMBOURG et PHARMAGEST BELGIUM en 2019).

2008 / 2009 : Nouveau savoir-faire informatique pour EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

- Le Groupe PHARMAGEST a ouvert son savoir-faire aux maisons de retraite médicalisées via une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE. Il renforce sa présence dans ce secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR SOFTWARE en avril 2009.

2013 / 2014 : Création de la Division Solutions e-Santé.

- Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 95,29% au sein de DIATELIC ;
- Création de KAPELSE, détenu à 70% par PHARMAGEST INTERACTIVE.

2015 : Création de la Division Fintech.

- Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée à associé Unique au capital de 1 000 000 € dont le siège social est basé à Paris et qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

2016 : Création de la Division Etablissements Sanitaires et Médicaux Sociaux.

- Acquisition par MALTA INFORMATIQUE de la société DICSIT INFORMATIQUE. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à un domaine d'expertise complémentaire qu'est l'informatisation des HAD (Hôpital À Domicile), des SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) et des réseaux CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées).

2016 : Evolutions de périmètre de la Division Solutions e-Santé.

- PHARMAGEST INTERACTIVE et KAPELSE acquièrent conjointement de façon égalitaire 80% de NOVIA TEK et de sa filiale NOVIA SEARCH, start-up spécialisées dans la conception de systèmes innovants pour l'aide aux personnes à besoins spécifiques (Alzheimer, personnes âgées vivant seules à domicile, personnes dépendantes ou en situation de handicap) ;
- Prise de participation (70%) de PHARMAGEST INTERACTIVE dans la société SAILENDRA qui a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

Evénements récents (2017 - 2019)**2017 : Renforcements, simplifications et prises de participation.**

- Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 51,82%, dans le capital de CAREMEDS, société anglaise. Cette prise de participation est accompagnée d'une prise de participation à hauteur de 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de MULTIMEDS, société irlandaise. Ces sociétés sont spécialisées dans le développement technologique d'applications innovantes dédiées à l'observance thérapeutique :
 - MULTIMEDS commercialise une solution PDA (Préparation des Doses à Administrer) manuelle avec un pilulier complet et innovant protégé par brevet ;
 - CAREMEDS développe une plateforme sur le cloud sécurisé de traçabilité du circuit du médicament par pilulier. Elle permet au pharmacien, en officine ou en EHPAD, de sécuriser et d'assurer une traçabilité au lot des médicaments préparés en piluliers.
- Acquisition par MALTA INFORMATIQUE de la société AXIGATE spécialisée dans les nouvelles technologies et le secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à un marché complémentaire à son marché historique : le secteur hospitalier.



2018 : Renforcements, simplifications et prises de participation.

- PHARMAGEST INTERACTIVE s'implante en Italie via la prise de participation majoritaire à hauteur de 79% du capital de MACROSOFT HOLDING, leader italien de l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie qui commercialise également une nouvelle offre logicielle innovante destinée aux officines italiennes. Pour s'inscrire dans la stratégie du Groupe PHARMAGEST et proposer un écosystème global dédié au niveau européen, MACROSOFT HOLDING devient PHARMAGEST ITALIA, filiale de la Division Solutions Pharmacie Europe.

2019 : Renforcements, simplifications et prises de participation.

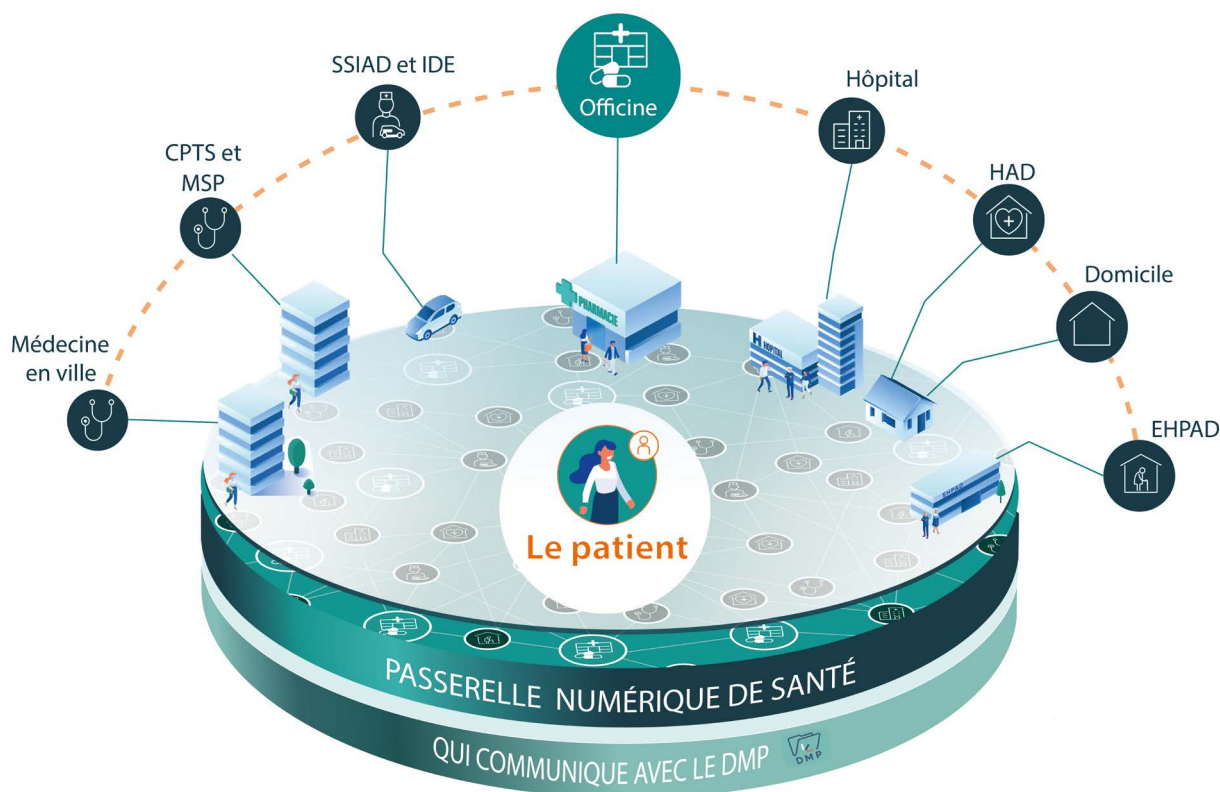
- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CP INTERACTIVE à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO en PHARMAGEST LUXEMBOURG ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO SERVICES en PHARMAGEST BELGIUM ;
- Prise de participation minoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 49%, dans le capital de la société italienne PHARMATHEK. La société a pour activités la construction et la production de systèmes d'automatisation commerciaux et industriels gérés par ordinateurs ;
- Réalisation d'une fusion des sociétés INFARMA, INSERVICE, MACROSOFT, MACROSOFT BUILDING et TEKNEMA à la société PHARMAGEST ITALIA ;
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST ITALIA, à hauteur de 80%, dans le capital de la société italienne SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA. La société a pour activité l'édition de logiciel et la vente en gros de matériels informatiques et de logiciels ;
- Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 79% à 82,5% du capital ;
- Prise de participation majoritaire de la société MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 70% dans le capital d'INTERNATIONAL CROSS TALK, société spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluri professionnelles (MSP) et les professions libérales de santé ;
- Cette prise de participation est accompagnée des prises de participations à hauteur de 100% du capital de HAPPY HEALTH ORGANIZER et de SOPHIA SANTE, sociétés françaises ayant pour activités la préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau et le conseil en systèmes et logiciels informatiques ;
- Prise de participation de la société CAREMEDS à hauteur de 60% dans le capital d'I-MEDS, société allemande ayant pour activité la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies ;
- Création de MALABELGIUM, société belge, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, ayant pour activité la programmation informatique dans le domaine des maisons de retraites.

2019 : Sorties du périmètre de consolidation et reculs de participation.

- Cession de la société INTECUM par PHARMAGEST INTERACTIVE à la société PHARMATHEK ;
- La société WELFINTY GROUP a été liquidée durant le second semestre 2019 ;
- La société DOMEDIC EUROPE a été liquidée durant le second semestre 2019.

5.4 Stratégie et objectifs

« Plus de Technologie pour plus d'Humain », tel est le credo du Groupe PHARMAGEST.



Le Groupe PHARMAGEST, initialement centré autour des besoins des pharmaciens et de la gestion des officines, continue de faire évoluer son modèle « Patient Centré » tout en ayant à cœur de renforcer le positionnement de sa clientèle historique.

Convaincu que demain, tous les professionnels de santé devront être interconnectés et coordonnés autour du patient, le Groupe PHARMAGEST a fait le choix d'acquérir progressivement une expertise dans tous les métiers de l'informatique Haute Technologie liés à la Santé et des métiers spécialisés qui lui sont associés.

Cette stratégie d'innovation autour du patient permet au Groupe PHARMAGEST de se positionner comme un acteur structurant auprès des pharmaciens, des professionnels de santé, de l'industrie pharmaceutique, des payeurs privés et des pouvoirs publics.

Le Groupe PHARMAGEST a donc pour objectifs de :

- Développer ses activités ou de nouer des partenariats pour renforcer sa présence tout au long du parcours de soins des patients en ville, à l'hôpital, au domicile ;
- Faire converger l'ensemble de ses produits et solutions dans le but de fluidifier et optimiser les systèmes de santé ;
- Renforcer son positionnement international en développant la première plateforme européenne de santé, véritable écosystème de santé autour du patient ;
- Donner aux patients la maîtrise sur leurs données de santé sécurisées ;
- Faire progresser la recherche médicale en accélérant la remontée de données anonymes et in fine améliorer la santé des patients.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe PHARMAGEST devra relever de nombreux défis et faire évoluer son expertise, développer sa proximité auprès de nouveaux professionnels de santé et dans de nouveaux pays, anticiper les évolutions des différents systèmes de santé dans lesquels le Groupe est implanté, tout en conservant son optimisme quant à l'amélioration des systèmes de soins, véritable enjeu sociétal tant pour les patients, que pour les professionnels de santé, les établissements de santé et les états.



5.5 Brevets et licences

En sa qualité d'éditeur de logiciels, le Groupe PHARMAGEST est particulièrement vigilant en matière de préservation de sa propriété intellectuelle et industrielle.

A ce titre, PHARMAGEST INTERACTIVE détient notamment le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France et ses filiales détiennent les brevets, licences, et marques des systèmes développés.

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ces risques qui sont présentés en Rubriques 3 et 21.2.1 - Section 2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 18.1.6.6 - Note 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.6 Position concurrentielle

Un des plus grands atouts du Groupe PHARMAGEST est son adossement à LA COOPERATIVE WELCOOP. Le modèle coopératif est un cercle vertueux qui a fait ses preuves : il permet de mutualiser les hommes, les moyens, les compétences, afin que chacun bénéficie de toutes les ressources mises à disposition de la coopérative. Ce modèle permet au Groupe PHARMAGEST :

- D'accompagner ses clients dans un environnement en pleine mutation, en osant, innovant et s'engageant pour défendre l'officine et la place du pharmacien au cœur du système de santé ;
- De préserver la santé financière des coopérateurs membres de LA COOPERATIVE WELCOOP de la baisse des prix des génériques via le modèle propriétaire de la coopérative qui permet de pallier ces pertes en bénéficiant de dividendes coopératifs mais aussi d'outils qui permettent d'optimiser la gestion de l'officine.

Sur le marché de la pharmacie en Europe

En France

Le marché français de l'informatique officinale compte trois principaux acteurs :

- PHARMAGEST INTERACTIVE avec plus de 8 900 pharmacies équipées soit 43% de part de marché, est leader sur le marché. La totalité de ses clients est équipée de son logiciel phare, le LGPI Global Services® ;
- Son principal concurrent, SMART-Rx, filiale du Groupe CEGEDIM, met plusieurs logiciels de gestion d'officine à disposition de ses clients au travers de ses offres ALLIANCE, LOGIPHAR, PERIPHAR et OPUS ;
- Le troisième acteur significatif du marché est une société indépendante, EVERYS.
(Source : *Estimations PHARMAGEST INTERACTIVE*)

Les principaux atouts de PHARMAGEST INTERACTIVE résident dans :

- Une **offre globale** unique, basée sur l'application officine leader du marché, complétée par une suite de solutions métiers (paiement, merchandising, sécurité, e-commerce, pilotage,...) et orientée vers le service aux patients ;
- Une **innovation continue** dans les logiciels, les matériels et les services ;
- Un niveau de **qualité certifié** tant en matière de produits (certification NF 525), que de services (assistance selon les standards de la NF Services) ou de conformité technique (certification HDS - Hébergeur de Données de Santé) ;
- Une **véritable proximité** à l'échelle nationale, à travers un réseau de 31 centres de compétences, en métropole et dans les DOM ;
- Une approche et une équipe « grands comptes » dédiées aux **groupements** ;
- Une **assistance de haut niveau**, bénéficiant d'une plage horaire unique 8h-20h, des compétences des experts du Groupe PHARMAGEST et d'un portail dédié 7/7.

En Belgique

La société PHARMAGEST BELGIUM est présente sur l'ensemble du territoire belge et détient 15% de part de marché avec son logiciel ULTIMATE. Cette part de marché s'est accrue de manière constante depuis 2016 (12%) du fait des partenariats signés avec les groupements COOP et MULTIPHARMA.

(Source : *Estimations PHARMAGEST BELGIUM*)

Les principaux concurrents de PHARMAGEST BELGIUM sont les sociétés CORILUS, FARMAD, NEXTPHARM et PHARMONY.

PHARMAGEST BELGIUM se positionne comme le partenaire des officines belges indépendantes ou faisant partie d'un groupement de pharmacies. PHARMAGEST BELGIUM commercialise des solutions informatiques uniques qui anticipent les évolutions du marché de la santé. À l'écoute des pharmaciens et des acteurs de la profession, PHARMAGEST BELGIUM innove pour accompagner le pharmacien dans la gestion de son officine, l'épauler dans sa mission de conseil aux patients et l'aider dans son rôle de coordinateur de soins.

Au Luxembourg

En 2019, la part de marché de PHARMAGEST LUXEMBOURG dans le secteur de l'informatique officinale grâce à son logiciel OFFICINE 2016 est de 4%. Son principal concurrent est la société PROPHALUX.

(Source : *Estimations PHARMAGEST LUXEMBOURG*)

En Italie

Au regard des nouvelles activités du Groupe PHARMAGEST en Italie, la concurrence s'analyse sur le marché de la répartition et le marché de l'édition de logiciels de gestion d'officines.

Sur le marché de la répartition, PHARMAGEST ITALIA est partenaire de plus de 60% des grossistes-répartiteurs en Italie qui utilisent ses solutions informatiques. D'un point de vue communication, PHARMAGEST ITALIA est propriétaire de FARMACCLICK qui est devenu un standard de communication, utilisé par plus de 16 800 pharmacies (sur 19 000), représentant 1 360 000 transactions par jour et qui permet notamment la distribution de catalogues de prix (individualisés par pharmacie).

Sur le marché des logiciels de gestion officinale, PHARMAGEST ITALIA a le statut de nouvel entrant. Les efforts de PHARMAGEST ITALIA pour le déploiement de SOPHIA, couplés à la prise de participation majoritaire dans l'éditeur SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA avec son logiciel EASYPHARMA ont permis à fin 2019, d'équiper 900 pharmacies de solutions de PHARMAGEST ITALIA, soit approximativement 4,5% de part de marché.

Les principaux acteurs de ce marché sont COMPUGROUP MEDICAL et PHARMASERVICE qui représentent à eux deux environ 75% du marché des éditeurs italiens.

Sur le marché de l'e-Santé

Pôle Communication Digitale

Le Pôle Communication Digitale propose une offre globale unique, ses solutions se trouvent sur des marchés dont les acteurs proviennent de différents domaines d'expertises (information grand public ou patients, études et observatoires, recrutement et formation des équipes officinales, inclusion patients dans des programmes de suivi...).

Les principaux concurrents sont les mêmes éditeurs de logiciels que ceux stipulés pour le marché de la pharmacie en France. Bien que d'autres LGO proposent des services similaires, ils ne sont pas considérés comme de la concurrence directe. Les solutions sont plutôt complémentaires, ainsi un laboratoire peut s'adresser à l'ensemble des pharmacies en France.

Pôle Télémédecine

Les solutions proposées par le Pôle Télémédecine sont confrontées à deux catégories de concurrence :

- Les solutions développées en interne par les hôpitaux, structures de soins ou réseaux ;
- Les solutions développées par d'autres éditeurs de logiciels tels que TMM SOFTWARE, SANTELYS ou MAINCARE.



Actuellement challenger sur ce marché, le Pôle Télémédecine vise à se rapprocher d'associations de patients pour intégrer les GRADeS (Groupement Régionaux d'Appui au Développement de l'e-Santé) notamment via des programmes d'éducation thérapeutique.

Pôle Prévention

La concurrence est complexe à définir car elle est composée :

- De sociétés start-up qui tentent de percer sur un marché où le fait d'être déjà reconnu par les professionnels de santé est un facteur clé de succès incontournable ;
- De fournisseurs de logiciels aux professionnels de santé qui se développent sur ce segment ;
- De filiales d'entreprises de premier plan (opérateurs de télécommunication, industriels pharmaceutiques, entreprises de télésurveillance, etc.).

Le Pôle Prévention, en synergie avec la Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux et D'MEDICA, filiale de LA COOPERATIVE WELCOOP, dispose de nombreux atouts :

- Une maîtrise complète des systèmes d'information pour répondre à la nécessité de coordonner de multiples acteurs, garantir l'efficacité opérationnelle et assurer la qualité et la sécurité des soins ;
- L'expertise sur l'ensemble du parcours de soins pour orienter les patients vers les meilleures solutions d'accueil ;
- Des équipes de professionnels aux services du bien-être et de la santé des patients.

Le marché des objets connectés de santé est un marché en plein essor avec une multitude d'acteurs tels que SENIORADOM ou TELEGRAFIK (Solution Otono-me).

NOVIATEK et NOVIA SEARCH, à l'appui des expérimentations portées par l'ensemble du Groupe PHARMAGEST et de LA COOPERATIVE WELCOOP, se construisent progressivement une expérience et une légitimité qui permettront à terme d'adresser des solutions clés en main aux seniors et aux personnes en risque de perte d'autonomie.

Pôle e-Connect

KAPELSE occupe en 2019 une place de challenger sur ce marché.

La force de KAPELSE réside dans sa capacité à proposer régulièrement des solutions adaptées aux besoins des professionnels (ergonomie des produits, miniaturisation, etc.), et à leur mobilité croissante (infrastructure KAP&NETWORK), tout en répondant aux enjeux de la sécurisation des données ou encore du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

A titre d'exemple, la box e-Santé de KAPELSE, **KAP&CARE®**, a été retenue dans le cadre du projet SATELOR. La KAP&CARE® permet la centralisation des données du patient et leur transfert sécurisé vers les systèmes de traitement de ses différents partenaires. Ses nombreuses fonctionnalités font de la KAP&CARE® l'outil permettant un interfaçage performant et ergonomique entre le patient et les différents centres de traitement des données.

Sur le marché de l'informatique des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

Pôle Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes

MALTA INFORMATIQUE est désormais leader du marché, et détient près de 28% de part de marché des EHPAD. (Source : Estimation MALTA INFORMATIQUE)

Ses principaux concurrents sont le Groupe BERGER LEVRAULT avec ses solutions MAGNUS et PROGOR, TERANGA SOFTWARE et SOLWARE SANTE.

Pôle Soins Infirmiers et Hôpitaux à Domicile

DICSIT INFORMATIQUE est éditeur depuis 1995 de progiciels métiers à destination des services intervenant auprès des personnes fragiles à domicile : HAD (Hôpital À Domicile), SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile), SAD (Services d'Aide à Domicile), CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées), ESA (Équipes Spécialisées Alzheimer), CSI (Centre de Soins Infirmiers).



DICSIT INFORMATIQUE est un acteur majeur de son marché et compte plus de 900 clients en France métropolitaine et DOM-COM dont :

- Plus de 400 CLIC (n°1 du secteur avec 86 % de part de marché n'ayant pas de concurrent directement spécialisé) ;
- 370 SSIAD et ESA, soit 15% de part de marché. Ce marché est dominé par les sociétés APOLOGIC et MEDISYS ;
- 140 HAD passant ainsi leader du marché avec environ 42% de part de marché. Les acteurs C2SI et ARCAN se partagent la seconde place avec 20 à 30% de part de marché chacun, et quelques petits acteurs équipent le reste du marché.

Pôle Hôpital

AXIGATE est un acteur incontournable du secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier avec plus de 48 hôpitaux équipés à ce jour, dont le second CHU de France : l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille. Les solutions d'AXIGATE sont référencées par le groupe d'achat hospitalier UNI.HA, permettant à ses adhérents un accès simplifié à l'offre d'AXIGATE.

Pôle Etablissements Professions Libérales

INTERNATIONAL CROSS TALK, HAPPY HEALTH ORGANIZER et SOPHIA SANTE sont leader sur le marché des logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluri-professionnels (MSP) et les professions libérales de santé. Ces sociétés équipent, via le logiciel phare ICT CHORUS® 170 maisons de santé sur les 735 ayant signé l'Accord Conventionnel Interprofessionnel avec l'Assurance Maladie (soit 23 % des MSP équipées d'un logiciel ASIP V2).

De manière générale, la complémentarité des offres sanitaires et médico-sociales permet de proposer des Systèmes d'Information très complets et communicants. La Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux est le seul acteur du marché à proposer une offre aussi diversifiée, experte et communicante.

Sur le marché des financements de biens en location

Créée en 2015, la société NANCEO est un challenger sur le marché du financement des biens d'équipements professionnels en location. Ce marché est très largement dominé par les banques ou leurs filiales financières dédiées (crédit-bail ou location financière).

NANCEO intervient sur ce marché par une approche « vendeur » qui consiste à financer les ventes d'équipements professionnels de partenaires auprès de leurs clients et se concentre plus particulièrement sur le financement des biens à haute valeur technologique et à obsolescence rapide tels que la bureautique impression, la gestion documentaire, la téléphonie, la sécurité, le matériel médical, etc. C'est en facilitant ces ventes que NANCEO accroît ses propres volumes.

L'atout majeur de NANCEO réside dans la simplification des échanges entre partenaires et bailleurs :

- Une seule demande de financement ;
- Un contrat unique quel que soit le bailleur cessionnaire ;
- Un traitement de la facturation simplifié ;
- Une gestion des contrats maîtrisée.

Son approche « multi-bailleurs » (cession à différents bailleurs possibles) accroît sa capacité à accepter rapidement des demandes, favorise l'indépendance vis-à-vis des bailleurs et développe sa résilience « au financement des ventes » c'est-à-dire le retrait ou la disparition du marché d'un ou plusieurs bailleurs.



5.7 Investissements

5.7.1 Investissements importants de la période

Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2019	2018	2017
Investissements incorporels	14 173	16 431	14 550
<i>Dont écarts d'acquisitions</i>	5 420	8 186	8 364
Investissements corporels	8 256	2 827	1 519
TOTAL	22 429	19 258	16 069

L'essentiel des investissements incorporels du Groupe PHARMAGEST est dédié à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation. Ceci permet aux sociétés du Groupe d'être novatrices dans de nombreux projets pour l'ensemble des Divisions.

Les investissements corporels concernent principalement l'agrandissement du Siège du Groupe PHARMAGEST, les acquisitions en renouvellement d'infrastructures et en renforcement de la sécurité desdites infrastructures.

Le Groupe PHARMAGEST finance ses acquisitions courantes et de renouvellements sur ses fonds propres.

Investissements financiers (2017 - 2019)

Le Groupe PHARMAGEST procède généralement à des croissances externes opportunistes sur un modèle d'acquisition en bloc, en cohérence avec sa stratégie « Patient Centré ». Les opérations de croissance du Groupe PHARMAGEST lors des trois dernières années ont été les suivantes :

• Prises de participation initiales :

- **Février 2017** : 51,82% dans le capital de CAREMEDS, société anglaise, au capital de 247 £ ;
- **Février 2017** : 51% dans le capital de MULTIMEDS, société irlandaise, au capital de 100 € ;
- **Juillet 2017** : 100% dans le capital d'AXIGATE, au capital de 58 421 € ;
- **Mars 2018** : 60% dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, au capital de 10 000 €. MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA. Elle contrôle :
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT, au capital de 52 000 €.
 - 100% du capital de la société italienne INFARMA au capital de 102 000 €. Le capital est détenu à 20 % directement par PHARMAGEST ITALIA et 80 % par MACROSOFT.
 - 100% du capital de la société italienne TEKNEMA au capital de 10 000 €.
 - 100% du capital de la société italienne INSERVICE au capital de 10 000 €.
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING au capital de 10 000 €.
- PHARMAGEST INTERACTIVE a procédé en octobre 2018 au rachat d'un complément d'actions faisant passer sa participation à hauteur de 79% dans le capital de PHARMAGEST ITALIA ;
- **Novembre 2018** : 100% dans le capital de UK PHARMA, société anglaise au capital de 20 000 £ ;
- **Juin 2019** : Prise de participation minoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 49%, dans le capital de la société italienne PHARMATHEK au capital de 20 000 € ;
- **Octobre 2019** : Prises de participations majoritaires :
 - de la société PHARMAGEST ITALIA, à hauteur de 80%, dans le capital de la société italienne SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA au capital de 10 000 €.
 - de la société MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 70% dans le capital d'INTERNATIONAL CROSS TALK, société au capital de 300 000 €.
 - de la société MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 100% du capital de HAPPY HEALTH ORGANIZER et de SOPHIA SANTE de 5 000 € de capital chacune.
- **Novembre 2019** : Prise de participation de la société CAREMEDS à hauteur de 60% dans le capital d'I-MEDS, société allemande, au capital de 25 000 € ;
- **Décembre 2019** : Création par MALTA INFORMATIQUE de MALTA BELGIUM au capital de 61 500 €.

• **Renforcements de participation :**

- **En 2016 / 2017 :** Réalisation de trois phases d'augmentations de capital de la société de droit canadien GROUPE DOMEDIC favorisant l'entrée au capital de TELUS Santé. Les augmentations de capital ont été suivies par le Groupe PHARMAGEST entraînant une dilution de sa participation (28,32%) ;
- **Mai 2018 :** Acquisition de titres complémentaires de SAILENDRA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 70,01% à 75,09% du capital ;
- **Décembre 2019 :** Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 79% à 82,50% du capital.

Au titre de la période couverte par les informations financières historiques, le montant global des investissements financiers est de 48 M€.

5.7.2 Investissements importants en cours

Les investissements en cours concernent principalement des coûts R&D liés à l'innovation pouvant être engagés tant en interne que par appel à des partenaires expérimentés dans des domaines nécessitant une expertise métier spécifique.

Le Groupe PHARMAGEST poursuit également ses investissements dans le cadre :

- Des certifications comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel ;
- Des appels à projets liés à l'e-Santé au niveau national et régional dans lesquels il est engagé ;
- Du développement de ses filiales en France ou à l'étranger dans leurs domaines respectifs ;
- De l'agrandissement du siège situé à VILLERS-LES-NANCY, pour lequel les travaux devraient être finalisés en 2020. Le coût global pour ce projet est de 9 M€.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et domaines technologiques liés à la Santé.

Ces investissements se font sur l'appréciation de la Direction du Groupe PHARMAGEST soit sur la base des fonds propres du Groupe soit sur financements externes selon les opportunités de marché.

Aucun autre engagement d'investissement ferme n'a été donné par la Direction du Groupe PHARMAGEST au jour du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.7.3 Informations sur les coentreprises

Le Groupe PHARMAGEST consolide par mise en équivalence les sociétés suivantes :

- PHARMATHEK, société de droit italien, dans laquelle le Groupe possède une participation de 49% du capital. PHARMATHEK est spécialisée dans le développement, la fabrication et l'installation de robots adaptés à toutes les pharmacies.
- GROUPE DOMEDIC, société de droit canadien, dans laquelle le Groupe possède une participation de 28,32% du capital. Le GROUPE DOMEDIC est spécialisé dans la conception de produits technologiques favorisant l'observance des traitements médicamenteux.

Le Groupe PHARMAGEST estime toutefois que ces éléments ne présentent pas de risques significatifs sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.

5.7.4 Immobilisations corporelles et environnement

Les différents sites du Groupe PHARMAGEST ne sont pas particulièrement exposés à des problématiques environnementales (cf. le rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière figurant en Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel).



6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1 Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe

Au 31 décembre 2019, MARQUE VERTE SANTE est actionnaire de référence avec une participation de 60,51% dans le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE. LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE, détient de manière directe 6,12% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE.

LA COOPERATIVE WELCOOP rassemble une diversité de métiers qui ont en commun un objectif : œuvrer pour la santé et le bien-être du patient.

Grâce à ses filiales, LA COOPERATIVE WELCOOP propose des solutions s'adressant à tous les professionnels de santé dans de nombreux environnements (officine, EHPAD, hôpital, HAD, SSIAD, CPTS, MPS, etc.) en passant par les services à domicile, pour accompagner les seniors et les personnes fragiles.

Le pharmacien, par sa proximité, reste le meilleur coordinateur de santé. Coopérative de pharmaciens depuis 1935, LA COOPERATIVE WELCOOP œuvre dans l'intérêt de la profession pour l'accompagner dans son exercice quotidien et ses nouvelles missions. Au nom de cette vision d'innovation et de différenciation, ses filiales offrent une vaste gamme de solutions au bénéfice de l'officine.

PHARMAGEST INTERACTIVE, leader en solutions technologiques pour l'officine, contribue de façon importante à cet accompagnement en proposant des solutions innovantes en réponse à l'évolution du métier. Grâce à un traitement des données en toute sécurité, celles-ci renforcent le rôle du pharmacien en tant que coordinateur au centre de l'écosystème de santé.

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales offrent des produits et services exclusifs en pharmacie :

- Des médicaments génériques et d'OTC ;
- Une offre de médicaments princeps européens conformes aux exigences françaises et autorisés par l'ANSM ;
- Du matériel médical et les services de maintien à domicile adaptés aux besoins du patient ;
- Une large gamme de produits sans substance indésirable exclusifs à la vente en officine.

Pour mutualiser les moyens, avoir de meilleures conditions d'achat et se démarquer sur un marché de plus en plus concurrentiel, LA COOPERATIVE WELCOOP a développé quatre réseaux qui proposent des concepts différenciant :

- LA COOPERATIVE WELCOOP, détenue à 100 % par des pharmaciens, compte plus de 4 000 sociétaires et fait converger l'innovation technologique, l'évolution du métier de pharmacien et augmente l'efficacité du système économique de santé ;
- Un groupement de pharmaciens (OBJECTIF PHARMA) qui donne accès à une centrale d'achat, à des formations et un accompagnement au quotidien ;
- Ainsi que deux enseignes de pharmacies (WELLPHARMA et ANTON & WILLEM).

La population est amenée à consulter régulièrement de nombreux professionnels de santé dans des lieux différents : à la pharmacie, à l'hôpital, en EHPAD, chez le médecin et même à domicile. Parmi les solutions de LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales, se trouvent des logiciels et des systèmes de gestion pour le pilotage de tous les actes réalisés en établissement de santé. La coordination des données de santé du patient entre tous les professionnels permet un suivi optimisé et sécurisé dans la prise en charge du patient.

LA COOPERATIVE WELCOOP, par sa filiale PHARMAGEST INTERACTIVE, est certifiée Hébergeur de Données de Santé (HDS) ce qui garantit la sécurisation des données du patient. La centralisation et la coordination des données ainsi que leur sécurisation permettent un meilleur accompagnement du patient. Ainsi, l'observance et le traitement de sa pathologie sont améliorés, favorisant une meilleure santé et des économies pour le système de santé pour être plus efficient et efficace. Avec l'ensemble de ses structures, LA COOPERATIVE WELCOOP continue à déployer sa stratégie au rang international tout en proposant la première passerelle numérique de santé.

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement présentes en France et en Europe.

Le siège social de MARQUE VERTE SANTE est situé 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY - Technopole de Nancy Brabois - 7 allée de Vincennes.

Avec des capitaux propres consolidés de 183 M€ au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires consolidé 2019 de MARQUE VERTE SANTE est de 307 M€ (normes françaises).

Pour plus d'informations sur LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales : <https://www.lacooperativewelcoop.com/>

6.2 Liste des filiales importantes du Groupe PHARMAGEST

Un organigramme du Groupe PHARMAGEST est présenté dans le rapport de gestion figurant à la Rubrique 21.2.1 - Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

Périmètre au 31 décembre 2019

Dans le Groupe PHARMAGEST, en 2019, 27 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris PHARMAGEST INTERACTIVE :

ADI, société française, filiale à 50% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 387 882 038. La société est distributeur sur la région Ile-de-France exclusivement des produits de PHARMAGEST INTERACTIVE.

AXIGATE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs destinés au secteur hospitalier.

CAREMEDS, société anglaise, filiale à 51,82% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DIATELIC, société française, filiale à 95,29% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 443 656 350. La société a pour objet la prestation et la commercialisation de services de télésurveillance et d'aide au diagnostic.

DICSIT INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 400 504 387. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

EHLS, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.

HDM, société de droit mauricien, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une « Private Company limited by shares », immatriculée sous le numéro 076077 CI/GBL, dont le siège social est situé à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HAPPY HEALTH ORGANIZER, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 821 596 020. La société a pour activité la préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau.

HEALTHLEASE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

HUROBREGA (SCI), société française, filiale à 100% d'EHLS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

I-MEDS, société allemande, filiale à 60% de CAREMEDS, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de WÜRZBURG sous le numéro HRB 12 473. La société a pour activité la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies.

INTERNATIONAL CROSS TALK, société française, filiale à 70% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 479 913 832. La société est spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les professions libérales de santé.

KAPELSE, société française, filiale à 70% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants.



MALTA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activité l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques destinés aux EHPAD ainsi que de tous produits s'y rattachant.

MALTA BELGIUM, société belge, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Tribunal de l'Entreprise de LIEGE, sous le numéro 0739 865 421. La société a pour activité la programmation informatique.

MULTIMEDS, société irlandaise, filiale à 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817. La société a pour activité la commercialisation de piluliers manuels.

NANCEO, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 809 217 748. La société a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

NOVIA SEARCH, société française, filiale à 100% de NOVIA TEK, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de THIONVILLE sous le numéro 791 200 918. La société a des activités d'ingénierie et d'études techniques.

NOVIA TEK, société de droit luxembourgeois, filiale à 40% de PHARMAGEST INTERACTIVE et 40% de KAPELSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 186 323. La société a pour objet la conception et la fabrication de produits électroniques.

PHARMAGEST BELGIUM (anciennement SABCO SERVICES), société de droit belge, filiale à 100% de PHARMAGEST LUXEMBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRUXELLES sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériels informatiques et de logiciels.

PHARMAGEST ITALIA (anciennement MACROSOFT HOLDING), société de droit italien, filiale à 82,50% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes.

PHARMAGEST LUXEMBOURG (anciennement SABCO), société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15.220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

SAILENDRA, société française, filiale à 75,09% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 502 040 900. La société a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques et est spécialisée dans les solutions d'analyses comportementales par l'Intelligence Artificielle.

SOPHIA SANTE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 833 356 892. La société a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA, société italienne, filiale à 80% de PHARMAGEST ITALIA, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BENEVENT sous le numéro BN 120 094. La société a pour activité l'édition de logiciel et la vente en gros de matériels informatiques et de logiciels.

UK PHARMA, société de droit anglais, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies House » de LONDRES sous le numéro 03 513 400. La société a pour activité le service aux entreprises.

et deux sociétés par mise en équivalence :

GROUPE DOMEDIC, société de droit canadien, filiale à 28,32% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUEBEC sous le numéro 659696-7. La société a pour objet le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux.

PHARMATHEK, société italienne, filiale à 49% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de VERONE sous le numéro VR 358 537. La société a pour activité l'élaboration et la production de systèmes d'automatisation commerciaux et industriels gérés par ordinateur.

Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2019 :

Depuis la fin de l'exercice comptable, les variations de périmètres ont été les suivantes :

- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire KAPELSE, portant la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 75%.
- Prise de participation majoritaire de MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 56,27% dans la société PANDALAB, société française, immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de NANCY sous le numéro 820 708 055. La société est spécialisée dans la messagerie instantanée et sécurisée pour les professionnels de la santé.

7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes informations communiquées s'observent à l'appui des données et explications figurant dans :

- La Rubrique 18.1.6 - Comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- La Rubrique 21.2.1 - Partie 1 du rapport de gestion intégré au présent Document d'Enregistrement Universel.

7.1 Situation financière

7.1.1 Analyse de la situation financière

Les activités du Groupe PHARMAGEST n'ont pas connu de changements importants par rapport aux exercices comptables précédents.

Les principaux agrégats du bilan ont évolué de la façon suivante :

Principaux agrégats du bilan - En K€	2019	2018	Variation
Actifs non courants	160 527	117 062	37,1%
Actifs courants	97 573	106 746	-8,6%
Capitaux propres	131 911	117 051	12,7%
Passifs non courants	54 040	42 079	28,4%
Passifs courants	72 149	64 678	11,6%

L'augmentation des actifs non courants s'explique notamment par l'accroissement net des titres mis en équivalence (+ 7 033 K€), des immobilisations corporelles (+ 10 980 K€) et des actifs financiers non courants (+ 15 866 K€).

Les variations des actifs courants trouvent leurs origines dans les variations des postes « clients et comptes rattachés » (+ 2 603 K€) et « trésorerie et équivalent de trésorerie » (-11 203 K€).

Les variations des passifs non courants sont issues des variations des dettes financières à long terme (+ 10 532 K€).

La progression des passifs courants provient de l'augmentation de la part à moins d'un an des dettes financières (+ 3 756 K€), l'augmentation des dettes fournisseurs (+ 1 454 K€) et des autres dettes à court terme (+ 1 725 K€).

L'ensemble de ces données s'analyse au regard des différentes croissances externes opérées par le Groupe PHARMAGEST au cours de l'exercice 2019.



7.1.2 Tendances futures

7.1.2.1 Evolution future probable des activités de l'émetteur

Le Groupe PHARMAGEST maintient sa politique en matière de croissances externes, à savoir l'étude de pistes de développements en France et à l'international, selon les axes de développement suivants :

- Les services et les technologies qu'il pourrait proposer à ses clients pharmaciens afin de les aider à remplir pleinement leurs nouvelles missions de conseil ;
- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits ou services propres à améliorer la rentabilité des pharmacies et/ou l'efficacité des systèmes de santé ;
- Le renforcement de sa politique « Patient Centré » pour fluidifier le parcours de soins et apporter de la transversalité entre les professionnels de santé.

Perspectives de la Division Solutions Pharmacie Europe

Pôle Pharmacie France

Grâce à ses modèles d'affaires éprouvés ainsi qu'au dynamisme de ses équipes, le Pôle Pharmacie France devrait maintenir un bon niveau de performance par le biais d'une croissance organique et d'améliorations fonctionnelles et réglementaires du LGPI.

Le Pôle Pharmacie France procédera en 2020 à la commercialisation de nouvelles offres qui devraient constituer des leviers de croissance (exemples : solutions d'e-prescription et de téléconsultation). Le Groupe travaillera également à l'évolution de solutions existantes telles qu'OffiTag, OffiTouch®, OffiPDA, OffiCentral®, OffiMédia®, OffiSecure®, Multimeds, la Messagerie de Santé Sécurisée (MSS), le Dossier Pharmaceutique (DP) et le Dossier Médical Partagé (DMP).

Le Groupe renforcera ses liens avec PHARMATHEK afin de proposer aux pharmaciens des solutions d'automatisation et de robotisation toujours plus performantes.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg compte poursuivre sa progression sur la totalité des territoires belge et luxembourgeois en maintenant ses efforts commerciaux vers les groupements de pharmacies et les pharmaciens indépendants.

Les nouvelles solutions développées et en cours de développement leur octroieront un avantage concurrentiel certain ; elles seront basées sur des technologies de dernière génération et répondront aux exigences des évolutions commerciales et réglementaires du secteur.

Les principales évolutions attendues en 2020 sont :

- Le Module Bandagisterie intégrable au logiciel ULTIMATE permettant la vente et le remboursement facilités du petit matériel médical (pads, sachets, pansements, etc.),
- L'adaptation de la gamme MULTIMEDS et du robot conditionneur Automeds aux marchés belges et luxembourgeois,
- L'intégration du robot SINTESI au catalogue de solutions belges,
- Le début de la commercialisation sur le marché luxembourgeois de la solution amenée à remplacer la solution OFFICINE 2016.

Pôle Pharmacie Italie

Le Pôle Pharmacie Italie compte axer ses efforts sur le déploiement de ses solutions SOPHIA et EASY PHARMA destinées à la gestion des officines italiennes. Avec un objectif de 20% de part de marché à horizon 2024, le Pôle Pharmacie Italie compte accélérer la construction de son réseau commercial et s'implanter de manière pérenne dans différentes régions transalpines.

Le Pôle Pharmacie Italie pourra compter sur la mutualisation des savoir-faire et l'internationalisation des produits du Groupe pour soutenir son développement.

D'une façon plus générale, la Division Solutions Pharmacie Europe continue de travailler au développement de solutions plus globales : les Logiciels Métier de l'Officine (LMO). Ces derniers traiteront des opérations de gestion (Logiciel de Gestion d'Officine comme le LGPI Global Services®) mais proposeront également des solutions métiers comme le Logiciel de Suivi d'Observance (LSO) ou des solutions de PDA (Préparation de Doses à Administrer).

Perspectives de la Division Solutions e-Santé

Pôle Communication Digitale

Le Pôle Communication Digitale compte maintenir son activité grâce aux solutions de communication digitale déployées par le Groupe PHARMAGEST. La combinaison des solutions OffiMédia® et OffiTouch® permettent de packager des services « clé en main » destinés aux laboratoires pharmaceutiques et mutuelles, mais également de développer de nouvelles prestations en phase avec les contraintes liées aux « Market Access » et « Market Maintenance ».

Pôle Télémédecine

Le Pôle Télémédecine compte maintenir le déploiement de ses solutions ETP PILOT et eNephro dans le cadre des différents appels à projets au niveau national et régional pour lesquels le Groupe PHARMAGEST a été retenu.

Dans le cadre du Programme ETAPES, la prise en charge par l'Assurance Maladie de la plateforme eNephro offre de belles perspectives.

Le Pôle compte également sur la commercialisation d'une nouvelle solution, **eNephro Pré-greffe**, afin d'optimiser le parcours pré-greffe des insuffisants rénaux chroniques, d'améliorer l'accès à la transplantation rénale et de faciliter le travail des équipes. Pour cela, il est nécessaire d'utiliser un système d'Information avec des fonctionnalités de gestion de parcours de soins et de coordination, adapté aux recommandations de la HAS de 2015. eNephro Pré-greffe répond à ces problématiques et permet de couvrir tout le parcours du patient sans rupture en continuité avec le dossier de télé-suivi post-greffe.

Pôle Prévention

Le Pôle Prévention compte sur la commercialisation grand public de sa solution NOVIACARE® en France comme à l'international et un déploiement de ses solutions CARELIB® EHPAD et CARELIB® Domicile.

Le projet « 36 mois de plus à domicile » constitue une filière industrielle porteuse de croissance pour le Groupe PHARMAGEST. Pour le moment testé en Lorraine, le dispositif vise à s'étendre partout en France, avec notamment la construction de résidences seniors entièrement équipées.

Pôle e-Connect

Les principales perspectives du Pôle e-Connect consistent à :

- Déployer de nouvelles solutions de télésanté développées en 2019 ;
- Déployer de nouveaux services innovants sur son parc de produits ;
- Maintenir le niveau de croissance du précédent exercice ;
- Être retenu sur de nouveaux projets de télésanté ;
- Adresser de nouveaux marchés tant professionnels de santé que e-Santé. ;
- Lancer une nouvelle gamme de produits connectés à destination des professionnels de santé.

A celles-ci s'ajoute la mise en application, sur l'ensemble des projets à venir, de synergies entre les filiales du Groupe PHARMAGEST et de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Perspectives de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux

Le Pôle Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes maintiendra sa croissance en 2020 avec le lancement de TITAN WEB qui permettra aux clients de bénéficier d'une nouvelle solution totalement compatible et encore plus puissante et ergonomique.

Le Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpital à Domicile prolongera son succès en HAD, grâce à la pertinence fonctionnelle de l'offre ANTHADINE, MOBISOINS et PORTAIL PS et lancera une nouvelle dynamique en SSIAD par une couverture commerciale plus forte sur ce segment.

Le Pôle Hôpital poursuivra sa stratégie de commercialisation de son offre auprès des Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT) et des clients équipés. La mise en place d'une gouvernance renforcée par l'arrivée d'un Directeur Général expérimenté en SI hospitalier sera un atout supplémentaire pour le développement.



La création prochaine de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) constituera pour le Pôle Etablissement Professions Libérales une réelle opportunité de croissance sur le marché. Ces communautés visent à faciliter la coordination des soins ambulatoires au bénéfice des patients et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux dans chaque territoire. Chaque CPTS aura vocation à réunir des professionnels de premier et de deuxième recours (médecins généralistes et d'autres spécialités, infirmières, etc.) et, le cas échéant, des acteurs médico-sociaux ou sociaux, qui interviendront ensemble pour fluidifier le parcours de soins des patients.

A travers la récente création de MALTA BELGIUM, la Division Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux souhaite poursuivre sa croissance en 2020 et un développement international qui débute en Belgique. De par le rachat des activités d'édition de logiciels pour maisons de repos et établissements spécialisés de la société belge CARE SOLUTIONS et la signature concomitante d'un partenariat stratégique européen avec Colisée pour les accompagner dans l'équipement logiciel de tous leurs établissements, MALTA INFORMATIQUE bénéficie d'un nouveau relais de croissance et se positionne immédiatement comme un leader des solutions pour maisons de repos en Belgique (avec +30% de PDM).

Perspectives de la Division Fintech

Assurée de la pertinence de son modèle, la Division Fintech continuera à développer son activité afin de devenir une place de marché du financement des ventes pour les équipements et les services, et ce, au-delà du secteur de la santé tant sur le plan national qu'international.

7.1.2.2 Activités en matière de Recherche et de Développement

La politique de Recherche et Développement (R&D) appliquée par le Groupe PHARMAGEST vise à concevoir des logiciels et des solutions satellites innovants, proposer de nouveaux produits, maintenir et faire évoluer les solutions existantes et répondre à des besoins de développements internes.

Cette politique est au cœur de l'activité du Groupe PHARMAGEST et est sous-tendue par la connaissance des besoins et des attentes de ses clients, qui se traduisent par :

- Une adaptation permanente des outils et un accompagnement de l'utilisateur dans son acte de conseil, de vente, de commande et de gestion ;
- Une prise en compte de la complexité des fonctionnalités liées à la facturation (paiement direct, tiers payant, mutuelles,...).

La R&D du Groupe PHARMAGEST repose sur les synergies entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses différentes filiales.

En vue d'accompagner sa stratégie d'intégration de nouveaux savoir-faire et de nouveaux pays, de s'adapter à temps aux changements dans son environnement, de s'ajuster aux imprévus et de faire converger les énergies vers les bénéficiaires de ses solutions, le Groupe PHARMAGEST a mis en place une organisation agile, européenne, multi-professionnels de santé, duplicable, homogène et extensible.

7.2 Résultats d'exploitation

Les principaux agrégats du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

Principaux agrégats du compte de résultat - En K€	2019	2018	Variation
Total produit d'exploitation	158 569	148 480	6,8%
Total charge d'exploitation	-117 719	-109 595	7,4%
Résultat opérationnel courant	40 849	38 886	5,0%
Résultat net de l'exercice	30 361	27 038	12,3%

L'évolution du produit d'exploitation est en lien direct avec l'augmentation du niveau de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2018 (+ 10 089 K€). Les principaux postes de charges en évolution sont : les achats consommés (+ 3 245 K€) et les charges de personnel (+ 3 329 K€).

7.2.1 Facteurs ayant une influence sur le résultat

Les principaux facteurs ayant une influence sur les revenus d'exploitation sont les niveaux de ventes réalisés sur :

- Les ventes de matériels qui passent notamment par le renouvellement régulier du parc informatique installé chez les clients ;
- Les ventes de licences logicielles ;
- Les prestations de maintenance matérielle ou logicielle ;
- Les ventes de financement.

Toutefois, la multiplication des typologies de clientèles ainsi que la diversification géographique des activités du Groupe PHARMAGEST permettent de réduire son exposition sur l'évolution de tout ou partie de ces facteurs sur un marché donné.

7.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires ou produit

En 2019, le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changements importants dans la structure de son chiffre d'affaires net ou dans ses produits nets.



8 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur

Les données relatives aux capitaux du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est composé de 15 174 125 actions pour lesquelles un droit de vote est attaché à chaque action. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice 2019.

Les réserves part du Groupe s'élèvent à 96 175 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, (26) K€ d'écart de conversion, 309 K€ de réserve légale et 82 685 K€ d'autres réserves.

8.2 Sources et montants des flux de trésorerie

Les données relatives aux flux de trésorerie du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Principaux postes du tableau de flux de trésorerie - En K€	2019	2018	Variation
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	24 329	18 441	31,9%
<i>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</i>	<i>40 665</i>	<i>28 741</i>	<i>41,5%</i>
<i>Investissements d'exploitation</i>	<i>-16 336</i>	<i>-10 300</i>	<i>58,6%</i>
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-16 768	-9 117	83,9%
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-13 254	-11 703	13,3%
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	-4 752	7 772	-161,1%
Incidence des écarts de conversion / instruments financiers et autres produits et charges financières	-31	10	-410%
Variation de la trésorerie nette	-10 476	5 403	-293,9%

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 24 329 K€ en augmentation de 31,9% par rapport à celui de 2018, en raison de l'évolution de la capacité d'autofinancement compensée par la variation du besoin en fonds de roulement entre les deux périodes et la variation des investissements d'exploitation.

La variation de la trésorerie issue des investissements financiers est liée aux incidences des acquisitions de titres consolidés nettes de trésorerie.

La variation de la trésorerie issue des opérations en capital est à mettre au regard des dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales courant 2019 au titre de l'exercice 2018.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement provient essentiellement des flux d'encaissement et de remboursement d'emprunts et dettes financières, ainsi que des opérations de placements financiers.

La trésorerie nette décroît de 10 476 K€.



8.3 Besoins et structure de financement

La politique de financement et de gestion de la trésorerie du Groupe PHARMAGEST s'attache à faire correspondre les diverses sources de financement avec les flux de capitaux. En effet, comme toutes les entreprises, le Groupe PHARMAGEST a des obligations à court et à long terme relativement à ses flux de trésorerie. Cette politique vise à garantir l'accès aux liquidités dont le Groupe a besoin pour répondre à ses obligations.

Les obligations à court terme comprennent les dépenses d'exploitation quotidiennes. Pour ce type de flux, la politique du Groupe PHARMAGEST est de recourir à ses lignes de crédits (découverts bancaires) négociées auprès des différents établissements bancaires partenaires du Groupe.

Les obligations à long terme incluent habituellement les projets à moyen ou long terme. Pour ce type d'opérations, le Groupe PHARMAGEST privilégie le recours aux emprunts à long terme, principalement à taux fixes. Le Groupe PHARMAGEST est particulièrement attentif au niveau des covenants qui peuvent être sollicités par les établissements bancaires.

Les données et explications relatives aux dettes financières du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

8.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Le Groupe PHARMAGEST n'est pas concerné par d'éventuelles restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte ses opérations.

8.5 Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs

Le Groupe PHARMAGEST finance les travaux d'agrandissement de son siège social par un emprunt de 9 M€ sur une durée de 8 ans à taux fixe.

Le financement des autres investissements, du besoin en fonds de roulement et du paiement du dividende, sera assuré par la génération de trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation et, le cas échéant par des désinvestissements d'actifs ou par l'émission nette d'emprunts.



9 ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

9.1 Description de l'environnement réglementaire

Le Groupe PHARMAGEST n'est pas, à sa connaissance, particulièrement exposé à des mesures de natures administratives, économiques, budgétaires, monétaires ou politiques ayant influées ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses activités.

Le Groupe PHARMAGEST apporte néanmoins une vigilance particulière aux évolutions des réglementations européennes et nationales notamment en lien avec le Droit de la Santé ou tout autre texte juridique qui pourrait affecter le Groupe PHARMAGEST directement par son application, ou indirectement au travers de son application à ses clients.

A cet effet, le Groupe PHARMAGEST s'assure que ses solutions appliquent les lois en vigueur et ne permettent pas de les contourner. A titre d'exemples :

- Le LGPI Global Services® est tenu d'être certifié ou agréé pour les enjeux en lien avec le SESAM-Vitale, le dossier pharmaceutique ou les modalités d'encaissements (NF 525) ;
- L'hébergement de données de santé pose comme prérequis l'obtention d'une certification ISO 27001 avant une certification par l'ASIP Santé.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire pouvant diverger d'un pays à l'autre, les solutions du Groupe PHARMAGEST sont adaptées pour satisfaire la législation de chaque pays.

Comme toute société commerciale, le Groupe PHARMAGEST s'inscrit également dans un environnement juridique en lien avec le droit des affaires (essentiellement BtoB), la protection de la propriété intellectuelle, la protection des données (RGPD), le droit du travail, etc.

Pour toute information en lien avec les risques réglementaires et juridiques, se référer à la Rubrique 3 - Facteurs de risque.



10 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1 Tendances récentes

Dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19, le Groupe PHARMAGEST veille à assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs et de ses clients professionnels de santé. Dans le cadre de son plan de prévention et de continuité d'activité déployé par la Direction, les consignes sont régulièrement adaptées et renforcées suivant les instructions des pouvoirs publics et instances nationales.

Dans le cadre de son plan de continuité informatique, le Groupe PHARMAGEST a anticipé dès le début du mois de mars, le plan de confinement COVID-19 NIVEAU 3 en renforçant ses dispositifs informatiques, et notamment le déploiement d'accès distants sécurisés et la mise en place de solutions de réunions virtuelles. Ainsi au 31/03/2020, 86% de ses effectifs sont actifs (sur site, en télétravail ou sur le terrain) et se mobilisent quotidiennement aux cotés des pharmaciens.

A ce stade de la pandémie, il est difficile d'évaluer les conséquences sur le chiffre d'affaires du Groupe, sa rentabilité ou d'autres éléments tels que le niveau de production, les commandes, les stocks ainsi que les coûts et les prix de vente depuis l'apparition de la crise sanitaire et la date de dépôt du document d'enregistrement.

Cependant, le modèle économique du Groupe PHARMAGEST est résilient. La récurrence de son chiffre d'affaires (66%) et de sa marge brute (68%), son excellente structure bilancielle ainsi que la diversité de ses activités liées à la santé sont autant d'atouts majeurs qui devraient permettre de limiter l'impact de cette crise sanitaire sur la croissance de son chiffre d'affaires et sur ses marges.

Le Groupe PHARMAGEST constatera probablement un ralentissement de sa performance financière sur le premier semestre mais compte tenu de la forte récurrence de ses revenus, espère retrouver la dynamique observée en 2018 et 2019 dès les mesures de confinements levées.

Le Groupe PHARMAGEST tiendra le marché informé de toute évolution notable de cette crise sanitaire sur son activité.

10.2 Tendances sur les perspectives d'évolutions

Outre les éléments récents précités, le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement qui serait raisonnablement susceptible d'influer sensiblement ses perspectives d'évolutions pour l'exercice en cours.

11 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, PHARMAGEST INTERACTIVE n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document d'Enregistrement Universel.



12 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

12.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2019

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2019
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DG) 31 décembre 2020 (Administrateur)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2020 (Administrateur)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2020
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2022
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2023
Madame Céline GRIS <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2022
Madame Emilie LECOMTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2022
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP) représentée par Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur	31 décembre 2019

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

L'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction sont domiciliés professionnellement au 5 allée de Saint-Cloud, 54600 VILLERS-LES-NANCY.

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de l'existence de liens familiaux entre les mandataires sociaux.

Renseignements personnels concernant les organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale

ADMINISTRATEURS

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.

Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Designer micro-électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.

De retour en France, il fonde en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.

En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE la société PHARMAGEST INTERACTIVE dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009.

En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse à LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2006 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et depuis 2008, du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 : Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE et Président du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).

Brevet de Technicien Supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CP Informatique à DIJON (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires de PHARMAGEST INTERACTIVE.

De 2008 à 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France de PHARMAGEST INTERACTIVE.

2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Directeur Général et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).

Débute chez PHARMAGEST INTERACTIVE en tant que Responsable technique en 1991.

Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.

2002 : Directeur du Service Clients National.

2010 : Directeur de l'activité Pharmacie France.

Novembre 2010 : Directeur Général Délégué non Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1977. Installé en qualité de pharmacien d'officine à CHARMES (88) depuis 1978.

Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE de 2008 à 2010, puis à compter du 1^{er} janvier 2011, représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF) de 1996 à 2018.

Membre du Conseil d'Administration de la FSPF de 2001 à 2018.

Madame Marie-Louise LIGER (Administrateur Indépendant) : Née le 24 janvier 1952 à BAGNEUX (92).

Diplômée de l'Institut Commercial de Nancy en 1973.

De 1979 à 2012 : Expert-comptable et Commissaire aux comptes (Gérante associée au sein du Cabinet d'expertise comptable SECEF) jusqu'au 31/12/2012 - Honoraire depuis le 01/01/2013.

Depuis 1982 : Expert judiciaire, agréée par la Cour d'Appel de NANCY, inscrite sur la liste nationale de la Cour de Cassation depuis 2005. Expert auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy depuis 2015.

De 1994 à 1996 : Conseiller Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Lorraine.

Depuis 1996 : Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie des Experts Judiciaires auprès de la Cour d'Appel de Nancy - Fonction de Trésorier puis de Présidente de 2003 à 2006 - Présidente d'honneur depuis 2007.



De 1999 à 2015 : Présidente de la Compagnie des Experts-Comptables Judiciaires, section NANCY-METZ.

De 2005 à 2015 : Membre du Conseil d'Administration du Conseil National des Experts de Justice (Trésorier de 2007 à 2015) et Trésorier du Centre de Médiation Inter-Entreprises de Moselle (CMIM).

De 2007 à 2012 : Membre de la Commission HLM et CIL à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Depuis le 26 juin 2015 : Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE et membre du Comité d'Audit, dont elle assure la Présidence depuis le 1^{er} juillet 2015.

Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la Faculté de LYON.

De 1987 à 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

De 1989 à 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

De 1992 à 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

De 1995 à 2001 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

Depuis 2001 : Pharmacien titulaire en exercice à MUSSY-SUR-SEINE (10).

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

De 1991 à 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

En 1997 : Obtention du diplôme d'expertise comptable.

De 1997 à 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier LA COOPERATIVE WELCOOP.

En 2003 : Intègre LA COOPERATIVE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier.

Depuis avril 2017, elle occupe au sein de l'entité la fonction de Secrétaire Générale.

Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE depuis septembre 2005.

Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 16 juin 2011.

Madame Sophie MAYEUX (Administrateur Indépendant) : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un DESS « CAAE » (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

Création en 1981, sous forme de profession libérale, de l'agence de conseil en communication d'entreprise, S.D.I.C. CONSEIL, à NANCY. Cette activité se poursuit à ce jour.

Depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « rencontres matinales de l'Excelsior » à NANCY, puis des « rencontres matinales du Flo » à METZ.

D'octobre 1995 à octobre 2000 : Gérante Directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe l'Est Républicain.

De novembre 2000 à avril 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe l'Est Républicain.

Adjointe au Maire de NANCY depuis mars 2001.

Conseillère Départementale de Meurthe-et-Moselle (Canton de Nancy 1) depuis 2011.

Depuis 2002 : Membre de l'Association « Femmes Débats et Société - FDS ».

Depuis le 22 juin 2012 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Madame Céline GRIS (Administrateur Indépendant) : Née le 14 juillet 1977 à TOURS (37).

1997-2000 : Diplômée EFAP Image - Ecole des attachés de presse et des métiers de la communication.

1999-2000 : Chargée de communication et attachée technico-commerciale dans une entreprise parisienne (organisation d'événements B to B).

2000-2003 : Chargée de communication, partenariats et relations de presse dans une entreprise parisienne (vente de vins sur Internet).

2004-2005 : Chargée de projet - communication événementielle pour une mairie bretonne.

2005-2010 : Chargée de communication au sein de l'entreprise familiale GRIS DECOUPAGE.

2010-2011 : Attachée de direction de l'entreprise familiale.

2015-2016 : Master Droit Economie Gestion, spécialité management des PME et des ETI internationales.

Janvier 2012 : Directeur Général dans l'entreprise familiale.

Avril 2018 : Présidente dans l'entreprise familiale.

Depuis le 27 juin 2017 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Madame Emilie LECOMTE : Née le 15 novembre 1978 à NANCY (54).

Docteur en Pharmacie diplômée de la Faculté de NANCY en 2004.

2005 : Création de la société PHARMACIE LECOMTE - DALLA COSTA (Pharmacie Patton) à HETTANGE GRANDE dont elle est co-gérante.

Depuis 2014 : Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis le 27 juin 2017 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Hugues MOREAUX : Né le 10 juin 1953 à BORDEAUX (33).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, diplômé de la Faculté de BORDEAUX, installé à CAPBRETON (40) depuis 1987.

Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (CROP) d'Aquitaine jusqu'en 2010.

Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2011.

Président du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Seuls les mandats externes au Groupe PHARMAGEST ou au sein de ses filiales non détenues en totalité sont présentés ci-après. La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social figure dans la Rubrique 21.4 - Section 2.5 du présent Document Universel d'Enregistrement.

Monsieur Thierry CHAPUSOT

Mandats et fonctions en cours

- PHARMAGEST INTERACTIVE (société cotée) : Président du Conseil d'Administration
- GROUPE DOMEDIC (société canadienne) : Administrateur
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Directoire
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur
- SCI CERP IMMO 2 : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Gérante
- SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH : Gérant
- SARL DUVAL DE VITRIMONT : Gérant
- SCI JAMERAI : Gérant
- OBJECTIF PHARMA : Président du Directoire
- PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (société cotée) : Administrateur
- HENRI POINCARÉ (SA d'économie mixte) : Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS : Président jusqu'au 11/04/2018
- PHARMAGEST ITALIA (société italienne) : Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 17/10/2018
- D'MEDICA : Président du Conseil d'Administration jusqu'au 21/08/2019
- DOMEDIC EUROPE : Administrateur jusqu'au 19/06/2019
- WELFINITY GROUP (société luxembourgeoise) : Administrateur jusqu'au 22/07/2019

Monsieur Dominique PAUTRAT

Mandats et fonctions en cours

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Directeur Général Administrateur
- ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES : Représentant permanent de PHARMAGEST INTERACTIVE
- DIATELIC : Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE
- GROUPE DOMEDIC (société canadienne) : Administrateur
- KAPELSE : Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE
- PHARMAGEST ITALIA (société italienne) : Membre du Conseil d'Administration
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Directoire



- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Président du Conseil d'Administration
- SCI MESSIRE JACQUES : Gérant
- SC CHANOINE JACOB : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- QUALITY FLUX (société belge) : Administrateur jusqu'en 2015
- WELFINITY GROUP (société luxembourgeoise) : Administrateur Délégué jusqu'au 22/07/2019

Monsieur Denis SUPPLISSON

Mandats et fonctions en cours

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Directeur Général Délégué Administrateur
- CAREMEDS (société anglaise) : Directeur
- MULTIMEDS (société anglaise) : Directeur
- PHARMAGEST ITALIA (société italienne) : Président du Conseil d'Administration
- ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES : Administrateur

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- DOMEDIC EUROPE : Directeur Général Administrateur jusqu'au 19/06/2019 puis liquidateur jusqu'au 30/12/2019

Monsieur Daniel ANTOINE

Mandats et fonctions en cours

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Vice-Président du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Représentant le Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP
- OBJECTIF PHARMA : Membre du Conseil de Surveillance
- INVESTIPHARM FRANCE : Administrateur
- SCI JADD : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- Néant

Madame Marie-Louise LIGER

Mandats et fonctions en cours

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur indépendant

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- Néant

Monsieur François JACQUEL

Mandats et fonctions en cours

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Conseil de Surveillance
- SELARL FRANCOIS JACQUEL : Gérant
- SCI CRAPAUDINE : Co-Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- Néant

Madame Anne LHOTE**Mandats et fonctions en cours**

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur
- LA COOPERATVE WELCOOP : Membre du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Directoire
- INVESTIPHARM FRANCE : Présidente du Conseil d'Administration
- D'MEDICA : Administrateur
- ITAFARM (société italienne) : Administrateur
- SOFAREX (société belge) : Administrateur Délégué
- INVESTIPHARM BELGIUM (société belge) : Administrateur Délégué
- ALPHA FINANCE REPARTITION (société belge) : Administrateur Délégué
- ALPHA REPARTITION (société belge) : Administrateur Délégué
- OBJECTIF PHARMA : Membre du Directoire
- PHARMALAB INTERNATIONAL (Hong Kong) : Directeur

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- AUXI EXPORT (société belge) : Gérante jusqu'au 28/02/2017
- ESPAFARMED (société espagnole) : Administrateur jusqu'au 02/05/2017

Madame Sophie MAYEUX**Mandats et fonctions en cours**

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur indépendant

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- Néant

Madame Céline GRIS**Mandats et fonctions en cours**

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur indépendant
- GRIS DECOUPAGE : Présidente
- GRIS GROUP : Présidente
- ESKARCEL : Co-Gérante

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- STAMPEO (société radiée) : Gérante jusqu'au 28/05/2016
- GRIS INVEST INDUSTRIES - G 21 (société radiée) : Gérante jusqu'au 31/03/2018

Madame Emilie LECOMTE**Mandats et fonctions en cours**

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur
- PHARMACIE LECOMTE - DALLA COSTA : Co-Gérante
- SARL LECOMTE - DALLA COSTA : Co-Gérante
- OBJECTIF PHARMA : Membre du Conseil de Surveillance
- LA COOPERATVE WELCOOP : Membre du Conseil de Surveillance

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- Néant



Monsieur Hugues MOREAUX

Mandats et fonctions en cours

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Conseil de Surveillance
- D'MEDICA : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP
- OBJECTIF PHARMA : Membre du Conseil de Surveillance
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Administrateur
- INVESTIPHARM FRANCE : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP
- SCI DU FRONTON : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- SNC MOREAUX DUCASSOU : Co-Gérant jusqu'au 30/11/2017

Expertises des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres détenant une connaissance du secteur d'activité, des compétences métiers spécifiques, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers.

Absence de condamnations des membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement de l'entreprise sous administration judiciaire, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une déchéance par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur.

12.2 Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE :

- Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général.
- Aucune restriction n'a été acceptée par les membres des organes d'administration et de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'ils détiennent.



13 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

13.1 Montant des rémunérations

Les rémunérations versées par PHARMAGEST INTERACTIVE et les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et LA COOPERATIVE WELCOOP sont également indiquées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

13.2 Montant des provisions

Le montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.



14 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 Mandat des membres du Conseil d'Administration

L'ensemble des informations sur les mandats d'Administrateurs, et notamment leurs dates d'expiration, est repris dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté en Rubrique 21.4 - Section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.2 Contrats de services

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de contrats de services liant les membres d'organes d'administration ou de direction à PHARMAGEST INTERACTIVE ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages à leurs termes.

14.3 Comités spécialisés

Comité d'Audit

En 2019, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Madame Marie-Louise LIGER a été nommée Présidente du Comité d'Audit à compter du 1^{er} juillet 2015 et reconduite en 2018.

Les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 - Section 3.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Comité de Rémunération

Il n'existe aucun Comité de Rémunération.

14.4 Régime de gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, PHARMAGEST INTERACTIVE suit le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise comme code de référence de la société, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

PHARMAGEST INTERACTIVE applique l'ensemble des recommandations prévues par le code MiddleNext. Les modalités d'application de ces recommandations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 - Sections 1 à 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Il n'y a pas de décisions prises par les organes d'administration et de direction ou par l'Assemblée Générale pouvant entraîner des incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise.

15 SALARIÉS

15.1 Description des ressources humaines

La description des ressources humaines et de l'environnement social figure dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

15.2 Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Un plan de stock-options a été mis en place à la date du 5 décembre 2014. Les bénéficiaires peuvent exercer leurs options depuis le 5 décembre 2018.

Les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction Financier et Social ont été exclus dudit plan de stock-options.

Capital social détenu directement et indirectement par les membres du Conseil d'Administration

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Nombre d'actions
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	777 200
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	29 900
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	10
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	1 070
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	97
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	400
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	100
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	25
Madame Céline GRIS <i>Administrateur Indépendant</i>	20
Madame Emilie LECOMTE <i>Administrateur</i>	12
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP) représentée par <i>Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur</i>	10 111 855



15.3 Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un accord d'intéressement au périmètre Unité Economique et Sociale (UES) PHARMAGEST a été signé le 29 juin 2017.

Un accord d'intéressement au périmètre de la Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux a été signé le 1^{er} juin 2016.

Pour l'exercice 2019, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé une charge de 1 586 289 € pour 1 323 556 € en 2018.

Contrat de participation

Conformément aux articles L. 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, PHARMAGEST INTERACTIVE est tenue de faire participer son personnel aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, un accord de participation a été signé le 29 juin 2009 (sans abondement) pour l'UES PHARMAGEST, ainsi qu'un accord portant modification du PEE (Plan d'Epargne Entreprise).

Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) « Perspective Monétaire A », « Perspective Obli MT A », « Social Active Tempéré Solidaire », « Perspective Certitude », « Stratégie Equilibre International (P) », « Perspective Conviction Monde A », gérés conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

Le montant de la participation versée au cours du deuxième trimestre 2020 par le Groupe PHARMAGEST au titre de l'exercice 2019 s'élève à 2 627 496 € pour 1 617 093 € en 2018.

16 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification

La société MARQUE VERTE SANTE détient 60,51% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE et est elle-même détenue à 98,07% par LA COOPERATIVE WELCOOP (cf. Organigramme présenté en Rubrique 21.2.1 - Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel).

LA COOPERATIVE WELCOOP est une coopérative sous la forme d'une organisation de sociétaires fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents). Aussi, à la clôture de l'exercice 2019, LA COOPERATIVE WELCOOP comptait parmi ses sociétaires, 2 751 associés personnes morales et 1 433 associés personnes physiques.

La société SC ERMITAGE SAINT JOSEPH détient 5,09% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire non membre d'un organe d'administration ou de direction détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'a eu connaissance d'aucun mouvement significatif entre le 31 décembre 2019 et la date d'émission du présent Document d'Enregistrement Universel.

16.2 Droits de vote

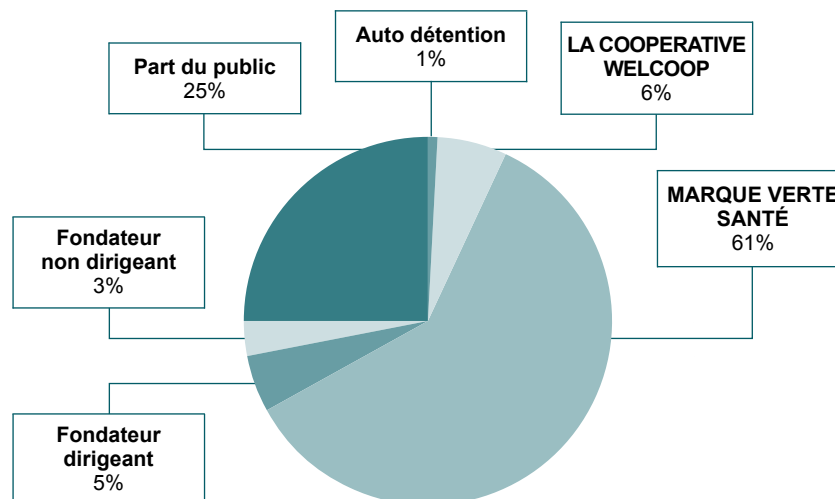
Conformément aux statuts, il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. A chaque action est rattaché un droit de vote. Ainsi les droits de vote au 31 décembre 2019 se répartissent comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2019	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51%	9 182 595	9 182 595	61,11%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 111 855	66,64%	10 111 855	10 111 855	67,30%
Fondateur dirigeant*	777 200	5,12%	777 200	777 200	5,17%
Fondateur non dirigeant	407 950	2,69%	407 950	407 950	2,72%
Auto-détention	148 810	0,98%	148 810	0	0,00%
Part du public	3 728 310	24,57%	3 728 310	3 728 310	24,81%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 025 315	100%

* Monsieur Thierry CHAPUSOT (SC ERMITAGE SAINT JOSEPH et actions propres).



Droits de vote au 31/12/2019 :



16.3 Contrôle

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est détenu directement et indirectement à 66,64% par LA COOPERATIVE WELCOOP.

Le représentant de LA COOPERATIVE WELCOOP au Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques de PHARMAGEST INTERACTIVE en harmonie avec la politique générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

16.4 Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle

PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas connaissance de l'existence d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.



17 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

17.1 Conventions et engagements réglementés

L'ensemble des informations relatives aux conventions et engagements réglementés est disponible dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes en Rubrique 18.3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. Les principales opérations avec des apparentés sont présentées ci-après :

Avec la société MARQUE VERTE SANTE

Nature et objet : Avance financière

Avance financière maximum de 20 000 000 euros consentie par PHARMAGEST INTERACTIVE à la société mère MARQUE VERTE SANTE.

Modalités :

MARQUE VERTE SANTE s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 1,5%, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

Au 31 décembre 2019, l'avance financière est intégralement remboursée. Le produit des intérêts pour 2019 est de 59 K€.

Le Conseil réuni le 6 décembre 2019 a décidé, à l'unanimité des Administrateurs pouvant voter, de ne pas reconduire pour 2020 cette convention d'avance financière qui a donc cessé le 31 décembre 2019.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt de la convention pour PHARMAGEST INTERACTIVE réside dans le fait que le niveau de rémunération garanti proposé par MARQUE VERTE SANTE à hauteur de 1,5% est supérieur à la rémunération disponible sur le marché pour les placements à capital garanti avec une disponibilité immédiate.

Avec la société DIATELIC

Nature et objet : Convention d'intégration fiscale

Autorisation de PHARMAGEST INTERACTIVE à inclure la société DIATELIC dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

Modalités :

Le principe de neutralité a été retenu : la société mère reste seule redevable de toute charge d'impôt et met à la charge de sa filiale l'impôt dû comme en l'absence d'intégration.



17.2 Autres opérations avec des apparentés

Avec les sociétés du Groupe WELCOOP

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et sa filiale MARQUE VERTE SANTE sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

A ce titre, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé 1 588 K€ de produits d'exploitation et 895 K€ de charges d'exploitation avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales.

Le détail des flux financiers entre le Groupe PHARMAGEST et les parties liées est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 12 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

Avec les sociétés du Groupe PHARMAGEST

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Le détail des flux financiers entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales est présenté en Rubrique 18.1.5.5 - Note 15.2 des annexes sur les comptes sociaux (éléments concernant les entreprises liées) du présent Document d'Enregistrement Universel.



18 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

18.1 Informations financières historiques

18.1.1 Informations financières historiques auditées

Sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2017 déposé sous le n° D. 18-0414 le 26 avril 2018 et le Document de Référence 2018 déposé sous le n° D. 19-0443 le 30 avril 2019.

18.1.2 Changement de date de référence comptable

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées. Les informations financières historiques auditées couvrent une période de 36 mois. La période de référence des comptes sociaux et consolidés s'établit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

18.1.3 Normes comptables

Les normes comptables françaises, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE, ont été utilisées pour l'établissement des comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.5.5 - Note « Règles et Méthodes comptables » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations financières consolidées du Groupe PHARMAGEST ont été établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

18.1.4 Changement de référentiel comptable

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas fait évoluer et ne prévoit pas de faire évoluer significativement son référentiel comptable.



18.1.5 Comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

18.1.5.1 Bilan

Bilan Actif - En K€	Notes	31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1.4/5	20 569	2 786	17 783	17 344
Immobilisations corporelles	1.4/5	18 092	7 711	10 381	4 810
Immobilisations financières	2.3/4	45 095	639	44 456	34 484
Total		83 756	11 136	72 620	56 639
Actif circulant					
Stocks et en-cours	3	1 699	173	1 526	1 258
Clients et comptes rattachés	4 et 5	17 000	240	16 760	15 514
Autres créances	4 et 5	7 835	0	7 835	15 329
Valeurs mobilières de placement	6.1	80 417	0	80 417	62 597
Disponibilités	6.1	843	0	843	2 013
Total		107 794	414	107 379	96 711
Charges constatées d'avance	4	463	0	463	690
Ecart de conversion actif		109	0	109	176
TOTAL ACTIF		192 122	11 551	180 571	154 215

Bilan Passif - En K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres			
Capital	7	3 035	3 035
Réserves et report à nouveau		74 607	70 606
Subventions d'investissement		4	11
Résultat de l'exercice		17 953	16 683
Total		95 599	90 335
Provisions pour risques et charges	8	4 718	4 334
Dettes			
Emprunts et dettes financières	9.1	52 667	36 963
Fournisseurs et comptes rattachés	9.1	10 418	8 693
Autres dettes	9.1	16 764	13 513
Total		79 850	59 169
Produits constatés d'avance	9.1/3	404	378
TOTAL PASSIF		180 571	154 215

18.1.5.2 Compte de résultat

En K€	Notes	2019	2018
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net	10	102 926	97 741
Subventions d'exploitation	11	142	194
Productions immobilisées	11	0	4
Reprises sur provisions et amortissements	11	845	814
Transferts de charges	11	3 249	2 788
Autres produits d'exploitation	11	2 212	1 752
Total		109 375	103 293
Charges d'exploitation			
Achats consommés	12.1	23 384	21 392
Achats et charges externes		18 283	18 462
Impôts et taxes		2 115	2 157
Charges de personnel		41 239	40 030
Dotations aux amortissements		1 239	1 266
Dotations aux provisions		1 304	1 180
Autres charges d'exploitation		448	146
Total		88 011	84 633
Résultat d'exploitation		21 364	18 660
Produits financiers courants		6 829	7 250
Charges financières courantes		1 331	1 772
Résultat financier		5 498	5 479
Résultat courant		26 863	24 138
Produits exceptionnels	13	1 132	213
Charges exceptionnelles	13	1 298	319
Résultat exceptionnel		-166	-106
Impôt sur les résultats	14.2	6 690	5 831
Participation des salariés		2 054	1 517
Résultat net		17 953	16 683

18.1.5.3 Tableau de variations des capitaux propres

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2019
Capital	3 035	0	0	3 035
Prime d'émission	13 207	0	0	13 207
Prime de fusion	9	0	0	9
Réserves légales	309	0	0	309
Autres réserves	6 502	0	0	6 502
Résultat	16 683	17 953	16 683	17 953
<i>Dividendes</i>	<i>0</i>	<i>12 761</i>	<i>12 761</i>	<i>0</i>
Report à nouveau	50 522	3 920	0	54 442
Subventions équipement	22	0	0	22
Subventions équipement crédit	-11	-7	0	-18
Amortissements dérogatoires	57	82	0	138
TOTAL	90 335	34 709	29 444	95 599



18.1.5.4 Tableau de flux de trésorerie

Tableau des Flux de Trésorerie - En K€	31/12/2019	31/12/2018
I. Opérations d'exploitation et hors exploitation courantes		
Résultat Net	17 953	16 683
Dotations aux Amortissements et provisions	2 485	3 984
Reprises des Amortissements et provisions	-795	-964
Plus et moins-values de cession	44	150
Subventions virées au résultat	-7	-7
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	19 679	19 846
Variation des frais financiers	3	0
Variation nette exploitation	2 789	491
Variation nette hors exploitation	19 063	828
Variation du besoin en fonds de roulement	21 855	1 319
Flux net de trésorerie généré par l'activité	41 534	21 165
II. Opérations d'investissement		
Décassement / acquisition immobilisations incorporelles	-717	-213
Décassement / acquisition immobilisations corporelles	-6 580	-1 878
Encaissement / cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	28
Subventions d'investissement encaissées	0	0
Investissements d'exploitation	-7 287	-2 063
Décassement / acquisition immobilisations financières	-9	-34
Encaissement / cession immobilisations financières	527	10
Trésorerie nette / acquisitions & cessions de filiales	-11 031	-18 308
Investissements financiers	-10 513	-18 332
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-17 801	-20 395
III. Opérations en capital		
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-12 761	-11 213
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-12 761	-11 213
IV. Opérations de financement		
Emission ou souscription d'emprunts et dettes financières	10 400	21 450
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-3 988	-1 551
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	6 412	19 899
Disponibilités	16 650	10 459
Concours bancaires	-732	1 005
Variation de la trésorerie nette	17 382	9 454

Tableau de bouclage trésorerie nette - En K€	2019	2018
Valeurs Mobilières de Placements	80 417	62 597
Comptes bancaires Actif	843	2 013
Comptes bancaires Passif	-276	-1 008
TOTAL	80 984	63 602



18.1.5.5 Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 180 571 123 €. Résultat net : 17 953 104 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2020.

Faits caractéristiques :

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CP INTERACTIVE à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Prise de participation minoritaire de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 13,89% dans le capital de la société EMBLEEMA ;
- Cession (100%) de la société INTECUM par PHARMAGEST INTERACTIVE à la société PHARMATHEK ;
- Souscription par la société PHARMAGEST INTERACTIVE à une augmentation de capital de la société italienne PHARMATHEK à hauteur de 49% ;
- Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 79% à 82,50% du capital ;
- Liquidation de la société WELFINITY GROUP ;
- Liquidation de la société DOMEDIC EUROPE.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le PCG 2014 (Plan Comptable Général) adopté par l'Autorité des Normes Comptables, l'ANC, le 5 juin 2014 et approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.



NOTE 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de Recherche et Développement selon l'option prévue par l'article R. 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 du PCG (Plan Comptable Général). Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais concernant les équipes de développement, y compris les tests, la maintenance et la formation représentent 7 879 K€ pour l'exercice 2019, dont 1 657 K€ de sous-traitance.

1.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels acquis : 1 à 5 ans ;
- Constructions : 15 à 30 ans ;
- Agencements et aménagements des constructions : 8 à 30 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 ans ;
- Installations générales : 5 à 10 ans ;
- Matériels de transport : 1 à 5 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau et informatiques : 3 à 10 ans.

1.3 Evaluation des actifs non amortissables

Lors de l'identification d'un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discounted Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 Mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 845	724	0	20 569
Immobilisations corporelles	12 030	6 593	532	18 092
Terrains	423	0	0	423
Agencement des constructions	3 569	251	331	3 489
Matériel et outillage	15	0	0	15
Installations générales	1 024	28	134	918
Matériel de transport	329	63	46	346
Matériel et mobilier de bureau	5 095	772	22	5 845
Immobilisations en cours	1 570	5 480	0	7 050
Autres immobilisations corporelles	6	0	0	6
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	31 876	7 317	532	38 661

Le fonds commercial (hors droits au bail) s'établit à 13 996 K€ et comprend :

Eléments achetés	5 464 K€
Eléments réévalués	0 K€
Eléments reçus en apport	1 704 K€
Mali de confusion	6 828 K€

1.5 Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et provisions - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements sur immobilisations incorporelles	2 480	285	0	2 765
Provisions sur immobilisations incorporelles	21	0	0	21
Total des amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	2 500	285	0	2 786
Amortissements sur immobilisations corporelles :				
<i>Agencement des constructions</i>	2 408	158	282	2 284
<i>Matériel et outillage</i>	12	1	0	13
<i>Installations générales</i>	939	16	130	825
<i>Matériel de transport</i>	190	51	46	195
<i>Matériel et mobilier de bureau</i>	3 671	745	21	4 395
Total amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	7 220	971	479	7 711
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	9 721	1 255	479	10 498

NOTE 2 - Immobilisations financières

2.1 Evaluation des immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires.

2.2 Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres, évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



2.3 Les mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation (détail ci-après)	35 657	10 704	1 570	44 790
Prêt obligataire	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	323	0	17	306
Total Immobilisations financières	35 978	10 704	1 587	45 095

Détail des titres de participation :

Sociétés - En K€	Montant brut des titres	Pourcentage de détention
ADI	352	50,00%
CAREMEDS	1 214	51,82%
DIATELIC	467	95,29%
EHLS	4 690	100,00%
GROUPE DOMEDIC	1 389	28,32%
HDM	30	100,00%
HEALTHLEASE	1 407	100,00%
KAPELSE	700	70,00%
MALTA INFORMATIQUE	186	100,00%
MULTIMEDS	510	51,00%
NANCEO	1 000	100,00%
NOVIA TEK	100	40,00%
PHARMAGEST ITALIA	19 162	82,50%
PHARMAGEST LUXEMBOURG	3 490	100,00%
PHARMATHEK	7 140	49,00%
SAILENDRA	303	75,09%
EMBLEEMA	2 649	13,89%
UK PHARMA	0	100,00%
TOTAL	44 790	

Pour plus d'informations sur les titres de participation et les filiales du Groupe PHARMAGEST, se référer au tableau des filiales et participation en Note 15.5 des comptes sociaux.

2.4 Amortissements et provisions sur titres et autres immobilisations financières

Amortissements et provisions - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions immobilisations financières	1 494	0	855	639
Total amortissements et provisions sur immobilisations financières	1 494	0	855	639

Les tests de dépréciation n'ont pas amené à constater de dépréciation complémentaire sur les titres de PHARMAGEST LUXEMBOURG qui sont dépréciés pour un montant de 639 K€. Les reprises de dépréciation sur les immobilisations financières concernent la cession d'INTECUM (615 K€) et la liquidation de WELFINITY GROUP (240 K€).

NOTE 3 - Stocks de marchandises

3.1 Evaluation des stocks

A chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent :

- le stock de matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel ;
- le stock de matériel réparable non sérialisé de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

En K€	31/12/2019			31/12/2018
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel sérialisé	1 425	62	1 363	1 091
Matériel non sérialisé	274	111	163	51
Matières premières	0	0	0	117
TOTAL	1 699	173	1 526	1 258

3.2 Dépréciation des stocks

Les matériels sérialisés font l'objet d'une dépréciation dès lors que le matériel a plus de six mois d'ancienneté par rapport à sa date d'acquisition par la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

Les matériels réparables non sérialisés sont dépréciés en fonction des délais de rotation du stock.

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur stocks	157	24	8	173

NOTE 4 - Créances d'exploitation

4.1 Evaluation des créances d'exploitation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

En K€	31/12/2019			31/12/2018
	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an	Montant brut
Clients et comptes rattachés	17 000	16 815	184	15 734
Autres créances ⁽¹⁾	7 835	7 835	0	16 110
Charges constatées d'avance	463	463	0	690

⁽¹⁾ L'avance en compte courant à la société MARQUE VERTE SANTE de 7 100 K€ de 2017 a été remboursée en juillet 2019. Cette avance de trésorerie correspondait à une avance faite dans le cadre d'une convention réglementée dans l'intérêt réciproque des parties.



4.2 Dépréciation des créances d'exploitation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Toutes les créances ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

Créances < 180 jours Créances entre 180 et 360 jours Créances > 360 jours	Provision N/S Provision de 50% Provision de 100%
---	--

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur créances	220	130	109	240

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

NOTE 5 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Produits à recevoir - En K€	2019	2018
Immobilisations financières	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	105	19
Clients et comptes rattachés	1 699	1 401
Autres créances	161	108
Disponibilités	0	0

NOTE 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

6.1 Tableau des valeurs mobilières de placement et des disponibilités

Valeurs brutes - En K€	31/12/2019	31/12/2018
Actions propres - Contrat de liquidité ⁽¹⁾	3 000	1 575
Actions propres - Plan de stock-options ⁽¹⁾	1 657	3 325
Contrat de capitalisation ⁽²⁾	75 760	57 697
Sous-total VMP	80 417	62 597
Disponibilités	843	2 013
TOTAL	81 260	64 610

⁽¹⁾ Evaluation faite au prix moyen pondéré.

⁽²⁾ Inclut le placement en produits structurés à capital garanti à l'échéance 3 ans (05/2020).

6.2 Actions propres

Ce poste comporte un total de 148 810 actions propres dont :

- 3 016 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société GILBERT DUPONT ;
- 86 438 actions propres au prix moyen de 19,89 € détenues dans le cadre du plan de stock-options mis en place par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2014 ;
- 27 251 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues au titre d'un contrat de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2015 ;
- 7 964 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues au titre d'un contrat de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2017 ;
- 24 141 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues au titre d'un contrat de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2019.

6.3 Contrat de liquidité

Les mouvements concernant le contrat de liquidité, détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE, ont été pour l'année 2019 les suivants :

- Achats : 83 524 actions au prix moyen de 57,03 € ;
- Ventes : 82 507 actions au prix moyen de 56,78 €.

Il n'y a pas eu de mouvement concernant les actions achetées dans le cadre du plan de stock-options.

6.4 Contrat de capitalisation

Ce contrat d'investissement est composé pour 48% d'Unités de Comptes (UC) en placement d'OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et 52% de Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Le rendement pour le contrat fonds euros a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

En complément, un contrat de capitalisation auprès de Natixis regroupe deux types de placements, un en fonds euros classique et un second composé d'UC adossées à un compte à terme.

NOTE 7 - Capital Social

	Nombre	Valeur nominale en €
Titres début d'exercice	15 174 125	0,20
Titres émis	0	/
Titres remboursés ou annulés	0	/
Titres fin d'exercice	15 174 125	0,20

Une action est égale à un droit de vote.



NOTE 8 - Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2018	Dotation	Reprise provision utilisée	Variation périmètre / Autre	Valeur au 31/12/2019
Provisions pour litiges	38	84	116	0	6
Provisions pour risques	753	666	612	0	806
Provisions pour I.D.R.	3 367	431	0	0	3 798
Provisions pour perte de change	176	0	68	0	108
TOTAL	4 334	1 181	796	0	4 718
Provisions d'exploitation	4 158	1 181	728	0	4 609
Provisions financières	176	0	67	0	109
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0

8.1 Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont constituées principalement de :

- Provisions liées aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l'activité Pharmacie pour 423 K€ ;
- Provisions liées à la commercialisation des licences LGPI Global Services® pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu'à 30 mois. Elle correspond au coût de l'assistance logicielle sur cette période soit 383 K€.

Passifs éventuels

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

Aspects environnementaux

L'activité principale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, PHARMAGEST INTERACTIVE n'exploite aucune installation classée à risque et n'a pas d'impact environnemental spécifique. Elle n'est donc pas concernée de façon significative par les risques environnementaux dans la mesure où elle recycle auprès de sa filiale EHLS l'ensemble des matériels repris.

L'analyse des risques industriels et environnementaux auxquels le Groupe PHARMAGEST serait exposé se trouve dans la Rubrique 21.2.1 - Section 2.2 du Document d'Enregistrement Universel.

8.2 Provisions pour départ en retraite

La provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 3 798 K€. Elle est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Taux d'actualisation : 0,77% ;
Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10 + à la date de clôture de l'exercice.
- Progression des salaires : 1,5% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé en 2003 d'externaliser partiellement son risque concernant les indemnités de départ en retraite. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture qui s'élèvent à 1 301 K€ au 31/12/2019).

Les tests de variation et de sensibilité se trouvent dans la Rubrique 18.1.6.6 - Note 11.1 du Document d'Enregistrement Universel.

Stock-options

La société PHARMAGEST INTERACTIVE ne constate pas de provision pour stock-options. En effet, elle a acquis 195 510 actions propres au prix moyen de 19,89 € en 2014. Ce nombre d'actions représente le taux de réalisation des levées d'actions du précédent plan de stock-options. De ce fait, la société PHARMAGEST INTERACTIVE estime raisonnablement ne pas avoir à constater de provision à ce titre. Pour plus d'informations, se référer à Rubrique 18.1.6.6 - Note 10.2.2 des comptes consolidés.

NOTE 9 - Dettes

9.1 Tableau de l'état des dettes

En K€	31/12/2019				31/12/2018
	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an	à + 5 ans	Montant brut
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	276	276	0	0	1 008
Dettes financières diverses	26 314	4 636	20 758	921	19 899
Avances et acomptes, avoirs	366	366	0	0	242
Dettes fournisseurs	10 418	10 418	0	0	8 693
Dettes fiscales et sociales	15 217	15 180	38	0	12 944
Groupe et associés ⁽²⁾	26 077	26 077	0	0	16 056
Autres dettes	1 181	1 181	0	0	326
Produits constatés d'avance	404	404	0	0	378
TOTAL	80 253	58 536	20 795	921	59 546

⁽¹⁾ Montant des comptes bancaires créditeurs.

⁽²⁾ Depuis 2015, la société PHARMAGEST INTERACTIVE a mis en place des conventions de cash pooling avec ses principales banques pour une optimisation des flux de trésorerie.

PHARMAGEST n'a aucune dette représentée par des effets de commerce.

9.2 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer - En K€	2019	2018
Emprunts et dettes établissements de crédit	2	2
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Fournisseurs	2 077	2 413
Dettes fiscales et sociales	10 913	10 172
Autres dettes	1 149	326



9.3 Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent essentiellement sur les formations facturées aux clients au 31 décembre 2019 mais non encore dispensées intégralement à cette date. Leur montant est passé de 378 K€ en 2018 à 404 K€ en 2019.

NOTE 10 - Chiffre d'Affaires

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	2019	2018
Chiffre d'affaires configurations	57 790	54 579
Chiffre d'affaires maintenance et prestations	32 056	31 172
Chiffre d'affaires prestations formations / nouveaux produits	11 189	10 573
Chiffre d'affaires autres prestations dont communication	1 891	1 417
TOTAL	102 926	97 741
Chiffre d'affaires réalisé en France	102 146	97 174
Exportations et livraisons intracommunautaires	780	566

NOTE 11 - Autres produits d'exploitation

En K€	2019	2018
Subventions	142	194
Productions immobilisées	0	4
Reprises amortissements et provisions	845	814
Transferts de charges ⁽¹⁾	3 249	2 788
Autres produits	2 212	1 752
TOTAL	6 449	5 551

⁽¹⁾ Les transferts de charges concernent :

- La refacturation des frais de personnel aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 885 K€ ;
- La refacturation de prestations de services aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 1 881 K€ ;
- Le remboursement de dépenses à caractère social (y compris les frais véhicules) pour 367 K€ ;
- Le remboursement de dépenses structurelles pour 117 K€.

NOTE 12 - Charges de personnel

12.1 Répartition des charges de personnel

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	28 152	26 990
Charges sociales	11 006	11 751
Autres charges de personnel	2 079	2 281
CICE ⁽¹⁾	0	-992
TOTAL	41 239	40 030

⁽¹⁾ En 2018, le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) était qualifié par PHARMAGEST INTERACTIVE en tant qu'élément de rémunération. Ainsi, il était comptabilisé en diminution des charges de personnel. Pour 2019, le CICE est remplacé par une baisse de cotisations sociales employeur au 1^{er} janvier 2019 (loi de finances 2018).

12.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les membres des organes d'administration au cours de l'année 2019 se sont élevées à 506 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 36 K€.

Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départ en retraite intègre un montant de 174 K€ concernant les membres des organes de direction.

12.3 Effectif (en Equivalent Temps Plein)

31/12/2019	Personnel salarié	Personnel mis à disposition ⁽¹⁾
Cadres	325	0
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	30	0
Employés	402	0
TOTAL	757	0

⁽¹⁾ La mise à disposition de personnel est au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE.



Note 13 - Résultats exceptionnels

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels	1 132	213
Sur opérations de gestion	0	0
Valeurs nettes des cessions	518	52
Dotations de provisions	0	0
Autres produits exceptionnels	614	160
Charges exceptionnelles	1 298	319
Sur opérations de gestion	1	0
Valeurs nettes des cessions	1 216	272
Dotations de provisions	0	0
Autres charges exceptionnelles	82	47

Le résultat exceptionnel concerne surtout les cessions d'actifs immobilisés. Celles-ci sont peu significatives.

NOTE 14 - Impôts

14.1 Intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale, dont la société mère est PHARMAGEST INTERACTIVE, a été mis en place au 1^{er} janvier 2015. Il est aujourd'hui composé des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE et DIATELIC. La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale selon le principe de neutralité, les pertes et les profits de cette intégration étant enregistrés chez la société mère, PHARMAGEST INTERACTIVE.

14.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés de PHARMAGEST INTERACTIVE

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	26 863	-7 390	19 473
Résultat exceptionnel	-166	46	-119
Participation salariés	-2 054	494	-1 560
Crédit d'impôt	0	48	48
Contribution sociale	0	-193	-193
Contribution sur dividendes	0	0	0
Régularisation IS N-1	0	87	87
Intégration fiscale	0	218	218
Résultat comptable	24 643	-6 690	17 953

14.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

Résultat de l'exercice	17 953
Impôts sur les résultats	6 690
Résultat avant impôts	24 643
Variation des provisions réglementées ⁽¹⁾	-82
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	24 725

⁽¹⁾ Amortissement dérogatoire sur frais d'acquisitions.

14.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature - En K€	31/12/2018		Variations		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	0	1 650	1 650 ⁽¹⁾	2 187	0	2 188
Participation des salariés	0	1 522	1 522 ⁽¹⁾	2 050	0	2 050
Contribution Sociale de Solidarité	0	128	128	137	0	137
Provisions non déductibles	0	0	0	0	0	0
Provisions pour indemnité de départ en retraite	0	3 367	0	431	0	3 798
TOTAL	0	5 017	1 650	2 617	0	5 984

⁽¹⁾ Hors intégration TUP CPI de 20 K€.

En K€	Montant	Impôts
Accroissements :		
Provisions réglementées	0	0
Subventions à réintégrer au résultat	0	0
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	2 188	678
Provisions pour indemnité de départ en retraite	3 798	1 177
Total des déficits d'exploitation reportables	0	0
Total des amortissements différés	0	0
Total des moins-values à long terme	0	0



NOTE 15 - Autres informations

15.1 Identité de la société mère consolidant les comptes de PHARMAGEST INTERACTIVE

LA COOPERATIVE WELCOOP - 7 allée de Vincennes - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY (SIREN : 754 801 348).

15.2 Eléments concernant les entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

15.3 Engagements hors bilan

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés (TTC)	8 079	7 459
TOTAL	8 079	7 459

Les engagements financiers hors bilan ne concernent pas les dirigeants, les sociétés filiales, les sociétés dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE détient une participation et les autres entreprises liées.

Obligations contractuelles - En K€	Total TTC	Paiements dus par période		
		A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à long terme	0	0	0	0
Crédit-bail	0	0	0	0
Contrats de location simple	1 408	811	597	0
Contrats de location immobilière	6 671	1 516	3 705	1 450
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	8 079	2 327	4 302	1 450



Autres engagements commerciaux	Total TTC	Montant des engagements par période		
		A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant			

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

15.4 Événements postérieurs à la clôture

- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire KAPELSE portant la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 75%.
- Dans le contexte de risque de pandémie de COVID-19, la Direction du Groupe PHARMAGEST a mis en place un plan de prévention et de continuité d'activités visant à la fois à protéger l'ensemble des collaborateurs dans le respect des directives des pouvoirs publics et à garantir la poursuite de l'activité auprès des clients professionnels de Santé et Patients.



15.5 Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)									
ADI 4 rue René Razel Le Diamant 91400 SACLAY	48	350	50,00%	352			5 826	731	395
CAREMEDS Unit 5 Brickfield Trading Estate, Brickfield Lane, Chandlers Ford, EASTLEIGH (Angleterre)	/	649	51,82%	1 214			1 432	341	15
DIATELIC 5 allée de Saint- Cloud 54600 VILLERS- LES-NANCY	37	-1 107	95,29%	467	2 997		233	-706	
EHLS 5 allée de Saint- Cloud 54600 VILLERS- LES-NANCY	144	4 800	100,00%	4 690			24 905	939	1 080
HDM ⁽¹⁾ 33 Edith Cavell Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	98	100,00%	30			0	1	90
HEALTHLEASE 1 bis rue de Havre 75008 PARIS	1 000	1 016	100,00%	1 407			45 957	1 833	2 000
KAPELSE 5 allée de Saint- Cloud 54600 VILLERS- LES-NANCY	1 000	7 070	70,00%	700			13 092	4 321	700
MALTA INFORMATIQUE 9 rue de Montgolfier 33700 MERIGNAC	200	11 863	100,00%	186			11 606	3 164	
MULTIMEDS 1C Quinsboro Road, BRAY, Co. Wicklow (Irlande)	/	179	51,00%	510			649	160	31
NANCEO 1 bis rue de Havre 75008 PARIS	1 000	531	100,00%	1 000	255		26 378	130	

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
PHARMAGEST ITALIA 26 Strada Cluentina 62 100 MACERATA (Italie)	1 000	12 717	82,50%	19 163			7 071	80	
PHARMAGEST LUXEMBOURG Rue d'Arlon 2 L-8399 WINDHOF (Luxembourg)	39	896	100,00%	3 490			90	214	
PHARMATHEK 43 via Enrico Fermi 37136 VERONA (Italie)	39	7 433	49,00 %	7 140			12 099	275	
SAILENDRA 2 rue Jacques Villermaux 54000 NANCY	404	-616	75,09%	303			78	-294	
UK PHARMA Wilberforce House, Station Road, LONDON, NW4 4QE (Angleterre)	32	7	100,00%				54	-5	
B. Participation (10 à 50% du capital détenu par la société)									
GROUPE DOMEDIC 102-3236 chemin St-Louis QUEBEC (QC) G1W 1S2 (Canada)	3 624	-3 380	28,32%	1 389			109	-624	
NOVIATEK Rue de la Paix 13 L-3871 SCHIFFLANGE (Luxembourg)	250	-40	40,00%	100			149	25	
EMBLEEMA 214 W29 ST 3 RD FI 10001 NEW YORK	3 438	-782	13,89 %	2 650			88	-1 693	
2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
A. Filiales non reprises au paragraphe 1 : a) Filiales françaises (ensemble) b) Filiales étrangères (ensemble)									
B. Participations non reprises au paragraphe 1 : a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
TOTAL	12 285	41 684		44 790	3 252	0	149 816	8 892	4 311

(1) Produits d'exploitation



18.1.6 États financiers consolidés du Groupe PHARMAGEST (normes IFRS)

18.1.6.1 Bilan normes IFRS

Etat de la Situation Financière - Actif - En K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.4.1/2	29 964	24 182
Écarts d'acquisition	3.4.1/2	49 790	46 005
Immobilisations corporelles	4.1/2	19 491	8 511
Actifs financiers non courants	6.1	50 723	34 857
Titres mis en équivalence	2.1.2	7 763	730
Impôt différé actif	9.2.2	2 795	2 777
Total actifs non courants		160 527	117 062
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7.5	4 441	5 108
Clients et comptes rattachés	7.4	34 565	31 962
Autres créances	7.4	7 959	8 382
Actifs financiers courants	6.2	29 242	28 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.3	21 366	32 569
Total actifs courants		97 573	106 746
TOTAL		258 100	223 808

État de la Situation Financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		96 175	85 380
Résultat de l'exercice		28 403	25 432
Capitaux propres part du groupe		127 613	113 847
Réserves Intérêts minoritaires		2 341	1 599
Résultat Intérêts minoritaires		1 958	1 606
Intérêts minoritaires		4 299	3 204
Total des capitaux propres (ensemble consolidé)	10	131 911	117 051
Passifs non courants			
Provisions à long terme	11.1	4 577	4 070
Dettes financières à long terme	6.4	47 480	36 948
Impôt différé passif	9.2.2	635	538
Autres dettes à long terme	7.6	1 347	524
Total des passifs non courants		54 040	42 079
Passifs courants			
Provisions à court terme	11.1	338	75
Part à moins d'un an des dettes financières	6.4	9 996	6 240
Dettes fournisseurs	7.6	13 363	11 909
Impôt exigible	7.6	867	594
Autres dettes à court terme	7.6	47 585	45 860
Total des passifs courants		72 149	64 678
TOTAL		258 100	223 808

18.1.6.2 Compte de résultat consolidé normes IFRS

Compte de résultat - En K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires Autres produits de l'activité	7.1	158 569 0	148 480 0
Sous total produits d'exploitation		158 569	148 480
Achats consommés Charges de personnel Achats et charges externes Impôts et taxes Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres produits et charges	 7.7 7.7	-29 921 -56 309 -20 401 -2 983 -7 444 -654 -8	-26 676 -52 980 -21 608 -3 081 -5 235 -218 203
Sous total charges d'exploitation		-117 719	-109 595
Résultat opérationnel courant		40 849	38 886
Autres produits opérationnels Autres charges opérationnelles		0 0	0 0
Résultat opérationnel		40 849	38 886
Produits de trésorerie et équivalents Coût de l'endettement financier brut Coût de l'endettement financier net Autres produits et charges financières	 6.5 6.5 6.5	1 934 -414 1 520 -27	1 147 -294 853 153
Charge d'impôt Badwill Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-13 307 0 -63	-12 722 30 -162
Résultat net des activités poursuivies Résultat net des activités abandonnées		28 972 1 389	27 038 0
Résultat net de l'exercice		30 361	27 038
Résultat part du groupe		28 403	25 432
Résultat part des intérêts minoritaires		1 958	1 606
Résultat (part du groupe) de base par action	10.4	1,89	1,70
Résultat (part du groupe) dilué par action	10.4	1,87	1,68



18.1.6.3 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat Net	30 361	27 038
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Ecart de conversion	44	-1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Impôts liés	0	0
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Réévaluation des immobilisations	0	0
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	-7	-574
Charge stock-options sur période	0	116
Impôts liés	2	143
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	39	-315
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	30 400	26 723
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	28 427	25 116
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires	1 973	1 606
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - de base par action	1,89	1,68
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - dilué par action	1,87	1,66

18.1.6.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés normes IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie - En K€	31/12/2019	31/12/2018
I. Opérations et investissements d'exploitation		
Résultat opérationnel	40 849	38 886
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	7 938	5 173
Autres charges calculées, hors éléments financiers	0	116
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	114	101
Autres retraitements	0	0
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	48 902	44 276
Coût de la dette financière brute, intérêts versés	-414	-294
Impôts payés	-12 728	-10 933
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	35 759	33 049
Variation des stocks	762	-2 204
Variation des créances clients	-1 992	-7 711
Variation des fournisseurs	966	905
Variation des autres créances et dettes	5 170	4 703
Variation du besoin en fonds de roulement	4 906	-4 308
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	40 665	28 741
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-17 008	-11 072
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	524	323
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation	148	448
Investissements d'exploitation	-16 336	-10 300
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	24 329	18 441
II. Investissements financiers		
Acquisitions d'investissements financiers	-2 650	0
Cessions d'investissements financiers	0	0
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés ⁽¹⁾	-14 118	-9 117
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-16 768	-9 117
III. Opérations en capital		
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	0
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires	0	0
Acquisitions et cessions d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE (actions propres)	243	171
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-12 761	-11 213
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires	-736	-661
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	0	0
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-13 254	-11 703
IV. Opérations de financement		
Emission ou souscription d'emprunts et dettes financières	15 350	21 571
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-8 836	-3 998
Acquisitions et cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente/autres actifs financiers)	-13 200	-10 693
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	1 934	892
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	-4 752	7 772
V. Incidence des écarts de conversion/instruments financiers et autres produits/charges financières		
Disponibilités	-11 203	4 992
Concours bancaires	-727	-410
Variation de la trésorerie nette	-10 476	5 403

⁽¹⁾ La ligne « Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés » comprend, à hauteur de 243 K€, la trésorerie apportée par les acquisitions réalisées sur l'exercice (les investissements sont ainsi présentés en net de la trésorerie récupérée), y compris augmentation de capital.



Tableau de bouclage trésorerie nette - En K€	31/12/2019	31/12/2018	Variation de périmètre	Variation
Disponibilités	21 366	32 569	0	-11 203
Concours bancaires	344	1 071	0	-727
Variation de la trésorerie nette	21 022	31 498	0	-10 476

18.1.6.5 Tableau de variation des capitaux propres normes IFRS

Tableau de Variation des Capitaux propres En K€	Part du groupe					Capitaux propres - Part des minoritaires	Total Capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto- détenus	Gains et pertes comptabi- lisés direc- tement en capitaux	Capitaux propres - Part du Groupe		
Capitaux propres au 01/01/2018	3 035	105 073	-5 071	-559	102 480	2 442	104 921
Changement de méthodes comptables							
Capitaux propres au 01/01/2018	3 035	105 073	-5 071	-559	102 480	2 442	104 921
Opération sur capital Paiements fondés sur des actions Opérations sur titres auto-détenus Dividendes		-11 213	171		171 -11 213	-661	171 -11 874
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		25 432		-316	25 432 -316	1 606	27 038 -316
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		25 432		-316	25 116	1 606	26 722
Autres		-2 705			-2 705	-2 661	-5 366
Variations de périmètre						2 479	2 479
Changement de participations dans les filiales sans perte de contrôle							
Capitaux propres au 31/12/2018	3 035	116 587	-4 900	-875	113 847	3 204	117 051
Changement de méthodes comptables		-12			-12		-12
Capitaux propres au 01/01/2019	3 035	116 575	-4 900	-875	113 835	3 204	117 039
Opération sur capital Paiements fondés sur des actions Opérations sur titres auto-détenus Dividendes		-452	243		-452 243 -12 761	-827	-452 243 -13 588
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		28 403		24	28 403 24	1 958 15	30 361 39
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		28 403		24	28 427	1 973	30 400
Autres		-1 679			-1 679	-52	-1 731
Variations de périmètre							
Changement de participations dans les filiales sans perte de contrôle							
Capitaux propres au 31/12/2019	3 035	130 086	-4 657	-851	127 613	4 299	131 911

18.1.6.6 Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes se caractérisent par un état de situation financière représentant un total bilan de 258 100 K€ et un résultat net global de 30 400 K€.

NOTE 1 - Principes comptables

1.1 Textes appliqués

1.1.1 Evolution du référentiel comptable en 2019

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019 du Groupe PHARMAGEST sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE - Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables suivis par le Groupe PHARMAGEST sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2018 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes devenus obligatoires pour l'exercice 2019 :

- **Les amendements à IFRS 9** portant sur les caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ;
- **La norme IFRS 16** sur les contrats de location ;
- **Les normes d'améliorations annuelles** : Annual improvements (cycle 2015-2017) ;
- **Les amendements à IAS 28** portant sur les intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises ;
- **Les amendements à IAS 19** sur la modification, réduction, ou liquidation de régime ;
- **L'IFRIC 23** sur les positions fiscales incertaines.

Le Groupe n'est pas concerné par les nouvelles normes ou amendements de normes publiés et applicables au 1^{er} janvier 2019 en dehors de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

IFRS 16

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La norme IFRS 16 traite tous les contrats de location selon un modèle unique consistant à enregistrer au passif du preneur l'obligation locative (somme des paiements futurs actualisés), et à l'actif un droit d'utilisation. Le droit d'utilisation est par la suite amorti sur la durée des contrats de location. La nouvelle norme est appliquée selon la méthode « retrospective modified » simplifiée au 1^{er} janvier 2019 compte tenu du faible impact de la désactualisation de la dette. De ce fait, les comptes comparatifs 2018 présentés dans les états financiers 2019 ne sont pas retraités. L'essentiel des contrats concerne des locations immobilières d'agences et de bureaux, ainsi que la flotte de véhicules.

L'impact d'IFRS 16 sur les comptes du Groupe PHARMAGEST dépend de la composition du portefeuille de contrats, des taux d'intérêts retenus pour actualiser les paiements futurs ainsi que de l'estimation de la durée de chacun de ces contrats (incluant les options de résiliation ou de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain).

Les principales hypothèses retenues sont :

- **Durée** : Les durées retenues sont celles pour lesquelles le contrat a été signé soit généralement 9 ans pour les bâtiments et 3 ans pour les véhicules,
- **Taux d'actualisation** : Pour les véhicules, le Groupe PHARMAGEST retient le taux du contrat communiqué par le bailleur. Pour les biens immobiliers, le Groupe retient le taux d'endettement marginal du Groupe.

Les impacts sur les comptes annuels sont :

- Sur le résultat opérationnel, une diminution des charges de location de 2 025 K€ compensée par une augmentation des dotations aux amortissements de 1 986 K€.
- Sur le résultat financier : une augmentation des charges financières de 88 K€.
- A l'actif, des droits d'utilisation pour les véhicules et les biens immobiliers ont été comptabilisés pour respectivement 1 172 K€ et 4 355 K€ nets des dotations (Cf. Note 4).
- Au passif, une dette de location de 1 188 K€ pour les contrats de location de véhicules et 4 376 K€ pour les baux immobiliers.
- Un effet favorable sur le cash-flow net des activités opérationnelles, contrebalancé par une dégradation du cash-flow net des activités de financement (au titre du remboursement en capital de la dette de location).



1.1.2 Normes, amendements et interprétations dont l'application entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020

Les normes applicables au Groupe PHARMAGEST, à compter du 1^{er} janvier 2020, sont les suivantes :

- **Les amendements à IFRS 3** sur la définition d'une entreprise ;
- **Les amendements à IAS 1 et IAS 8** sur la définition du terme « significatif » ;
- **Les amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7** en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence.

Ces textes n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2019 comme autorisé par les textes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST.

1.1.3 Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2020

En 2020, les groupes de travail mis en place par le Groupe PHARMAGEST se poursuivront pour appréhender et évaluer les impacts de l'application des normes suivantes :

- **IFRS 17** relative aux contrats d'assurance ;
- **Les amendements à IFRS 10 et IAS 28** sur les ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence.

1.2 Présentation des états financiers

1.2.1 Compte de résultat

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clé en main » de ses solutions informatiques. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel du Groupe PHARMAGEST. Il s'agit en particulier des dépréciations de marques et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs et non récurrents, des effets de variations de périmètre, des plus ou moins-values de cessions d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courant susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.2.2 Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie.

A noter que les avances reçues et remboursables dans le cadre de projets de Recherche et Développement sont présentées dans l'agrégat « Autres créances et autres dettes » au sein de la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation.



1.3 Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui peuvent être comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe PHARMAGEST pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, en ce compris les frais de développement et les écarts d'acquisition comme indiqué en Note 5 des comptes consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe PHARMAGEST révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe PHARMAGEST a fait usage d'appréciation pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

NOTE 2 - Périmètre de consolidation

2.1 Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les suivantes :

Intégration globale

Concerne les sociétés dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST est exposé ou a droit à des rendements variables et dans lesquelles il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir décisionnaire (politiques financières et opérationnelles) détenu sur ces dernières.

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe PHARMAGEST sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Mise en équivalence

S'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe PHARMAGEST enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile sauf pour les créations et acquisitions sur l'exercice. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe PHARMAGEST utilisés sont ceux disponibles à date et clos au 31 décembre 2019.



2.1.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50	50
AXIGATE	Paris (75)	100	100
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	51,82	51,82
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95,29	95,29
DICSIT INFORMATIQUE	Bezaumont (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
HAPPY HEALTH ORGANIZER	Aubière (63)	100	100
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	60	31,09
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	70	70
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70	70
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MALTA BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
MULTIMEDS	Bray (Irlande)	51	51
NANCEO	Paris (75)	100	100
NOVIA SEARCH	Florange (57)	100	67,97
NOVIATEK	Schifflange (Luxembourg)	79,97	67,97
PHARMAGEST BELGIUM (anciennement SABCO SERVICES)	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST ITALIA	Macerata (Italie)	82,50	82,50
PHARMAGEST LUXEMBOURG (anciennement SABCO)	Windhof (Luxembourg)	100	100
SAILENDRA	Nancy (54)	75,09	75,09
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
SOPHIA SANTE	Paris (75)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	66
UK PHARMA	Londres (Angleterre)	100	100

⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST), ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.

2.1.2 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GROUPE DOMEDIC	Québec (Canada)	28,32	28,32
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49,00	49,00

GROUPE DOMEDIC a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé nécessitant un traitement médical régulier. Le GROUPE DOMEDIC développe ainsi des produits pour accompagner les personnes conscientes de l'importance pour leur bonne santé d'un suivi rigoureux de leurs traitements médicaux.

La situation financière au 31 décembre 2019 présente une perte de 962 KCAD avec une situation nette négative de 586 KCAD.

Le Groupe PHARMAGEST considère qu'il ne dispose que d'une influence notable.

PHARMATHEK est spécialisé dans la conception, le développement et l'installation de systèmes automatisés pour pharmacies.

La situation financière au 31 décembre 2019 présente un bénéfice de 275 K€ avec une situation nette positive de 6 920 K€.

Le Groupe PHARMAGEST considère qu'il ne dispose que d'une influence notable. En effet, les règles de gouvernance précisent que les décisions relatives aux opérations courantes sont prises à la majorité simple (i.e. possible sans l'accord des Administrateurs PHARMAGEST), en particulier le Président est choisi à la majorité simple. PHARMAGEST INTERACTIVE ne dispose d'un droit de veto que sur les décisions stratégiques.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2019
Titres mis en équivalence ⁽¹⁾	730	7 033	0	0	0	7 763

⁽¹⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisition.

En K€	Capitaux propres	Capitaux propres retraités	Quote-part Groupe	Ecart d'acquisition net	Mise en équivalence
GRUPE DOMEDIC PHARMATHEK	-401 6 920	-227 6 920	0 3 391	603 3 769	603 7 160

2.1.3 Intérêts minoritaires

En application de la norme IFRS 12, le Groupe PHARMAGEST tient à indiquer que les filiales avec des intérêts minoritaires ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers du Groupe PHARMAGEST et leurs informations financières ne sont, par conséquent, pas présentées dans l'annexe des comptes du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas identifié de restrictions importantes sur les intérêts détenus dans ses filiales.

2.1.4 Sociétés non consolidées

Il est précisé l'absence d'entité ad hoc au sein du Groupe PHARMAGEST.

2.2 Evolutions du périmètre de consolidation

2.2.1 Variations de périmètre au cours de l'exercice

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CP INTERACTIVE à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO en PHARMAGEST LUXEMBOURG ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO SERVICES en PHARMAGEST BELGIUM ;
- Prise de participation minoritaire de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 13,89% dans le capital de la société EMBLEEMA ;
- Cession (100%) de la société INTECUM par PHARMAGEST INTERACTIVE à la société PHARMATHEK ;
- Souscription par la société PHARMAGEST INTERACTIVE à une augmentation de capital de la société italienne PHARMATHEK à hauteur de 49% ;
- Réalisation d'une fusion des sociétés INFARMA, INSERVICE, MACROSOFT, MACROSOFT BUILDING et TEKNEMA à la société PHARMAGEST ITALIA ;
- Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 79% à 82,5% du capital ;
- Prises de participations majoritaires de la société MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 70% dans le capital d'INTERNATIONAL CROSS TALK, 100% du capital de HAPPY HEALTH ORGANIZER et 100% du capital de SOPHIA SANTE ;
- Prise de participation de la société CAREMEDS à hauteur de 60% dans le capital de la société allemande I-MEDS ;
- Création de MALTA BELGIUM, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE ;
- Liquidation de la société WELFINITY GROUP ;
- Liquidation de la société DOMEDIC EUROPE ;
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST ITALIA, à hauteur de 80%, dans le capital de la société italienne SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA.



Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

2.2.2 Variations de périmètre au cours de l'année précédente

- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 79%, dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes. MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA. Elle contrôle :
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 103 315.
 - 100% du capital de la société italienne INFARMA, société à responsabilité limitée au capital de 102 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 414 859. Le capital est détenu à 20 % directement par PHARMAGEST ITALIA et 80 % par MACROSOFT.
 - 100% du capital de la société italienne TEKNEMA, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 123 781.
 - 100% du capital de la société italienne INSERVICE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 142 975.
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 201.
- Le Groupe PHARMAGEST a augmenté sa participation au sein de SAILENDRA qui passe de 70,01% à 75,09%.
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CPSI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société MEDICATION SYSTEMS à la société CAREMEDS.
- La société QUALITY FLUX, déconsolidée depuis 2014 compte tenu de la faible détention (15,15%) par le Groupe PHARMAGEST et de son aspect non significatif, a été liquidée durant le premier semestre 2018.
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 100%, dans le capital de la société anglaise UK PHARMA, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 £, immatriculée au « Companies House » de LONDRES sous le numéro 03 513 400. La société a pour activité le service aux entreprises.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

NOTE 3 - Immobilisations incorporelles

3.1 Écarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'ajustement des valeurs d'actif et passif est effectué dans les 12 mois à compter de la date d'acquisition.

La différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe PHARMAGEST dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écarts d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe PHARMAGEST dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

A compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.1 des comptes consolidés.

Lorsqu'ils sont non significatifs, les écarts d'acquisition négatifs sont repris automatiquement en résultat opérationnel.

3.2 Frais de Recherche et Développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de Recherche et Développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'ils permettent d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Se référer à la Note 3.4.1 des comptes consolidés pour la valorisation au 31 décembre 2019.

Les frais de développement activés sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés et font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les frais de développement en cours (non encore amortis) font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.2 des comptes consolidés.

3.3 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles Logiciels acquis	En fonction des caractéristiques des contrats 1 à 5 ans	Linéaire Linéaire



3.4 Valeur des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

3.4.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2019
Frais de développement ⁽¹⁾	42 069	7 833	-125	0	-931 ⁽²⁾	48 846
Relations clientèles ⁽³⁾	1 493	0	0	0	0	1 493
Autres immobilisations incorporelles	8 303	920	0	0	1 002	10 225
Écarts d'acquisition	46 005	5 420	-1 635	0	0	49 790
TOTAL	97 870	14 173	-1 760	0	71	110 354

⁽¹⁾ Dont 12 704 K€ de frais de développement en cours non amortis au 31/12/2019.

⁽²⁾ Frais de développement de INTECUM.

⁽³⁾ Constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de PHARMAGEST LUXEMBOURG.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en écarts d'acquisition et alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les bénéfices ou synergies de l'acquisition sont attendus.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe.

Détail de la valeur comptable des écarts d'acquisition par UGT (en K€) :

Division Solutions Pharmacie Europe			Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux	Division Solutions e-Santé	Total Groupe PHARMAGEST
Pôle Pharmacie France	Pôle Pharmacie Belux	Pôle Pharmacie Italie			
24 161	2 164	10 031	11 213	2 220	49 790

3.4.2 Amortissements sur immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2018	Dotation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2019
Frais de développement	21 730	3 141	0	0	-816 ⁽¹⁾	24 055
Relations clientèles	1 493	0	0	0	0	1 493
Autres incorporels	4 460	472	0	0	120	5 052
TOTAL	27 683	3 613	0	0	-696	30 600

⁽¹⁾ Frais de développement de INTECUM.

Les écarts d'acquisition et frais de développement ne sont pas dépréciés sur la base des tests de perte de valeur réalisés en 2019.

NOTE 4 - Immobilisations corporelles

4.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe PHARMAGEST, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.

Les subventions perçues au titre de biens amortissables sont amorties au rythme desdites immobilisations et présentées en autres dettes.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Ecart de change	Valeur brute au 31/12/2019
Terrains	585	0	0	0	0	0	585
Constructions	7 052	256	-326	0	0	0	6 982
Constructions - Leasing	905	0	0	0	0	0	905
Constructions - IFRS 16	0	179	0	0	5 321	0	5 500
Matériel	1 998	179	-11	0	0	7	2 173
Véhicules - IFRS 16	0	787	0	0	1 226	0	2 013
Autres immobilisations corporelles	10 969	6 855	-280	5	0	196	17 745
TOTAL	21 509	8 256	-617	5	6 547	203	35 903

4.2 Amortissements

En application de l'approche par composants, le Groupe PHARMAGEST utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

En K€	Valeur brute au 31/12/2018	Dotation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2019
Immobilisations corporelles	12 999	1 845	-551	0	131	14 426
Immobilisations corporelles - IFRS 16	0	1 986	0	0	0	1 986
TOTAL	12 999	3 831	-551	0	131	16 412



4.3 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe PHARMAGEST utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16, le Groupe PHARMAGEST a :

- Appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives ;
- Utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application ;
 - application des deux exemptions de la norme relatives aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

NOTE 5 - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs non financiers

5.1 Tests de dépréciation sur écarts d'acquisition et actifs incorporels

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (marques) au moins une fois par an et à chaque indice de perte de valeur, et les autres actifs à long terme à durée de vie définie lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Une diminution importante de la valeur de marché de l'actif ;
- Un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

En cas de perte de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le goodwill est alloué / testé au plus bas niveau de groupe d'UGT auquel il est suivi et ce niveau ne doit pas être plus élevé que les secteurs opérationnels du Groupe PHARMAGEST.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et ne générant pas de cash-flow indépendant et les écarts d'acquisitions sont affectés à chaque UGT (se référer à la Note 3.4 des comptes consolidés) dans le cadre de ces tests de dépréciation.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discounted Cash-Flow (DCF) attendu pour les années 2020 à 2023 selon les perspectives de business élaborées par le Groupe selon sa stratégie de développement dans son environnement concurrentiel.

Le taux d'actualisation pris comme référence est celui utilisé par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée.

La valeur actuelle est déterminée par sommation d'une part, sur la valeur actualisée par UGT des DCF de la période explicite de 2020 à 2023 et d'autre part, de la valeur terminale qui correspond à la valeur de l'actif économique estimée à la dernière année de l'horizon explicite. Cette valeur terminale est mesurée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles normatifs projetés dès la fin de la période explicite et se poursuivant jusqu'à l'infini par UGT sur base de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à l'infini est appliqué à l'infini selon notre perception de l'évolution du marché.

Hypothèses retenues

	Division Solutions Pharmacie Europe			Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux	Division Solutions e-Santé
	Pôle Pharmacie France	Pôle Pharmacie Belux	Pôle Pharmacie Italie		
Taux d'actualisation	6,03%	9,50%	5,54%	8,13%	9,92%
Taux de croissance à l'infini	1,80%	1,80%	2,30%	2,30%	2,50%

La valorisation ainsi obtenue par nos tests de dépréciation réalisés en 2019 permet de s'assurer que la valeur recouvrable des actifs testés par UGT ne donne pas lieu à perte de valeur.

Analyse de la sensibilité

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les différentes UGT :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 0,5 point de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point de base ;
- Evolution des hypothèses retenues par la Direction dans son Business Plan à 5 ans fixées à -15% et -30%.

	Test de sensibilité	Valeur des actifs en base 100
Evolution du taux d'actualisation	-0,5 point +0,5 point	112,0 90,4
Evolution du taux de croissance à l'infini	-0,5 point +0,5 point	91,6 110,6
Prévisions du Business Plan à 5 ans	-15% -30%	87,7 75,4

La base 100 est définie comme la valeur recouvrable des actifs testés par UGT.

L'analyse de sensibilité aux paramètres ci-avant précisés n'a pas fait apparaître d'éléments actualisés générant une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

La nature du modèle économique du Groupe PHARMAGEST lui offre une forte résilience grâce à la récurrence de son chiffre d'affaires (> 66%) dans le domaine de la santé.



5.2 Tests de dépréciation des frais de développement

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » requiert la réalisation et documentation de tests de dépréciation par projet :

- En cas d'indice de perte de valeur pour les frais de développement en cours d'amortissement ;
- Annuellement pour les frais de développement non encore mis en service.

L'estimation de la valeur recouvrable des projets est réalisée en application de la méthode des Discounted Cash-Flows. Une évaluation de la durée de vie de chaque projet est effectuée afin de tenir compte du marché concerné. Le Groupe PHARMAGEST n'a pas détecté d'indices de pertes de valeurs.

NOTE 6 - Financement et instruments financiers

6.1 Actifs financiers non courants

Valeurs brutes des actifs financiers non courants

En K€	Valeur au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2019
Dépôts, cautionnements et prêts	654	12	-72	0	77	671
Placements ⁽¹⁾	34 192	13 200	0	0	0	47 392
Autres participations ⁽²⁾	115	2 650 ⁽³⁾	0	0	0	2 765
TOTAL	34 962	15 862	-72	0	77	50 828

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Contrat de capitalisation en unités de compte : 38 464 K€ ;
- Produits structurés USD à Capital garanti : 3 717 K€ ;
- Placements en assurance-vie : 5 211 K€.

L'augmentation de 13 200 K€ correspond principalement à un contrat de capitalisation auprès de Natixis qui regroupe deux types de placements, un en fonds euros classique et un second composé d'UC adossées à un compte à terme.

A la clôture, les placements sont valorisés à la juste valeur (valeur de rachat) par résultat.

⁽²⁾ Déprécié à hauteur de 105 K€.

⁽³⁾ Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de la société EMBLEEMA à hauteur de 13,89%. Au regard du profil investisseur de PHARMAGEST INTERACTIVE et de l'absence de participation du Groupe PHARMAGEST à la gestion de l'entité, PHARMAGEST INTERACTIVE considère ne pas avoir d'influence notable sur EMBLEEMA. En conséquence, l'entité n'est pas consolidée.

6.2 Actifs financiers courants

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition des placements, dont le support est en fonds euros, sont systématiquement comptabilisés en résultat jusqu'à la date de cession.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2019	Dont variation de périmètre	31/12/2018
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	29 242	0	28 725
Autres actifs financiers	0	0	0
TOTAL	29 242	0	28 725

⁽¹⁾ Contrat d'investissement avec Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

6.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Valeurs brutes - En K€	31/12/2019	Dont variation de périmètre	31/12/2018
SICAV / Comptes à terme	11 775	0	7 378
Disponibilités	9 591	257	18 091
Avance financière ⁽¹⁾	0	0	7 100
TOTAL	21 366	257	32 569

⁽¹⁾ Le Groupe PHARMAGEST a procédé à la mise en place d'une avance financière au profit de MARQUE VERTE SANTE, sa société mère, qui fait l'objet d'autorisations par les organes de gouvernance. Cette avance financière a été remboursée en juillet 2019.

6.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels dans la mesure où ils sont incrémentaux et directement rattachables sont le cas échéant amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

La méthode d'évaluation retenue est la valeur plancher actualisée des indices de révisions contractuels.

En K€	31/12/2019				Dont variation de périmètre	31/12/2018 Montant brut
	Montant brut	à -1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans		
Découverts bancaires	344	344	0	0	4	1 071
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	40 599	7 821	29 428	3 350	57	32 994
Cautions ⁽²⁾	2 174	0	2 174	0	0	1 986
Dettes options de ventes sur minoritaires ^{(3) (4) (5)}	8 502	0	8 502	0	0	6 823
Dettes Crédit-Bail	239	32	207	0	0	302
Dettes IFRS 16	5 564	1 786	3 778	0	0	0
Emprunts / dettes financières	53	13	40	0	40	11
TOTAL	57 475	9 996	44 130	3 350	101	43 188

⁽¹⁾ Les emprunts ne sont pas soumis à covenants bancaires et sont exclusivement à taux fixes.

⁽²⁾ Ces passifs non courants sont constitués de cautions reçues dans le cadre du service de mise à jour SESAM-Vitale, service dont la durée est de 36 mois reconductible tacitement.

⁽³⁾ Les actionnaires minoritaires des entités CAREMEDS et MULTIMEDS disposent d'une option de vente à PHARMAGEST INTERACTIVE à échéance 6 ans à compter de la prise de participation majoritaire du Groupe PHARMAGEST.

⁽⁴⁾ Les actionnaires minoritaires de PHARMAGEST ITALIA disposent d'une option de vente à PHARMAGEST INTERACTIVE à échéance 5 ans à compter de la prise de participation majoritaire du Groupe PHARMAGEST.

⁽⁵⁾ Les actionnaires minoritaires de ICT et SVEMU disposent d'une option de vente à PHARMAGEST INTERACTIVE à échéance respectivement de 15 mois et 5 ans à compter de la prise de participation majoritaire du Groupe PHARMAGEST.

Analyse des emprunts auprès d'établissements de crédit par échéance et par nature de taux :

En K€	Dettes financières		
	Taux fixe	Taux variable	Total
A -1 an	7 821	0	7 821
De 1 à 5 ans	29 428	0	29 428
A + 5 ans	3 350	0	3 350
TOTAL	40 599	0	40 599



6.5 Résultat financier

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits de trésorerie	1 934	1 147
Coût de l'endettement brut	-414	-294
Gains et pertes de changes	-27	153

Les produits de trésorerie sont présentés nets de la rémunération du fonds qui en assure la gestion et des éventuelles provisions de moins-value latente ainsi que de la variation de juste valeur des instruments financiers.

Les gains et pertes sur écarts de change sont principalement liés aux produits structurés en USD.

6.6 Gestion et contrôle des risques financiers

6.6.1 Risque de liquidité

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face aux échéances à venir.

Au 31 décembre 2019, le Groupe PHARMAGEST dispose de différents niveaux de liquidité selon les horizons temporels suivants :

- A très court terme, le Groupe PHARMAGEST bénéficie d'une trésorerie disponible de 21,3 M€ ainsi que d'autorisations de lignes de découvert non utilisées pour un montant de 14,6 M€ ;
- A court terme, le Groupe PHARMAGEST peut recourir aux fonds euros d'une valeur de 29,2 M€ ;
- Afin de faire face à des besoins complémentaires à moyen terme, le Groupe PHARMAGEST peut s'appuyer sur ses placements financiers non courants (se référer à la Note 6.1 des comptes consolidés) d'un montant de 47,4 M€.

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST est de l'ordre de 112 M€ ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Note 6.4 des comptes consolidés.

Les différentes sources de financement utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe PHARMAGEST sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6.6.2 Risque de marché

6.6.2.1 Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Analyse de la dette financière brute par échéance, nature et niveau de taux :

En K€	Taux fixe				Taux variable
Echéances	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%	Plus de 4%	
2020	7 821	7 821	0	0	0
2021	7 866	7 866	0	0	0
2022	7 707	7 707	0	0	0
2023	7 499	7 499	0	0	0
2024	6 356	6 356	0	0	0
Au-delà	3 350	3 350	0	0	0
TOTAL	40 599	40 599	0	0	0

6.6.2.2 Risque de change

Dans son activité, le Groupe PHARMAGEST est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes est réalisée en euro.

6.6.2.3 Risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe PHARMAGEST ayant fait le choix pour un support en unités de compte afin d'améliorer le rendement de sa trésorerie disponible, le Groupe PHARMAGEST s'estime peu exposé à cette nature de risque.

Néanmoins, une attention particulière est portée sur la situation financière de la société AXA, gestionnaire du contrat de capitalisation.

6.6.3 Risque de crédit / contrepartie

Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur les principaux débiteurs, représentés par les différents leasers actifs auprès des pharmaciens, ne font pas l'objet de dépréciation significative (retards de paiement très majoritairement inférieurs à 2 mois). La part des facturations financées par les leasers représente 29% du chiffre d'affaires consolidé 2019 dont 99% sont réalisés par les leasers en relation régulière avec HEALTHLEASE et NANCEO.

Les créances clients qui ne sont pas dépréciées sur base individuelle au 31 décembre 2019 ont été analysées. Un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (se référer à la Note 7.4 des comptes consolidés).

6.6.4 Risque lié aux effets du changement climatique

Au regard de ses activités, le Groupe PHARMAGEST n'est pas spécifiquement exposé aux risques liés aux effets du changement climatique.

6.7 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles ⁽¹⁾	8 974	11 158
Créances cédées non échues	0	0
Autres engagements financiers donnés	0	0
TOTAL	8 974	11 158

⁽¹⁾ L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires. Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2019.



Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 14,6 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe PHARMAGEST.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 7 - Données opérationnelles

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Ventes de configurations et de matériels,
- Maintenance et vente de bases de données,
- Prestations formations et nouveaux produits,
- Autres prestations.

Le produit des ventes de configurations et de matériels est enregistré quand le contrôle des biens est transféré à l'acquéreur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

Les prestations de formations et nouveaux produits sont constatées au moment de la prestation et de la cession du droit d'usage.

Les autres prestations sont enregistrées au moment de la réalisation de la prestation.

Chiffres d'affaires nets :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de configurations et de matériels	71 317	64 257
Maintenance et vente de bases de données	57 593	54 650
Prestations formations et nouveaux produits	27 558	27 953
Autres prestations	2 101	1 620
TOTAL	158 569	148 480

7.2 Information sectorielle

Les activités du Groupe PHARMAGEST sont regroupées au sein de Divisions :

- **Division Solutions Pharmacie Europe** : Correspond essentiellement au secteur de l'informatique officinale.
- **Division Solutions e-Santé** : Combinaison du secteur de l'innovation de technologies d'infrastructures pour l'e-Santé, dont les applications liées au télé-suivi médical, et du secteur offrant des prestations aux industries pharmaceutiques.
- **Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux** : Correspond au secteur de l'informatique pour les maisons de retraite, les hôpitaux et les maisons de soins.
- **Division Fintech** : Correspond au secteur des solutions de financement de biens en location pour le secteur tertiaire de NANCEO.

Ces Divisions sont des regroupements de services, pôles, agences et entités juridiques ayant une activité commune.

31/12/2019 - En K€	Divisions			Total
	Pharmacie Europe	ESMS ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	
Chiffre d'affaires	121 193 76%	19 507 12%	17 869 11%	158 569
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-4 596 62%	-1 092 15%	-1 756 24%	-7 444
Résultat opérationnel courant	28 351 69%	7 347 18%	5 151 13%	40 849
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	23,39%	37,66%	28,83%	25,76%

⁽¹⁾ Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

⁽²⁾ La rubrique « Autres » correspond aux Divisions Solutions e-Santé et Fintech.

31/12/2018 - En K€	Divisions			Total
	Pharmacie Europe	ESMS ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	
Chiffre d'affaires	114 723 77%	19 273 13%	14 483 10%	148 480
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-2 775 53%	-946 18%	-1 513 20%	-5 234
Résultat opérationnel courant	27 138 70%	8 583 22%	3 165 8%	38 886
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	23,65%	44,53%	21,85%	26,19%

⁽¹⁾ Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

⁽²⁾ La rubrique « Autres » correspond aux Divisions Solutions e-Santé et Fintech.

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises, complétées des reclassements et retraitements liés aux normes IFRS.

7.3 Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique significatif des activités.

7.4 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.



En K€	31/12/2019			Dont variation de périmètre	31/12/2018
	Montant net	- 1 an	+ 1 an		Montant net
Clients ⁽¹⁾	34 565	34 565	0	611	31 962
Autres créances	7 959	7 959	0	616	8 382
TOTAL	42 524	42 524	0	1 227	40 344

⁽¹⁾ Toutes les créances constituant la balance âgée consolidée ci-dessous ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

Créances < 180 jours	Provision N/S
Créances entre 180 et 360 jours	Provision de 50%
Créances > 360 jours	Provision de 100%

Ainsi, la provision constituée fin 2019 est de 645 K€ contre 581 K€ fin 2018.

Le solde clients se décompose ainsi par tranche (en K€) :

Montant net	Non échu	< 60 jours	60 < X < 180 jours	> 180 jours
34 565	14 710	16 406	2 071	1 378

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	31/12/2018	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2019
Provision pour dépréciation de comptes clients	581	45	300	-281	0	645

7.5 Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition : le matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel et le matériel réparable non sérialisé, de faible valeur, est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

En K€	31/12/2019			Dont variation de périmètre	31/12/2018
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		Montant net
Composants	0	0	0	0	117
Matériel	3 980	583	3 397	95	2 762
Fournitures	291	60	231	0	202
Pièces service après-vente	960	146	813	0	2 026
Encours	0	0	0	0	0
TOTAL	5 230	789	4 441	95	5 108

7.6 Dettes fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2019				Dont variation de périmètre	31/12/2018
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans		Montant brut
Dettes fournisseurs	13 363	13 363	0	0	458	11 909
Autres dettes	49 799	48 452	1 347	0	315	46 977
TOTAL	63 162	61 815	1 347	0	773	58 886

7.7 Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements	7 444	5 235
Provisions sur actifs immobilisés	0	0
Provisions sur actif circulant	101	279
Provisions pour risques et charges	552	-61
TOTAL	8 097	5 453

Les reprises de provisions sont présentées en déduction des dotations.

7.8 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

En K€	31/12/2019	31/12/2018 ⁽²⁾
Obligation contractuelle en matière de crédit-bail	0	0
Obligation contractuelle de location simple mobilière ⁽¹⁾	24	1 770
Obligation contractuelle de location simple immobilière ⁽¹⁾	0	9 360
Obligation d'achats irrécouvrables	0	0
Autres obligations contractuelles	0	0
Engagements donnés liés au développement de l'activité	0	0
Engagements fiscaux	0	0
TOTAL	24	11 130

⁽¹⁾ Valeurs exprimées en TTC correspondant à des loyers à échoir.

⁽²⁾ Données hors application IFRS 16.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.



NOTE 8 - Charges et avantages du personnel

8.1 Effectif et masse salariale

L'effectif du Groupe PHARMAGEST en Equivalent Temps Plein (ETP) compte 615 non cadres et 442 cadres.

Les charges de personnel se composent principalement des salaires bruts, des charges sociales et des contributions assises sur les salaires pour 53 684 K€ et de la participation pour 2 625 K€.

8.2 Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe PHARMAGEST s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe PHARMAGEST n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10 + à la date de clôture de l'exercice (0,77%).

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et les actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

Se référer à la Note 11 des comptes consolidés pour l'engagement à la clôture.

8.3 Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe PHARMAGEST, par référence à la valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans de stock-options, depuis le 16 octobre 2007, sont soumis à une contribution patronale, recouvrée par les URSSAF. Le taux de cette contribution est fixé à 30% pour les options consenties et les attributions effectuées à compter du 11 juillet 2012.

Le Groupe PHARMAGEST a, conformément aux textes en vigueur, décidé de retenir pour assiette la juste valeur des options au sens d'IFRS 2.

Cette contribution a fait l'objet d'une provision dans les comptes 2014 du Groupe PHARMAGEST (exercice de rattachement).

Le montant global de la charge de rémunération s'élève à 500 K€ amortie sur la période d'acquisition des droits de décembre 2014 à décembre 2018.

8.3.1 Plan de stock-options sur l'exercice 2014

Information sur les options d'achat d'actions	Information pro forma
Date du Conseil d'Administration	05/12/2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par : - Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social - Dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	239 780 0 25 000
Point de départ d'exercice des options Date d'expiration Prix de souscription	05/12/2018 04/12/2022 20,11 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2019	109 072
Nombre d'actions perdues au 31/12/2019	-38 420
Options d'achat d'actions restantes	92 288

8.3.1.1 Bénéficiaires

Bénéficiaire de ce plan les salariés des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTERACTIVE, EHLS, MALTA INFORMATIQUE, DIATELIC, INTECUM, CPSI, à l'exception des membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE, des dirigeants mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE et des filiales, sous la réserve que ces bénéficiaires répondent aux critères suivants :

- Etre inscrit aux effectifs le 5 décembre 2014 ;
- Avoir 2 ans d'ancienneté au 5 décembre 2014 ;
- Etre en Contrat à Durée Indéterminée au 5 décembre 2014.

8.3.1.2 Information sur rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

Maturité	6 ans
Volatilité ⁽¹⁾	20,00%
Taux sans risque	0,45%
Dividendes attendus	2,61%
Turn-over	5,00%
Juste valeur de l'option ⁽²⁾	12,83 €

⁽¹⁾ Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action de PHARMAGEST INTERACTIVE.

⁽²⁾ Evaluation effectuée en 2014, soit avant la division par cinq du nominal.

8.4 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les membres des organes d'administration au cours de l'année 2019 se sont élevées à 506 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 36 K€. Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départ en retraite intègre un montant de 174 K€ concernant les membres des organes de direction.



NOTE 9 - Impôts sur les résultats

9.1 Impôts sur les résultats

Le Groupe PHARMAGEST calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

9.1.1 Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

Le Groupe PHARMAGEST considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) égale à 1,5% de la valeur ajoutée produite, présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimale de la Taxe Professionnelle (TP), également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Ainsi, la CVAE est comptabilisée au compte de résultat selon l'affectation identique à l'ancienne TP et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité, devenu Autorité des Normes Comptables, en date du 14 janvier 2010).

9.1.2 Charge d'impôt

Elle s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2019
Impôt courant	12 666
Contribution sur dividendes	0
Impôt différé	641
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	13 307

9.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Le Groupe PHARMAGEST a retenu un taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés, taux qui correspond au taux applicable le plus probable au moment du recouvrement de l'impôt.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

9.2.1 Réconciliation entre impôt théorique et impôt réel

En K€	31/12/2019
Résultat net des sociétés intégrées	30 361
Impôt sur les résultats	13 307
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	43 668
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (31%)	13 537
Différences permanentes	-229
Différence de taux	-275
Déficits non activés	-28
Société mise en équivalence	283
Contribution sociale et abattement	20
Contribution sur dividendes	0
Charge d'impôt effective	13 307
Taux effectif d'imposition	30,48%

9.2.2 Impôts différés actifs et passifs

L'analyse des variations des impôts différés actifs et passifs est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 décembre 2018	2 777	-538	2 240
Variations impactant l'année 2019	18	-98	-80
Au 31 décembre 2019	2 795	-635	2 160

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société.

Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/2018	Variation	Variation périmètre	31/12/2019
Effet des reports déficitaires ⁽¹⁾	230	-68	533	695
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :				
Provisions pour retraites	1 017	114	27	1 158
Dettes sociales	404	250	0	654
Dettes fiscales	3	0	0	3
Retraitement marge en stock	34	0	0	34
Autres différences temporaires	-29	97	0	68
Retraitement réévaluation	0	0	0	0
Retraitement revenus	-90	-8	0	-98
Activation R&D	-3 063	-650	0	-3 713
Leasing	-34	-4	0	-38
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	3 766	-370	0	3 396
Total différences temporaires	2 010	-573	27	1 464
Impôts différés actifs (passifs) bruts	2 240	-641	560	2 160
Provision	0	0	0	0
Impôts différés actifs (passifs) nets	2 240	-641	560	2 160

⁽¹⁾ Les déficits fiscaux activés concernent principalement l'ensemble des pertes fiscales des sociétés DIATELIC, PHARMAGEST LUXEMBOURG, PHARMAGEST BELGIUM et INTERNATIONAL CROSS TALK. La décision d'activation de ces déficits est basée sur des perspectives d'utilisation dans un horizon à court / moyen terme.

⁽²⁾ Impact IFRS 15.



Sur autorisation du Conseil d'Administration du 5 décembre 2014, un groupe d'intégration fiscale, dont la société mère est PHARMAGEST INTERACTIVE, a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2015. Il est aujourd'hui composé des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE et DIATELIC. La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale selon le principe de neutralité, les pertes et les profits de cette intégration étant enregistrés chez la société mère, PHARMAGEST INTERACTIVE. Les déficits fiscaux réalisés dans ce cadre s'élèvent globalement à 751 K€.

Le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas activer les déficits des filiales SAILENDRA, et NOVIA SEARCH pour un montant de déficit de 1 661 K€ soit un total d'impôt différé actif de 415 K€.

NOTE 10 - Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capital social et réserves

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est composé de 15 174 125 actions d'une valeur nominale de 0,20€. Il n'existe qu'une catégorie d'action pour laquelle à chaque action est attaché un droit de vote. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves part Groupe du Groupe PHARMAGEST s'élèvent à 96 175 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, (26) K€ d'écart de conversion, 309 K€ de réserve légale et 82 685 K€ d'autres réserves.

10.2 Actions propres détenues par PHARMAGEST INTERACTIVE

Le poste comporte 148 810 actions PHARMAGEST INTERACTIVE détenues par la société à 100%.

La valeur boursière de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE au 31 décembre 2019 s'établit à 60,60 €.

10.2.1 Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE et GILBERT DUPONT en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèces ou titres porté au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerte avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'Émetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'Animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2019, les mouvements sur le contrat de liquidité ont été les suivants :

- Achats : 83 524 actions au prix moyen de 57,03 € ;
- Ventes : 82 507 actions au prix moyen de 56,78 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2019, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 3 016 actions et le solde en espèces du compte de liquidité était de 181 K€.

10.2.2 Programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

En 2014, PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis 39 102 actions au prix moyen de 99,45 € soit en pro forma, 195 510 actions au prix moyen de 19,89 €. Ce volume d'achat est à mettre en lien avec le plan de stock-options mis en place sur la même année (se référer à la Note 8.3.1 des comptes consolidés).

PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis :

- En 2017, un complément de 27 251 actions au prix moyen de 39,46 € ;
- En 2018, un complément de 7 964 actions au prix moyen de 49,89 € ;
- En 2019, un complément de 24 141 actions au prix moyen de 55,80 €.

10.3 Dividendes

Le dividende payé en 2019 sur les résultats de 2018 s'élève à 12 761 K€, soit 0,85 € par action.

Une distribution de dividendes aux actionnaires hors groupe à hauteur de 395 K€ a été prise en compte dans la situation annuelle d'ADI, de 300 K€ dans la situation de KAPELSE, et de respectivement 14 K€ et 28K€ pour CAREMEDS et MULTIMEDS.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est de 0,90 € par action.

10.4 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe PHARMAGEST de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

Résultat par action - Part du groupe	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de l'exercice (en €)	28 393 379	25 432 013
Nombre d'actions	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions autocontrôle	148 810	205 479
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	15 025 315	14 968 646
Résultat de base par action (en €)	1,89	1,70
Nombre restant de stock-options	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	15 174 125	15 174 125
Résultat dilué par action (en €)	1,87	1,68



NOTE 11 - Provisions et passifs éventuels

11.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe PHARMAGEST, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe PHARMAGEST par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2018	Dotation	Reprise (provision utilisée)*	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2019
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	75	234	-116	0	0	24	216
Provisions pour risques ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	65	0	0	0	0	65
Provisions pour I.D.R. ⁽³⁾	4 070	701	-194	0	0	56	4 633
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 145	1 000	-310	0	0	80	4 914

* Les reprises (provisions utilisées) sont présentées en déduction des dotations au même titre que les reprises pour provisions devenues sans objet.

⁽¹⁾ Provisions pour litiges sociaux en cours : 216 K€.

⁽²⁾ Provisions pour risques retraitées de l'application de la norme IFRS 15.

Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle) et pour la garantie des produits de connectique.

⁽³⁾ Provisions pour I.D.R. (Indemnité de Départ en Retraite) : 4 633 K€.

La norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu.

L'impact du calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement (et non selon le taux de rendement attendu) a été identifié comme non significatif et donc non retraité au titre de l'exercice 2019 comme sur les périodes précédentes.

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Engagement début période	5 457	4 516
Coût des services rendus	361	292
Charge financière	86	57
Entrée de périmètre	56	0
Coût des services passés et changement de méthode	0	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	7	592
Engagement réel fin période	5 967	5 457
Juste valeur des actifs début de période	1 387	981
Rendement attendu des actifs	0	0
Cotisations	0	496
Prestations servies	-69	-108
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)	16	17
Juste valeur des actifs fin de période	1 334	1 387
Provision début de période	4 070	3 537
Provision fin de période	4 633	4 070

Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (Taux Moyen d'Emprunt d'Etat).

La provision pour indemnité de départ en retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Taux d'actualisation : 0,77% ;
Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10 + à la date de clôture de l'exercice.
- Progression des salaires : 1,5% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une évaluation de la sensibilité de la provision pour indemnité de départ en retraite à l'évolution du taux d'actualisation et du taux d'évolution des salaires. Ainsi, une variation de +/- 0,5 pts du taux d'actualisation ou du taux d'évolution des salaires entrainerait une évolution comme suit :

	Variation	Impact Provision IDR
Taux actualisation	+ 0,5 pts	-6,2 %
	- 0,5 pts	+7,4 %
Taux d'évolution des salaires	+ 0,5 pts	+10,0 %
	- 0,5 pts	-6,4%

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers.

11.2 Passifs éventuels

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe PHARMAGEST.



NOTE 12 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre de transactions avec les parties liées.

12.1 Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	-17	-28
Compte courant	43	33
Charges d'exploitation de la période	0	0
Créances clients	0	0
Produits d'exploitation de la période	0	0

12.2 Nature des relations avec les autres sociétés de LA COOPERATIVE WELCOOP

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et sa filiale MARQUE VERTE SANTE sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs ;
- Avances financières.

En 2015, le Groupe PHARMAGEST avait mis en place une avance financière au profit de MARQUE VERTE SANTE qui a fait l'objet d'autorisations par les organes de gouvernance. Le 15 juillet 2019, le Groupe PHARMAGEST a été remboursé de cette avance financière.

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	555	295
Autres dettes	0	5
Charges d'exploitation de la période	895	876
Créances clients	631	442
Produits d'exploitation de la période	1 588	1 198
Produits financiers	59	107
Avance financière MARQUE VERTE SANTE	0	7 100

NOTE 13 - Autres informations

13.1 Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes

Montant en K€	Cabinet BATT		Cabinet DELOITTE	
	2019	2018	2019	2018
Certification des comptes	68	66	44	44
Emetteur	40	39	44	44
Filiales	28	27	0	0
Autres services	0	0	0	0
Emetteur	0	0	0	0
Filiales	0	0	4	0
TOTAL	68	66	48	44

NOTE 14 - Evénements postérieurs à la clôture

- MALTA INFORMATIQUE poursuit son développement en Europe en rachetant les activités d'édition de logiciels pour maisons de repos et établissements spécialisés de la société belge CARE SOLUTIONS et en créant MALTA BELGIUM. Cette opération lui ouvre les portes de plus de 630 maisons de repos en Belgique, sur les 1 540 maisons de retraite que compte le pays. Concomitamment, MALTA INFORMATIQUE signe un partenariat stratégique avec Colisée, 4^{ème} acteur européen d'accueil et de soins aux personnes âgées.
- AXIGATE, filiale de MALTA INFORMATIQUE, est retenue par le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) dans son nouveau marché de Dossier Patient Informatisé de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), avec 6 autres éditeurs de logiciels santé.
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire KAPELSE, portant la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 75%.
- Dans le contexte de risque de pandémie de COVID-19, la Direction du Groupe PHARMAGEST a mis en place un plan de prévention et de continuité d'activités visant à la fois à protéger l'ensemble des collaborateurs dans le respect des directives des pouvoirs publics et garantir la poursuite de l'activité auprès des clients professionnels de Santé et Patients.
- Prise de participation majoritaire de MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 56,27% dans la société PANDALAB spécialisée dans la messagerie instantanée et sécurisée pour les professionnels de la santé.

18.1.7 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2019, clos au 31 décembre 2019.



18.2 Informations financières intermédiaires et autres

18.2.1 Informations trimestrielles ou semestrielles

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

18.3 Audit des informations financières annuelles historiques

18.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et comptes consolidés

18.3.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHARMAGEST INTERACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation de la société PHARMAGEST INTERACTIVE représentent une valeur nette comptable de 44.152 K€ (soit 24% du total bilan). Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes sociaux, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme détaillé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est appréciée chaque exercice à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale et de l'endettement net.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, fondée notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction. Aussi, la concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat d'exploitation.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode et des hypothèses d'évaluation. A cet effet, nos travaux ont consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées, établies par leurs directions opérationnelles et validées par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, et plus précisément le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie et leur cohérence avec les projections de la Direction du groupe, la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés et du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établis par les principaux acteurs ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés, et d'en évaluer la fiabilité ;
- vérifier l'ajustement lié au montant de l'endettement net ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2 et 15.5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par l'assemblée générale du 27 juin 2017 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 mai 2002 pour Batt Audit.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et Batt Audit dans la 18^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau

élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nancy, le 29 avril 2020
Les commissaires aux comptes,

Batt Audit

Isabelle SAGOT

Deloitte & Associés

Loïc MULLER



18.3.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PHARMAGEST INTERACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1.1 "Evolution du référentiel comptable en 2019" de l'annexe des comptes consolidés, qui expose les incidences de l'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des frais de développement

Comme précisé dans les notes 3.2 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles sur la base des frais encourus, pour une valeur brute de 48.846 Keuros (dont 12.704 Keuros en cours) et une valeur nette d'amortissement de 24.791 Keuros au 31 décembre 2019, dès lors que les conditions suivantes sont réunies : le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ; la faisabilité technique du projet est démontrée ; le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ; il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ; les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les notes 1.3 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés précisent que l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs incorporels constitue une estimation significative réalisée par le groupe, en application de la méthode de valorisation des « Discounted Cash Flows ». Le test de dépréciation est réalisé annuellement pour les frais de développement non encore mis en service, comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe.

Nous avons considéré l'évaluation des projets de développement activés comme un point clé de l'audit car les perspectives évoquées ci-dessus et les analyses qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, estimations et appréciations de la part du management.

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment :

- pris connaissance, sur la base d'entretien avec la direction de la R&D, des perspectives d'utilisation commerciale des différents projets dont les coûts de développement ont été activés et non encore mis en service ;
- vérifié la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels avec les hypothèses retenues dans le cadre de la construction budgétaire et validées par le conseil d'administration ;
- vérifié en particulier la cohérence des projections de trésorerie utilisées lors de la réalisation des tests de dépréciation des développements de l'exercice précédent avec les flux de trésorerie réels sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- évalué le bien-fondé des taux d'actualisation et de croissance à l'infini utilisés dans les calculs de valeurs recouvrables de ces actifs incorporels, par comparaison avec des données de marché observables dans le secteur d'activité de la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.2, 3.4 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des écarts d'acquisition

Dans le cadre de son développement, le Groupe PHARMAGEST a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition, figurant pour un montant de 49.790 Keuros au 31 décembre 2019. Les tests de dépréciation réalisés par la société en 2019 n'ont pas conduit à constater de dépréciation. Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis, ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT pour lesquels les bénéfices ou synergies de l'acquisition sont attendus, comme indiqué dans les notes 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

La direction s'assure lors de chaque exercice, comme précisé dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, que la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur nette comptable, et ne nécessite pas la comptabilisation d'une dépréciation. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des UGT ou groupes d'UGT auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel les UGT ou groupes d'UGT opèrent, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation, soit annuellement à l'issue du test obligatoire, soit en cours d'exercice en cas d'indice de perte de valeur. Une telle évolution implique d'apprécier à nouveau la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur, ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés précise par ailleurs que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant, ces derniers étant issus des projections de la Direction du groupe. La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur l'utilisation d'estimations par la direction (note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés), s'agissant notamment des hypothèses prévisionnelles, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.



Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société au référentiel IFRS et avons pris connaissance du système de contrôle interne afférent. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- la correcte allocation des écarts d'acquisition aux UGT et l'exhaustivité des valeurs d'actifs à tester ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les UGT, et leur cohérence avec les projections de la Direction du groupe, en comparant notamment les prévisions de trésorerie faites pour l'année écoulée aux réalisations effectives ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établis par les principaux acteurs ;
- la cohérence des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés, en vérifiant d'une part que le taux de référence des analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité correspond au taux retenu sur les activités matures, et d'autre part que ce taux est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par l'assemblée générale du 27 juin 2017 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 mai 2002 pour Batt Audit.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et Batt Audit dans la 18^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nancy, le 29 avril 2020
Les commissaires aux comptes

Batt Audit

Deloitte & Associés

Isabelle SAGOT

Loïc MULLER

18.3.2 Autres informations ayant fait l'objet d'un contrôle des Commissaires aux Comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Avec la société MARQUE VERTE SANTE**
Reconduction de l'avance financière

Personnes concernées :

- Monsieur Thierry Chapusot, Président du conseil d'administration de Pharmagest Interactive et Président du directoire de Marque Verte Santé ;
- Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive et membre du directoire de Marque Verte Santé ;
- Madame Anne Lhote, administrateur de Pharmagest Interactive et membre du directoire de Marque Verte Santé ;
- Monsieur Daniel Antoine, administrateur de Pharmagest Interactive et représentant permanent de La Coopérative Welcoop au sein du conseil de surveillance de Marque Verte Santé ;
- Monsieur Hugues Moreaux, représentant l'administrateur La Coopérative Welcoop au sein du conseil d'administration de Pharmagest Interactive et Président du conseil de surveillance de Marque Verte Santé.

Nature et objet :

Le conseil d'administration, réuni le 10 décembre 2015, a autorisé Pharmagest Interactive à consentir à la société Marque Verte Santé une avance financière de 4 millions d'euros.

Modalités :

Marque Verte Santé s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande de Pharmagest Interactive, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 1,5%, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

La convention a été conclue pour une durée allant de la date de sa mise place jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le conseil d'administration du 1^{er} avril 2016 a autorisé la signature d'un avenant à cette convention, portant le plafond de l'avance financière de 4 millions d'euros à 20 millions d'euros.

L'intérêt de la société Pharmagest Interactive restant établi et les conditions restant identiques, les conseils d'administration du 9 décembre 2016, du 4 décembre 2017 et du 7 décembre 2018 ont confirmé la mise en œuvre de la clause de tacite reconduction de cette convention d'avance financière à compter respectivement du 1^{er} janvier 2017, 1^{er} janvier 2018 et 1^{er} janvier 2019.

Au 31 décembre 2019, l'avance financière est intégralement remboursée. Le produit des intérêts pour 2019 est de 58 870,83 €.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2019 a décidé de ne pas reconduire pour 2020 cette convention d'avance financière entre la société PHARMAGEST INTERACTIVE, Prêteur, et la société MARQUE VERTE SANTE, Emprunteur, qui a donc cessé le 31 décembre 2019.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec Messieurs Dominique Pautrat et Denis Supplisson

Convention de « Long term Bonus »

Personnes concernées :

- Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur
- Monsieur Denis Supplisson, Directeur général délégué administrateur

Nature et objet :

Le conseil d'administration, réuni le 29 mars 2018, a décidé d'allouer des primes à Messieurs Dominique Pautrat et Denis Supplisson, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation des objectifs à atteindre, fixés sur une durée de quatre années pour une période allant de 2017 à 2020.

Le versement de ces primes, qui interviendra le 31 mars 2021, est lié également, outre l'atteinte des objectifs, à la présence des intéressés dans leurs fonctions actuelles dans la Société.

Modalités et conditions financières :

- Pour Monsieur Dominique Pautrat
Une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 euro à maximum 350.000 euros bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe Pharmagest, hors établissements sanitaires et médico-sociaux et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe Welcoop.



- Pour Monsieur Supplisson

Une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 euro à maximum 180.000 euros bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité de Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe Pharmagest, hors établissements sanitaires et médicaux sociaux.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

Au 31 décembre 2019, les montants provisionnés à ce titre s'élèvent à 51 063 euros bruts en faveur de Monsieur Pautrat et à 94 696 euros bruts en faveur de Monsieur Supplisson.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention est motivée au regard de l'ancienneté de Messieurs Dominique Pautrat et Denis Supplisson au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de leur rémunération eu égard aux risques réels encourus. Cette décision se conforme aux principes d'exhaustivité, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants, conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.

- **Avec les sociétés DIATELIC, CP INTERACTIVE et INTECUM**

Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées :

Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive, représentant Pharmagest Interactive, Présidente de Diatelic

Nature et objet :

Les conseils d'administration du 5 décembre 2014 et du 1^{er} avril 2016 ont autorisé Pharmagest Interactive à inclure les sociétés Diatelic, CP Interactive et Intecum dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

La société CP Interactive a été absorbée par Pharmagest Interactive en date du 1^{er} janvier 2019.

La Société INTECUM (dénommée actuellement PHARMATHEK FRANCE) est sortie du périmètre d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2019 suite à la cession de 100% de la société.

Modalités :

Le principe de neutralité a été retenu : la société mère reste seule redevable de toute charge d'impôt et met à la charge de sa filiale l'impôt dû comme en l'absence d'intégration.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La convention d'intégration fiscale s'est poursuivie en 2019 et la durée d'option arrive à son terme au 31 décembre 2019. Le Conseil d'Administration a décidé en date du 6 décembre 2019 de renouveler le régime d'intégration fiscale pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2020, reconductible tacitement sauf dénonciation expresse, aux mêmes conditions que précédemment. Le périmètre d'intégration fiscale restera identique :

- Société intégrante : Pharmagest Interactive
- Société intégrée : Diatelic

Le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2020 constituera une nouvelle convention au titre de 2020.

Nancy, le 29 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Batt Audit

Isabelle SAGOT

Deloitte & Associés

Loïc MULLER

18.3.3 Informations financières non auditées de l'émetteur

L'ensemble des informations financières figurant dans le présent Document Universel d'Enregistrement sont issues des états financiers audités.

18.4 Informations financières pro forma

18.4.1 Informations financières retraitées

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre ou de la mise en application de nouvelles normes, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

18.5 Politique en matière de dividendes

18.5.1 Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas de politique formalisée en matière de distribution de dividendes formalisée.

PHARMAGEST INTERACTIVE procède à une rétribution de ses actionnaires en liquidités.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2020 de PHARMAGEST INTERACTIVE de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 0,90 € par action.

18.5.2 Montant du dividende par action

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes morales)
31/12/2016	0,65 €	0,65 €	0,65 €
31/12/2017	0,75 €	0,75 €	0,75 €
31/12/2018	0,85 €	0,85 €	0,85 €

18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrages

18.6.1 Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrages

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage au cours des 12 derniers mois qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Sans remettre en cause les éléments mentionnés ci-dessus, le Groupe PHARMAGEST communique, à titre d'information, le total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2019 qui s'élève à 4 914 K€ et inclut :

La provision pour indemnité de départ en retraite	4 633 K€
Les provisions pour litiges	216 K€
Les provisions pour charges	65 K€



18.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

18.7.1 Changement significatif de la situation financière du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

19 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

19.1 Capital social

19.1.1 Capital souscrit

Au 31 décembre 2019, le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques.

Il est divisé en 15 174 125 actions entièrement libérées de 0,20 € chacune, toutes de même catégorie.

La part flottante des actions de PHARMAGEST INTERACTIVE s'établit à 3 728 310 actions au 31 décembre 2019 contre 3 676 641 actions au 31 décembre 2018.

Aucun capital n'a été libéré durant la période couverte par les informations financières historiques.

19.1.2 Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

19.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même, en son nom ou ses filiales

Le solde des actions auto détenues au 31 décembre 2019 est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 10.2 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel. Le nominal des actions auto-détenues est de 0,20 €.

19.1.4 Valeurs mobilières

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

19.1.5 Droits d'acquisition et obligations attachés au capital souscrit

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Au 31 décembre 2019, en l'absence de décision par les actionnaires d'augmentation de capital, il est constaté l'absence de délégations financières votées ou en vigueur.



19.1.6 Options et accords conditionnels ou inconditionnels

Outre le plan de stock-options au bénéfice des salariés, il n'existe aucune option sur le capital ou accord conditionnel ou inconditionnel de placer le capital sous options.

L'ensemble des modalités relatives à ce plan de stock-options est présenté dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 8.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

19.1.7 Historique du capital

Les actions de PHARMAGEST INTERACTIVE se négocient sur Euronext Paris™. Le code ISIN est FR 0012882389.

Les titres de PHARMAGEST INTERACTIVE ont été transférés sur le compartiment B de Euronext Paris™ à compter du 17 janvier 2013 en raison d'une hausse de la capitalisation boursière qui était de 182,08 M€. Il est rappelé que le compartiment B regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Evolution du cours depuis avril 2019

Mois	Cours le plus bas (en €)	Cours le plus haut (en €)	Volume	Montant (en €)
Avril 2019	54,30	59,80	72 692	4 173 492
Mai 2019	52,40	59,10	56 259	3 161 445
Juin 2019	56,20	59,80	54 427	3 180 274
Juillet 2019	55,20	61,90	84 057	4 878 533
Août 2019	51,90	58,70	77 875	4 217 673
Septembre 2019	52,30	58,80	109 969	6 191 200
Octobre 2019	54,50	62,40	122 277	7 110 079
Novembre 2019	56,50	63,40	104 641	6 187 519
Décembre 2019	58,20	61,00	84 209	5 044 339
Janvier 2020	59,60	65,90	107 300	6 725 447
Février 2020	54,90	65,40	113 540	7 056 193
Mars 2020	41,25	61,10	175 261	9 210 388

(Source : GILBERT DUPONT)

Nantissements

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas de nantissement sur son capital.

19.2 Acte constitutif et statuts

L'ensemble des actes constitutifs et statuts sont disponibles dans la rubrique gouvernance d'entreprise du site internet de PHARMAGEST INTERACTIVE : <https://pharmagest.com/>

19.2.1 Objet social

PHARMAGEST INTERACTIVE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de NANCY sous numéro 403 561 137 depuis le 25 janvier 1996.



L'objet social de PHARMAGEST INTERACTIVE (article 2 des statuts) est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration des concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce, par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

19.2.2 Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts).

A chaque action est attaché un droit de vote. En effet, aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L. 225-123, alinéa 3 du Code de commerce.

19.2.3 Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1. (...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu (...).

20 CONTRATS IMPORTANTS

20.1 Contrat important du Groupe

PHARMAGEST INTERACTIVE ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe PHARMAGEST une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.4 des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

21 DOCUMENTS DISPONIBLES

21.1 Documents accessibles au public

Le Groupe PHARMAGEST atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés sur son site internet (www.pharmagest.com) :

- Actes constitutifs et statuts de PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe PHARMAGEST, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- Les informations financières historiques de PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

21.2 Le rapport annuel de gestion

21.2.1 Le rapport de gestion

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLEE DE SAINT-CLOUD 54600 VILLERS-LES-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2020

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2019, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 27 mars 2020.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux et ont été mis en ligne sur le site Internet de la Société dès le 21^{ème} jour avant l'Assemblée.



Partie 1 - Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe PHARMAGEST

Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50	50
AXIGATE	Paris (75)	100	100
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	51,82	51,82
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95,29	95,29
DICSIT INFORMATIQUE	Bezaumont (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
HAPPY HEALTH ORGANIZER	Aubière (63)	100	100
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	60	31,09
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	70	70
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70	70
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MALTA BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
MULTIMEDS	Bray (Irlande)	51	51
NANCEO	Paris (75)	100	100
NOVIA SEARCH	Florange (57)	100	67,97
NOVIATEK	Schifflange (Luxembourg)	79,97	67,97
PHARMAGEST BELGIUM (anciennement SABCO SERVICES)	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST ITALIA	Macerata (Italie)	82,50	82,50
PHARMAGEST LUXEMBOURG (anciennement SABCO)	Windhof (Luxembourg)	100	100
SAILENDRA	Nancy (54)	75,09	75,09
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
SOPHIA SANTE	Paris (75)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	66
UK PHARMA	Londres (Angleterre)	100	100

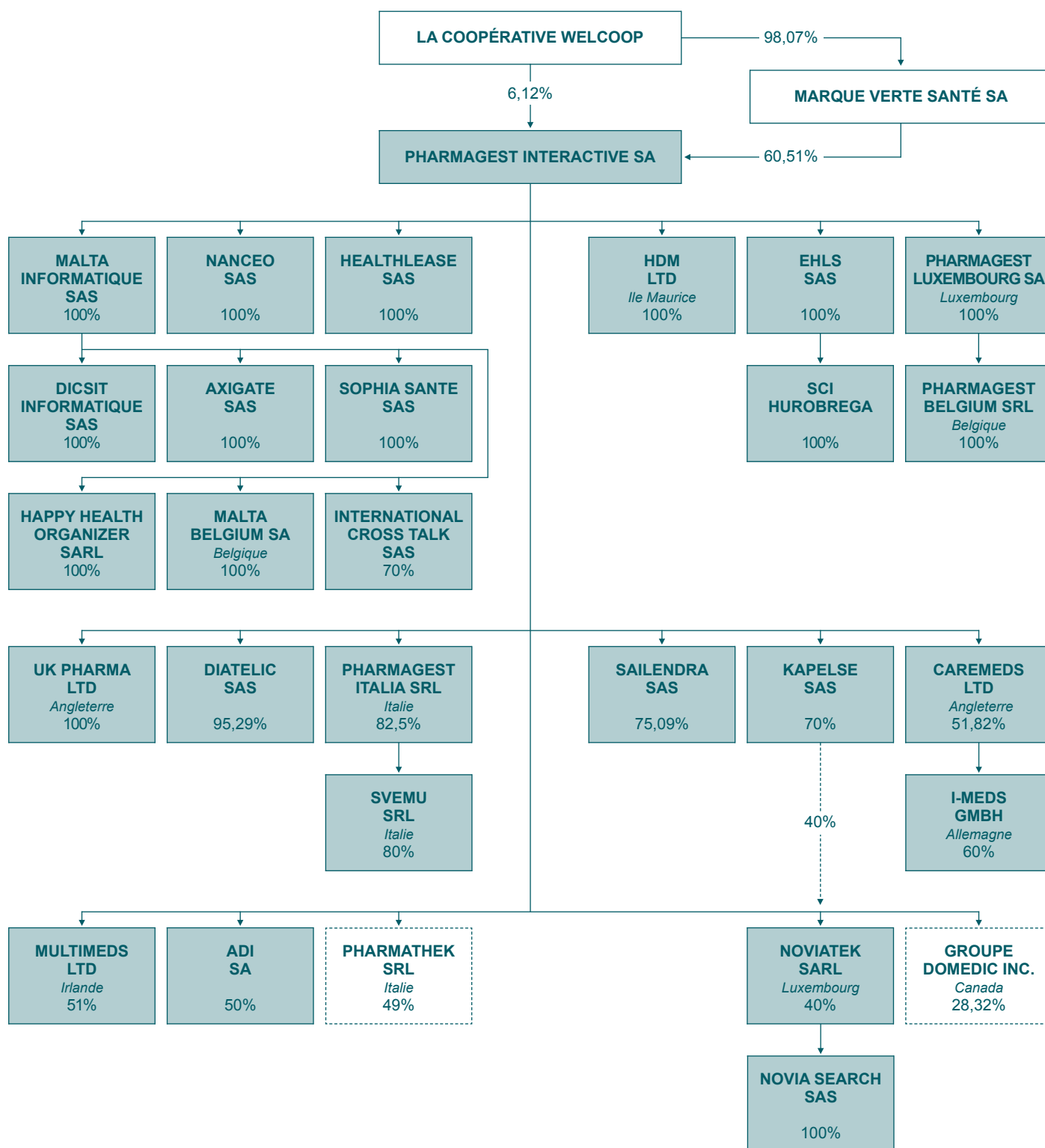
⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST), ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GRUPE DOMEDIC	Québec (Canada)	28,32	28,32
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49,00	49,00

Organigramme du Groupe PHARMAGEST

A la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2019), l'organigramme du Groupe PHARMAGEST se présente comme suit :



Fond blanc : Sociétés mères ;

Fond vert : Sociétés consolidées par intégration globale ;

Fond blanc cadre pointillés : Sociétés consolidées par mise en équivalence.



Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

Variations de périmètre au cours de l'exercice 2019

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CP INTERACTIVE à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO en PHARMAGEST LUXEMBOURG ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO SERVICES en PHARMAGEST BELGIUM ;
- Prise de participation minoritaire de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 13,89% dans le capital de la société EMBLEEMA ;
- Cession (100%) de la société INTECUM par PHARMAGEST INTERACTIVE à la société PHARMATHEK ;
- Souscription par la société PHARMAGEST INTERACTIVE à une augmentation de capital de la société italienne PHARMATHEK à hauteur de 49% ;
- Réalisation d'une fusion des sociétés INFARMA, INSERVICE, MACROSOFT, MACROSOFT BUILDING et TEKNEMA à la société PHARMAGEST ITALIA ;
- Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 79% à 82,5% du capital ;
- Prises de participations majoritaires de la société MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 70% dans le capital d'INTERNATIONAL CROSS TALK, 100% du capital de HAPPY HEALTH ORGANIZER et 100% du capital de SOPHIA SANTE ;
- Prise de participation de la société CAREMEDS à hauteur de 60% dans le capital de la société allemande I-MEDS ;
- Création de MALTA BELGIUM, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE ;
- Liquidation de la société WELFINITY GROUP ;
- Liquidation de la société DOMEDIC EUROPE ;
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST ITALIA, à hauteur de 80%, dans le capital de la société italienne SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma au niveau des comptes consolidés.

1.2. Activités du Groupe PHARMAGEST

1.2.1. Présentation des activités du Groupe PHARMAGEST en 2019

Description des Activités du Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clé en main » de ces solutions informatiques.

• Division Solutions Pharmacie Europe :

- Distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
- Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
- Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
- Sauvegardes des données.

• Division Solutions e-Santé :

- Commercialisation de solutions de communication digitale destinées aux laboratoires pour l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions au plus proche des patients ;
- Un système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie ;
- Des sauvegardes de données et hébergement d'applications permettant un accès direct par le patient ;
- Des solutions permettant un suivi de l'observance des traitements par des malades chroniques ou personnes âgées ;
- Des solutions pour un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et l'optimisation de leur parcours de soins.

• **Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux :**

- Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
- Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération, auprès des professionnels de santé des établissements pour personnes âgées et dépendantes, soins infirmiers à domicile, hôpitaux et professions libérales ;
- Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance.

• **Division Fintech :**

- Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe PHARMAGEST, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Valeurs - En K€	2019	2018	Variation
Ventes configurations et de matériels	71 317	64 257	10,99%
Maintenance et vente base de données	57 593	54 650	5,39%
Prestations formations et nouveaux produits	27 558	27 953	-1,41%
Autres prestations	2 101	1 620	29,71%
Total chiffre d'affaires	158 569	148 480	6,79%
Résultat opérationnel courant	40 849	38 886	5,05%
Résultat des activités poursuivies	28 972	27 038	7,15%
Résultat net	30 361	27 038	12,29%
Résultat net part du groupe	28 403	25 432	11,68%
Résultat (part du Groupe) de base par action	1,89	1,70	11,26%

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2019 est en augmentation de 6,79% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 128 648 K€ contre 121 804 K€ en 2018.

La maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat représentent environ 66% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST. Ces activités sont des indicateurs significatifs des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais de personnel + frais généraux + impôts et taxes) s'élèvent à 79 693 K€. Elles sont en augmentation de 2,61% par rapport à l'année 2018, situation qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (+ 6,28% dû essentiellement à la hausse des effectifs sur la période) et la baisse relative des frais généraux du fait du retraitement selon la norme IFRS 16 dont l'impact est de 2 025 K€.

Le résultat opérationnel se traduit par un bénéfice de 40 849 K€, en hausse de 5,05% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 1 493 K€ avec 1 907 K€ de produits financiers et 414 K€ de charges financières.

Le résultat net consolidé s'élève à 30 361 K€ dont 28 403 K€ part du groupe et 1 958 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du résultat net part du Groupe PHARMAGEST s'établit à 11,68%.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe PHARMAGEST a réduit ses disponibilités courantes nettes de 10 476 K€ après augmentation des placements financiers de 13 200 K€, avec un flux généré au niveau des flux de trésorerie des opérations d'exploitation de 40 665 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du Groupe PHARMAGEST est très solide. A la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 127 613 K€ (quote-part du Groupe) contre 113 847 K€ au 31 décembre 2018. Le dégagement net (c'est-à-dire les titres disponibles à la vente, les autres actifs financiers courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les concours courts et longs termes) s'élève à 51 201 K€. La trésorerie nette des dettes financières court terme est de 40 612 K€.

**PHARMAGEST INTERACTIVE (comptes sociaux)**

Valeurs - En K€	2019	2018	Variation
Ventes configurations et de matériels	57 790	54 579	5,88%
Maintenance et vente base de données	32 056	31 172	2,84%
Prestations formations et nouveaux produits	11 189	10 573	5,83%
Autres prestations	1 891	1 417	33,45%
Total chiffre d'affaires	102 926	97 741	5,30%
Résultat d'exploitation	21 365	18 660	14,50%
Résultat net	17 953	16 683	7,61%

Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat Net
HEALTHLEASE	45 958	2 629	2 639	1 833
EHLS	24 905	1 234	1 435	939
KAPELSE	13 092	5 998	6 009	4 322
MALTA INFORMATIQUE	11 606	5 258	5 304	3 164

Succursales

Le Groupe PHARMAGEST exploite ses activités sur 56 sites. PHARMAGEST INTERACTIVE exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LES-NANCY et sur 27 sites secondaires.

Activités en matière de Recherche et Développement

Le département Recherche et Développement pour l'ensemble du Groupe PHARMAGEST représente près de 230 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. En 2019, le montant total immobilisé en vertu de cette norme pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) est de :

- 3 940 K€ activés dans les comptes sociaux des sociétés AXIGATE, DIATELIC, KAPELSE, NOVIA TEK, NANCEO, PHARMAGEST ITALIA et SAI LENDRA ;
- 3 892 K€ retraités selon la norme IAS 38 dans les sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE, CAREMEDS et PHARMAGEST ITALIA dont 1 085 K€ de sous-traitance externe.

Les faits marquants de l'exercice**Partage de données médicales via la Blockchain**

Le Groupe PHARMAGEST a souscrit à une augmentation de capital réservée dans cette société, et devient ainsi le premier actionnaire industriel de la société avec une participation significative de 13,89%. EMBLEEMA développe une plateforme digitale s'appuyant sur la technologie Blockchain destinée au partage des données de santé. L'investissement vise à permettre au Groupe PHARMAGEST de développer en Europe des solutions Santé innovantes basées sur la technologie Blockchain qui est transparente et sécurisée.

La plateforme développée par EMBLEEMA permet aux patients de récupérer le contrôle de leurs données médicales et de les partager sciemment. Ainsi, ce partenariat stratégique permet de mettre le patient au cœur du système de santé et de lui donner la possibilité de participer à la recherche médicale.

**Souscription à l'augmentation de capital de la société italienne PHARMATHEK**

Le Groupe PHARMAGEST annonce la finalisation de sa prise de participation au capital de PHARMATHEK. Selon les termes de l'accord, le Groupe PHARMAGEST a cédé 100% de sa filiale INTECUM à PHARMATHEK et parallèlement, a souscrit à une augmentation de capital qui porte sa participation au capital de PHARMATHEK à hauteur de 49%.

PHARMATHEK, entreprise italienne, est spécialisée dans le développement, la fabrication et l'installation de robots adaptés à toutes les pharmacies. En Europe, PHARMATHEK a installé à ce jour plus de 300 robots. PHARMATHEK équipe près de 60 pharmacies en France et est leader en Italie sur ce marché. PHARMATHEK est aussi présente en Allemagne, en Suisse et en Espagne. L'offre de PHARMATHEK, qui s'adresse aux moyennes et grandes pharmacies, est complémentaire à l'offre d'INTECUM, devenue PHARMATHEK FRANCE, qui commercialise le robot d'officine SELLEN, à destination des petites officines. Le Groupe PHARMAGEST dispose désormais d'un pôle robotique complet pour toutes les tailles de pharmacies en France et en Europe.

PHARMAGEST ITALIA accélère sa présence géographique en Italie grâce à l'acquisition de SVEMU

Le Groupe PHARMAGEST annonce que sa filiale PHARMAGEST ITALIA a finalisé une prise de participation majoritaire, avec l'acquisition de 80% des parts du capital de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA, société italienne spécialisée dans l'informatique officinale.

Créé en juin 2008, SVEMU est un éditeur indépendant reconnu pour ses solutions informatiques innovantes en gestion de l'officine. Son logiciel EASYPHARMA équipe dans 13 régions d'Italie, plus de 800 des 19.000 pharmacies italiennes.

Cette acquisition vient enrichir les briques technologiques et techniques du logiciel SOPHIA de PHARMAGEST ITALIA. Récemment implanté en Italie, PHARMAGEST ITALIA va pouvoir s'appuyer sur la base installée de SVEMU et consolider ses positions en complétant rapidement son maillage territorial dans la péninsule, avec pour objectif d'équiper d'ici 5 ans près de 20% des officines italiennes.

MALTA INFORMATIQUE se diversifie dans les maisons, centres et pôles de santé avec sa prise de participation majoritaire au capital du Groupe ICT

Le Groupe PHARMAGEST annonce une diversification stratégique pour la Division Solutions pour Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux, qui adresse désormais les maisons, centres et pôles de santé ainsi que les professions libérales de santé suite à l'acquisition de 70% du Groupe ICT, éditeur et hébergeur de logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluri-professionnels (MSP) et les professions libérales de santé.

Le Groupe ICT est leader sur ce marché : il équipe, via son logiciel phare ICT CHORUS®, 170 maisons de santé sur les 735 ayant signé l'Accord Conventionnel Interprofessionnel avec l'Assurance Maladie (soit 23 % des MSP équipées d'un logiciel ASIP V2).

Il s'agit d'une étape clé dans la stratégie de la Division Solutions pour Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux portée par MALTA INFORMATIQUE qui atteint la taille critique permettant de continuer à promouvoir les nouveaux services du Groupe tels que La Passerelle Numérique de Santé, outils d'échange de données de santé entre la ville et l'hôpital.

1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons, conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.



Factures reçues (en K€)

	Article D. 441-4, I , 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				77
Montant total des factures concernées (TTC)	185	12	10	33	240
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,37%	0,02%	0,02%	0,06%	0,47%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	33				
Montant total des factures exclues (TTC)	72				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (délai contractuel ou délai légal) - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

Factures émises (en K€)

	Article D. 441-4, I , 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				5 845
Montant total des factures concernées (TTC)	4 624	1 674	231	1 252	7 781
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	3,72%	1,35%	0,18%	1,01%	6,27%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	868				
Montant total des factures exclues (TTC)	185				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (délai contractuel ou délai légal) - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit - En euros	BATT AUDIT				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<i>Commissariat aux Comptes :</i>								
PHARMAGEST INTERACTIVE	39 850	39 190	59%	59%	44 000	43 810	91%	100%
Filiales intégrées	27 660	27 150	41%	41%	0	0	0%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	67 510	66 340	100%	100%	44 000	43 810	91%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	4 500	0	9%	0%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	0	0	0%	0%	4 500	0	9%	0%
TOTAL	67 510	66 340	100%	100%	48 500	43 810	100%	100%

1.3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les principaux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 sont :

- MALTA INFORMATIQUE poursuit son développement en Europe en rachetant les activités d'édition de logiciels pour maisons de repos et établissements spécialisés de la société belge CARE SOLUTIONS et en créant MALTA BELGIUM. Cette opération lui ouvre les portes de plus de 630 maisons de repos en Belgique, sur les 1 540 maisons de retraite que compte le pays. Concomitamment, MALTA INFORMATIQUE signe un partenariat stratégique avec Colisée, 4^{ème} acteur européen d'accueil et de soins aux personnes âgées.
- AXIGATE, filiale de MALTA INFORMATIQUE, est retenue par le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) dans son nouveau marché de Dossier Patient Informatisé de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), avec 6 autres éditeurs de logiciels santé.
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire KAPELSE, portant la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 75%.
- Dans le contexte de risque de pandémie de COVID-19, la Direction du Groupe PHARMAGEST a mis en place un plan de prévention et de continuité d'activités visant à la fois à protéger l'ensemble des collaborateurs dans le respect des directives des pouvoirs publics et garantir la poursuite de l'activité auprès des clients professionnels de Santé et Patients.
- Prise de participation majoritaire de MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 56,27% dans la société PANDALAB spécialisée dans la messagerie instantanée et sécurisée pour les professionnels de la santé.



1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Le Groupe PHARMAGEST a maintenu en 2019 sa stratégie « Patient Centré » visant à améliorer la prise en charge du patient, en intervenant tout au long de son parcours de soins (de son domicile aux structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires) et en assurant une meilleure coordination entre les professionnels de santé pour une meilleure efficacité du système de santé.

Cette innovation de services s'inscrit dans les politiques d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, lesquelles sont communes et intéressent tous les pays européens.

Ceci s'est notamment traduit par :

- Le déploiement du projet AP-HM via la Passerelle Numérique de Santé visant à fluidifier le parcours de soins des patients ;
- L'intégration des MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) et CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) au sein du périmètre de la Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux ;
- L'accroissement de la présence de PHARMAGEST ITALIA sur le marché transalpin via la prise de participation au sein de SVEMU ;
- L'implantation de MALTA INFORMATIQUE en Belgique via la création de MALTA BELGIUM ;
- La prise de participation de la société CAREMEDS au sein de son distributeur I-MEDS en Allemagne.

En 2020, le Groupe PHARMAGEST continuera de déployer sa stratégie « Patient Centré » tout en veillant à renforcer le pharmacien dans ses missions de coordinateur de santé.

Historiquement axé sur l'offre de solutions IT à destination des professionnels de santé, le Groupe PHARMAGEST et ses collaborateurs déclinent les ambitions et les valeurs de leur actionnaire de référence LA COOPERATIVE WELCOOP. En qualité de « citoyen de la Santé et du Bien-être », en centrant sa stratégie autour du patient et en devenant un acteur structurant du système de santé, le Groupe PHARMAGEST contribue à apporter au patient une meilleure prise en charge, plus efficace dans son organisation et à des coûts maîtrisés.

Chaque nouveau projet initié par le Groupe PHARMAGEST répond positivement aux deux questions suivantes :

- Cela sera-t-il bénéfique pour le patient ?
- Cela rendra-t-il le système de santé plus efficient ?

Le Groupe PHARMAGEST travaille à la mise en œuvre d'un écosystème global de santé permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Déployer la première plateforme européenne de santé sur le Cloud, permettant le partage des informations de santé entre les professionnels grâce à des services numériques sécurisés et interopérables, et donc améliorer la prise en charge du patient de façon sûre et efficace. Grâce à ses logiciels Pharmacies, HAD, EHPAD, SSIAD, MSP et CPTS, Hôpitaux et GHT, à ses partenariats avec des éditeurs de logiciels pour les médecins et à son expérience en Intelligence Artificielle, le Groupe PHARMAGEST dispose d'un savoir-faire et d'une expertise unique pour intégrer ces informations au cœur des logiciels métiers de tous les professionnels de santé ;
- Sécuriser le patient ou la personne âgée à son domicile et contribuer à améliorer l'observance de son traitement. Les solutions du Groupe PHARMAGEST soutiennent les efforts du patient et diminuent les coûts liés à la non-observance. Actuellement, un patient est pris en charge lorsqu'il entre dans l'univers du Professionnel de Santé (cabinet médical, pharmacie, etc.) mais se retrouve livré à lui-même lorsqu'il retourne à son domicile. Il en va de même pour la personne âgée non dépendante. Le Groupe PHARMAGEST développe des solutions pour apporter de l'aide aux patients à leur domicile et pour leur permettre d'y rester plus longtemps en toute autonomie. Ces solutions peuvent être technologiques comme, par exemple, la NOVIACARE® ou la CARELIB® mais peuvent également prendre la forme de services avec des audits à domicile réalisés par D'MEDICA, société sœur de PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Renforcer les réseaux de pharmacies en synergie avec les autres filiales de LA COOPERATIVE WELCOOP. En effet, c'est en organisant la fluidité de l'information patient dans les différentes étapes de sa vie dans son parcours de soins que le Groupe PHARMAGEST est en mesure de mettre au service du pharmacien une technologie capable de lui apporter une meilleure connaissance de son patient.

Le développement des nouvelles technologies et du numérique dans le domaine de la santé bouleverse complètement le système de soins et son économie. Le Groupe PHARMAGEST a de longue date anticipé ces bouleversements en comprenant que l'enjeu de la santé connectée résidait non seulement dans la récupération par le patient du contrôle de ses données médicales mais également dans le traitement informatique de ces données collectées pour réaliser des analyses, anticiper l'évolution de son état de santé grâce à l'Intelligence Artificielle, et enfin contribuer à la recherche médicale.

C'est en pérennisant cette stratégie d'anticipation et d'innovation dans les domaines de l'IT santé que le Groupe PHARMAGEST, grâce à ses investissements et à l'acquisition d'un savoir-faire global unique, demeurera un acteur structurant capable de répondre aux nouveaux enjeux de l'efficacité des systèmes de santé en France et en Europe, tout en garantissant la qualité de prise en charge du patient au cœur de ces systèmes de Santé.

Partie 2 - Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée - Contrôle interne

2.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

2.1.1. Principes de la gestion des risques et du contrôle interne

Informations privilégiées

Les risques auxquels le Groupe PHARMAGEST est soumis sont par essence des points de vulnérabilité éventuels. Ils entrent par nature dans le champ des informations privilégiées dont, en application de l'article 223-2 alinéa II du règlement général de l'AMF, les émetteurs sont considérés légitimes à différer la publication d'informations privilégiées sous réserve d'être en mesure d'en assurer la confidentialité. Aussi, le Groupe PHARMAGEST veille à un juste équilibre entre la correcte information du marché et des investisseurs et l'atteinte éventuelle de ses intérêts légitimes par la divulgation de certaines informations sensibles.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe PHARMAGEST. Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les filiales contrôlées par PHARMAGEST INTERACTIVE ou toute autre société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

Au regard du Groupe PHARMAGEST, la prise de risque ne comporte pas de dimension anxiogène, mais traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer ses activités dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas.

Les limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les contextes interne et externe à l'entreprise peuvent être amenés à évoluer. Ainsi, la communication sur les risques donne une vision de ces derniers à un instant donné. Les informations communiquées dans le présent rapport ne prétendent pas être exhaustives. A ce titre, elles ne couvrent pas l'ensemble des risques auquel la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe PHARMAGEST et visent à ce que les risques soient correctement appréhendés. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques soient éliminés.



Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dispositif	Objectifs
Gestion des risques	• Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ; • Sécuriser la prise de décisions et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ; • Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ; • Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.
Contrôle interne	• Assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ; • Faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; • Veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe PHARMAGEST, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; • Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe PHARMAGEST.

2.1.2. Gouvernance de la gestion des risques et du contrôle interne

Mode d'implication de la gouvernance

Le dispositif de gouvernance mis en place au sein du Groupe PHARMAGEST pour assurer le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne est le suivant :

Missions	Acteurs
Identification / gestion des risques	• L'Audit Interne ; • Le Contrôle de Gestion ; • Les Responsables Opérationnels selon leurs domaines de compétences ; • Le Comité de Direction Financier et Social ; • Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet.
Supervision du management des risques	• La Direction Administrative et Financière.
Revue des risques	• Le Comité d'Audit ; • La Direction Générale ; • Le Conseil d'Administration.

Systèmes de contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un service dédié au contrôle interne dont les principales activités sont l'élaboration de la cartographie des risques et la mise en place d'un référentiel interne. Ce service répond à la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST.

Cartographie des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle qui aboutit à l'élaboration de cartographies des risques. L'Audit Interne procède à une cartographie des risques a minima tous les trois ans ; toutefois, une actualisation peut être réalisée à tout instant en fonction de l'évolution de l'activité, de l'environnement, ou de changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques.

Les différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

Une analyse du traitement du risque est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe PHARMAGEST. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque. Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un processus de contrôle est mis en place.

Procédures internes

Le Groupe PHARMAGEST poursuit ses efforts dans la mise en place d'un manuel de procédures internes. Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre. Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment de décrire :

- Les étapes dans l'exécution des activités principales du Groupe PHARMAGEST ;
- Les conditions de réalisation des opérations ;
- Les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- Les outils mis à la disposition des intervenants ;
- Les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe,...).

Le manuel des procédures ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières (cycle d'exploitation, cycle d'investissement, cycle financement, cycle trésorerie, ...) ou extra financières (RSE) et contient les différents processus identifiés par le Groupe PHARMAGEST comme :

- Les achats et services logistiques ;
- Les ventes, l'activité commerciale et le marketing ;
- Le service clients (installation, formation, assistance téléphonique, service après-vente) ;
- La sécurité des systèmes d'informations et des réseaux ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La protection des actifs (marques, programmes,...).

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des procédures internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2019 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent qui vise à poursuivre l'identification de nouveaux risques, de les évaluer, de mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, de mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis d'en suivre l'efficacité.

Pour 2019, les principales actions ont été les suivantes :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque clients et financier sur les filiales ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Mise en œuvre des audits internes de certification ISO 27001.

Ainsi, sur l'exercice 2020, les principales actions suivantes seront menées :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque financier sur les filiales ;
- Revue de la cartographie des risques ;
- Evaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Poursuite des audits internes de certification ISO 27001.



Le Groupe PHARMAGEST poursuit sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne proposé par l'AMF, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour leur contrôle, le Comité d'Audit ainsi que le Conseil d'Administration s'appuient sur les analyses fournies par le Contrôle de Gestion et l'Audit Interne.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe PHARMAGEST afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels de PHARMAGEST INTERACTIVE, du Groupe PHARMAGEST et des informations transmises aux actionnaires sont soumises à la certification des comptes annuels par deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit.

2.2. Analyse des risques et utilisation des instruments financiers

En application de l'article L.225-100-1 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe PHARMAGEST, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.

Risques stratégiques du Groupe PHARMAGEST

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe PHARMAGEST ;
- Risques liés à la stratégie de diversification du Groupe qui serait insuffisamment définie se traduisant par des erreurs d'investissement, ou une incompréhension de la stratégie, des objectifs, et des ambitions de l'entreprise.

Risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe PHARMAGEST

- Risques liés à la sécurité des systèmes d'information et des réseaux pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées pouvant profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques liés à la qualité des produits et solutions se traduisant par une insatisfaction des clients ;
- Risques sanitaires liés à une épidémie ou pandémie entraînant une diminution de l'activité du Groupe. Il est à noter que les hypothèses d'impairment test réalisés par PHARMAGEST INTERACTIVE se basent dans le cadre d'une activité normale et n'intègrent pas les conséquences de l'épidémie de COVID-19.

Risques réglementaires et juridiques

Le Groupe PHARMAGEST, pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de cette activité. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique - risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe PHARMAGEST ;
- Risques liés aux agréments et certifications et particulièrement à la non obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, LAD, Addendum) ;
- Risques liés à une protection de la propriété intellectuelle inadaptée aux marchés du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

PHARMAGEST INTERACTIVE détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumise à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe PHARMAGEST a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe PHARMAGEST.

Risques financiers

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe PHARMAGEST s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas d'activité industrielle n'est pas particulièrement exposé à des risques industriels, environnementaux ou des risques liés aux effets du changement climatique (Cf. Déclaration de Performance Extra-Financière figurant dans le présent Rapport de Gestion).

Partie 3 - Actionnariat de la société

3.1. Autorisation de rachat d'actions par PHARMAGEST INTERACTIVE

Bilan du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 27 juin 2019, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du 27 juin 2019 et prendra fin le 26 décembre 2020.

Au 31 décembre 2019, PHARMAGEST INTERACTIVE détient de ses propres actions, directement ou indirectement :

- 3 016 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 86 438 dans le cadre du plan de stock-options ;
- 59 356 dans le cadre de programmes de rachat d'actions ;

soit un total de 148 810 actions correspondant à 0,98% du capital social actuel.



Au 31 décembre 2019, dans le cadre du contrat de liquidité, 83 524 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 57,03 € et 82 507 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 56,78 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Le bilan de ce programme du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 est :

- Achats : 92 703 actions au prix moyen de 58,22 € ;
- Ventes : 91 348 actions au prix moyen de 58,20 €.

La société détient directement ou indirectement au 31 mars 2020, 137 107 actions.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur sont les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Epargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 27 juin 2019, mais à compter du 29 juin 2020. L'Assemblée permettrait alors à PHARMAGEST INTERACTIVE de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Epargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée de 18 mois, soit jusqu'au 28 décembre 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

3.2. Détention du capital social au 31 décembre 2019

3.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement à la date de clôture de l'exercice social plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP)	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%
La SC "ERMITAGE SAINT JOSEPH" (Monsieur Thierry CHAPUSOT)	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action de PHARMAGEST INTERACTIVE n'est détenue par PHARMAGEST INTERACTIVE (hors actions d'autocontrôle) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

3.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, il est précisé, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune opération sur titres PHARMAGEST INTERACTIVE visée par l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été communiquée à l'AMF.

3.2.3. Etat de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice, la détention d'actions tant par le personnel de PHARMAGEST INTERACTIVE que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce est inférieure à 3%.

3.3. Options d'achat d'actions

En application des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options d'achats d'actions à concurrence d'un nombre maximum d'actions représentant 10% du capital social, soit un nombre d'actions de 303 482. Par suite de la division de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015, le nombre d'options maximum d'actions est de 1 517 410.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 décembre 2014, a arrêté le règlement de ce plan d'achats d'actions qui a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 15 janvier 2015.

Au cours de l'exercice 2019, 81 827 actions ont été attribuées au titre de la levée des stock-options.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.



Partie 4 - Informations sociales et environnementales

Pour plus de lisibilité, cette partie est développée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) annexée au présent rapport (articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce).

Partie 5 - Informations diverses

5.1. Prêts inter-entreprises

Néant.

5.2 Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que PHARMAGEST INTERACTIVE a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 114 556 € et qui ont donné lieu à un impôt de 38 185 €.

5.3 Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	102 926 290	97 740 759	91 422 775	88 063 884	87 485 500
Résultat avant impôts, participation et dotations	26 773 334	25 657 777	23 347 042	23 423 851	26 098 235
Impôts sur les bénéfices	6 690 214	5 831 882	5 517 520	6 662 263	7 238 280
Participation des salariés	2 053 722	1 517 497	1 694 523	1 697 092	1 865 738
Résultat après impôts, participation et dotations	17 953 104	16 683 081	13 920 141	13 781 091	16 152 017
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale ⁽¹⁾	13 656 713	12 898 006	11 380 593	9 863 181	9 104 475
Par action résultat après impôts et avant dotations	1,19	1,20	1,06	0,99	1,12
Par action résultat après impôts et dotations	1,18	1,10	0,92	0,91	1,06
Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,90	0,85	0,75	0,65	0,60
Effectif moyen des salariés de l'exercice	738	709	672	657	627
Montant de la masse salariale	28 151 569	26 990 379	24 237 655	23 276 389	21 990 893
Cotisations sociales et avantages sociaux	13 085 233	13 039 797	11 418 753	10 912 422	10 656 424

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 soumise à l'Assemblée Générale du 29 juin 2020.

Partie 6 - Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 17 953 104,44 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 953 104,44 €
Report à nouveau	54 442 446,86 €
À la disposition des actionnaires	72 395 551,30 €
Dividende (0,90 € par action)	13 656 712,50 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	58 738 838,80 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements, à 81 942 472,14 €.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 3 juillet 2020 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2016	0,65 €	0,65 €	0,65 €
31/12/2017	0,75 €	0,75 €	0,75 €
31/12/2018	0,85 €	0,85 €	0,85 €



Partie 7 - Autres points présentés à l'Assemblée

7.1 Suivi des mandats d'Administrateurs

Renouvellements de mandats

Nous vous rappelons que les mandats de Directeur Général Délégué et d'Administrateur de Monsieur Thierry PONNELLE ont pris fin le 23 janvier 2019. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Thierry CHAPUSOT, Daniel ANTOINE, Francois JACQUEL et de LA COOPERATIVE WELCOOP venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nous vous proposons de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2026 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2025.

Nomination d'un nouvel Administrateur

Nous vous proposons de nommer :

- Monsieur Grégoire DE ROTALIER
Demeurant 12, Avenue Roger Chaumet, 33600 PESSAC

en qualité d'Administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

7.2 Suivi des mandats de Commissaires aux Comptes

Nous vous informons que les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de la société BATT AUDIT et de Commissaire aux Comptes suppléant de REVILEC AUDIT ET ASSOCIES arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

C'est pourquoi, votre Conseil, suite aux recommandations émises par le Comité d'Audit, vous propose :

- De renouveler en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société BATT AUDIT, 58 Boulevard d'Austrasie, 54000 NANCY, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2025 ;
- De ne pas pourvoir au remplacement de REVILEC AUDIT ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant, par application des dispositions de l'article L. 823-1, modifié, du Code de commerce.

Le Comité d'Audit a déclaré que sa décision n'a pas été influencée par un tiers et qu'aucune clause contractuelle n'est venue restreindre son choix qui a conduit à émettre ses recommandations au Conseil.

7.3 Conventions réglementées

Nous vous informons de la conclusion d'une convention nouvelle et de deux conventions réglementées antérieurement autorisées et approuvées et qui se sont poursuivies en 2019.

Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Ce même rapport vous rendra compte également des conventions antérieurement conclues et qui se sont poursuivies et pour lesquelles le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel en concluant à leur poursuite sans en modifier les conditions définies lors de leur conclusion.

7.4 Rémunérations allouées aux membres du Conseil

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des rémunérations allouées aux Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 33 000 € pour l'année 2020.

Nous allons maintenant vous présenter la partie 4 de ce rapport, à savoir la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), établi en application des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants ainsi que le rapport sur ces informations sociétales et environnementales émis par la société RSM, désignée en qualité d'Organisme de Tiers Indépendant par le Directeur Général.

Puis nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATT AUDIT » et la société « DELOITTE & ASSOCIES », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

A l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.

21.2.2 La Déclaration de Performance Extra-Financière

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLEE DE SAINT-CLOUD 54600 VILLERS-LES-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020

Conformément aux dispositions de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (dite Loi WARSMANN) et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous proposons la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du Groupe PHARMAGEST. Ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion dont il constitue une annexe.

La déclaration traite des principaux enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux, de lutte contre la corruption et de respect des Droits de l'Homme du Groupe PHARMAGEST.

Les informations contenues dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du Groupe PHARMAGEST ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2019 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne. La déclaration est placée sous la supervision de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie :

- Conformément à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, qui a modifié la nature des informations sociales, environnementales et sociétales que les sociétés doivent présenter.
- Au regard des enjeux significatifs pour le Groupe PHARMAGEST.
- En s'appuyant sur le décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

La DPEF a été vérifiée par un organisme tiers indépendant qui a émis un rapport comprenant une attestation relative à la présence des informations requises et un avis motivé sur la sincérité des informations, ci-annexé.



1. Contexte et modèle d'affaires



Des besoins et

Contexte démographique :

- Une population vieillissante et dépendante

Contexte médical :

- Désertification médicale
- Un parcours de soins inefficace



Nos ressources

Expertise



- Solutions informatiques liées à la Santé :
 - Pour la gestion d'officine
 - Pour les professionnels et établissements de santé en favorisant leur interopérabilité
 - Des solutions e-Santé et des objets connectés
- Partenariats privilégiés avec des acteurs clés de la Santé
- Hébergeur de Données de Santé (HDS)
- Des synergies avec les autres filiales de LA COOPERATIVE WELCOOP

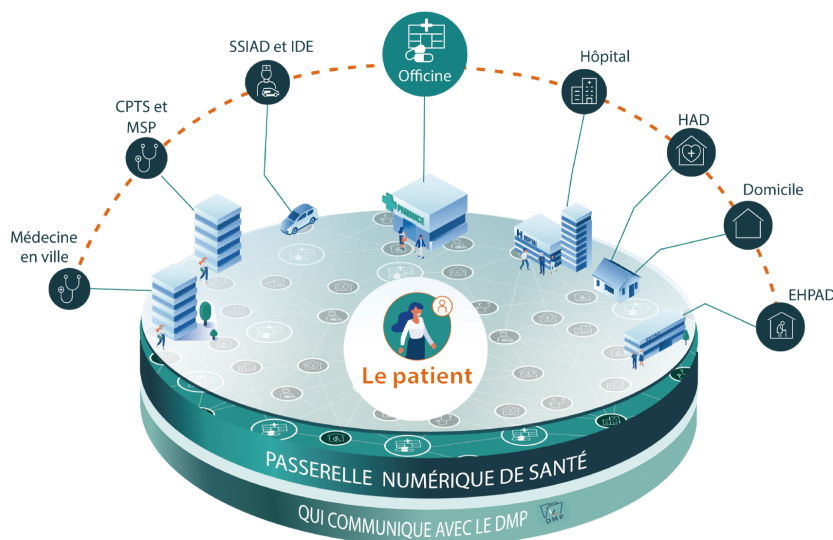
Proximité



- + 1 000 collaborateurs, dont près de 70% en contact avec des professionnels ou des établissements de santé via un réseau d'agences et une présence commerciale qui couvrent nos territoires
- Présent dans 6 pays en Europe
- Des plateformes logistiques (+2 200 m²) capables de livrer directement les professionnels de santé et établissements de santé



Notre business model : Plus de technologie, pour plus d'humain



Avec notre stratégie "Patient Centré" et une croyance forte au couple technologie-humain, notre ambition est de devenir la première plateforme européenne de santé. Une plateforme sécurisée qui permet la collecte et la mise à disposition des données patients auprès des différents professionnels de santé, fluidifiant ainsi le parcours patient. Et qui mieux que le pharmacien via sa proximité pour se positionner comme LE coordinateur de santé.

Les citoyens de la

des opportunités



Contexte

économique :

- Besoin de solutions durables pour assurer une couverture médicale efficace

Contexte

technologique :

- Appétence pour les objets connectés
- Développement rapide de la e-Santé
- Protection des données patients

et nos valeurs



Anticipation



- ADN Entrepreneurial orienté innovation et nouveaux produits :
 - Participation aux plus grands salons technologiques
 - + 170 développeurs informatiques
- Acquisition des compétences clés (Intelligence Artificielle, e-Santé, Blockchain)

Optimisme



- Filiale d'une coopérative de plus de 3 200 coopérateurs pharmaciens unis autour des valeurs et principes coopératifs
- Une situation financière solide reconnue annuellement par une cotation Banque de France de haute qualité

Notre création de valeur



Pour le patient

- Améliorer l'observance pour traiter sa pathologie
- Favoriser son autonomie par des mesures préventives (sécurisation de domicile)
- Prolonger sa durée de vie dans le confort
- Fluidifier le parcours patient
- Favoriser la recherche et la voie de guérison
- Se réappropriier ses données patients

Pour l'Etat et la santé publique

- Deux mots d'ordre : efficience et efficacité
- Observance respectée, sécurisation domicile = des économies donc un système de santé plus efficient et efficace
- Solutions pour pallier la désertification médicale et maintenir la présence de la pharmacie rurale (exemple : la téléconsultation)
- Coordination des professionnels de santé
- Favoriser la recherche et la voie de guérison

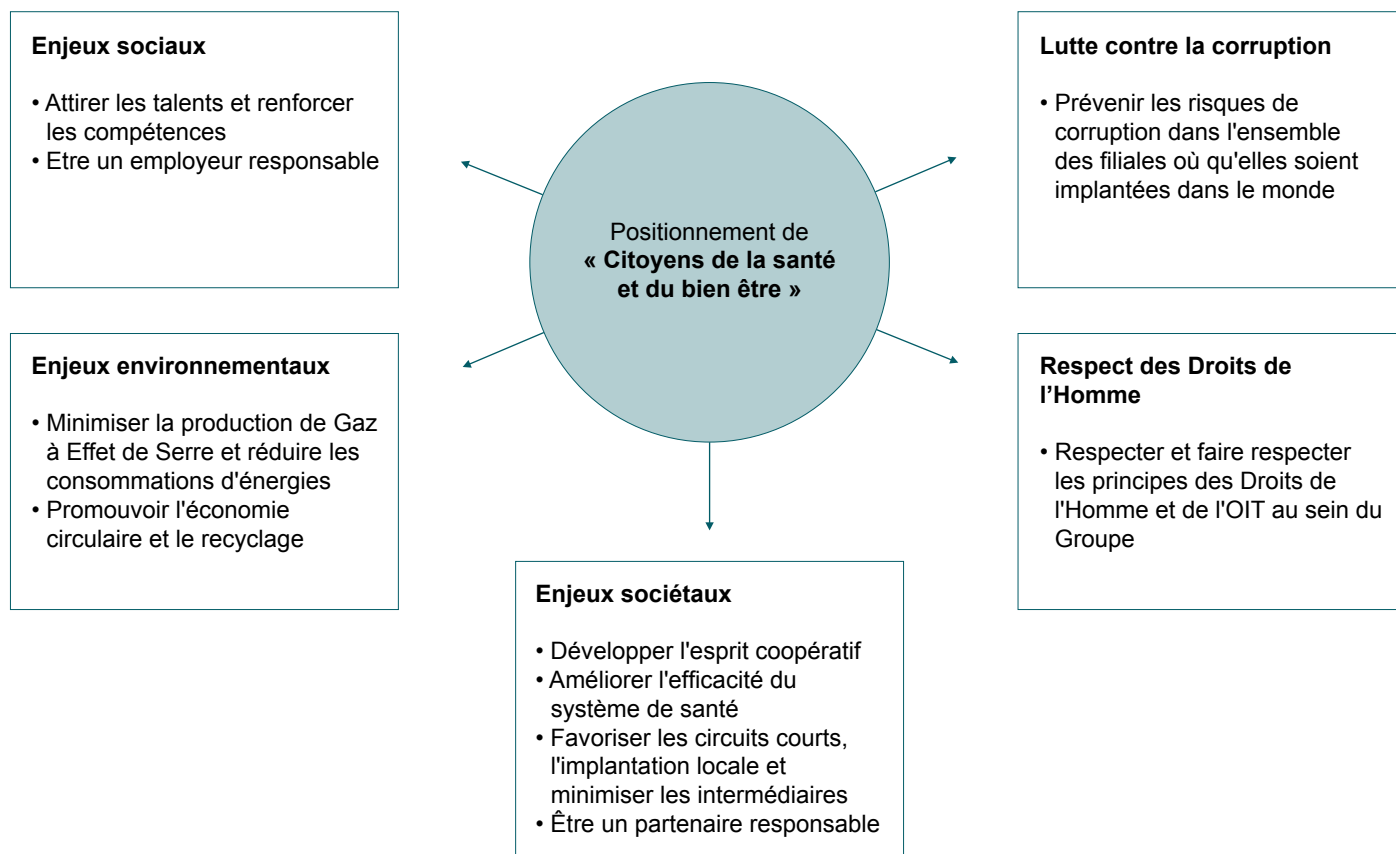
Pour les professionnels et les établissements de santé

- Soutien du Professionnel de Santé dans la mutation du modèle économique de la pharmacie, via la mise à disposition d'outils, de données et de solutions pour renforcer l'accompagnement du patient
- Coordination d'informations entre les professionnels de santé (ville/hôpital)
- Réseaux de pharmacies : savoir-faire différenciant pour le pharmacien

santé et du bien-être



2. Nos enjeux extra-financiers



3. Nos objectifs et indicateurs extra-financiers (risques)

3.1 Social : l'Humain au cœur de notre développement

Que ce soient les collaborateurs ou les coopérateurs, les pharmaciens propriétaires de LA COOPERATIVE WELCOOP, tous sont animés par une seule ambition : la santé. Le Groupe PHARMAGEST veut incarner sa culture dans une formule « les Citoyens de la Santé et du Bien-Être » qui dépasse tout ce qui existe dans le monde du travail traditionnel au profit du plus grand nombre.

Fier de faire partie d'un modèle alternatif réconciliant l'économie et l'humain, le Groupe PHARMAGEST se doit d'être fidèle à son ADN et incarner la volonté de transformer le monde de la santé. Être les citoyens de la santé et du bien-être dépasse de loin une simple signature, cela rappelle à chacun de ses membres qu'il est engagé dans une ambition noble au service de tous.

Ainsi, l'Humain constitue le principal capital du Groupe PHARMAGEST et revêt une importance significative dans la création de valeur du Groupe.

Attirer les talents et renforcer les compétences

Attirer et intégrer les talents

Notre vision du recrutement

Devenir un « Citoyen de la Santé et du Bien-Etre » demande une expertise pour répondre aux enjeux de la stratégie du Groupe PHARMAGEST mais aussi des qualités humaines fortes.

Pour le Groupe PHARMAGEST, pas de clonage, pas d'élitisme mais une sélection rigoureuse de personnalités partageant sa culture d'entreprise. Ainsi, le Groupe PHARMAGEST accueille dans ses équipes, des collaborateurs aux profils, parcours, formations très différents les uns des autres mais tous fédérés autour de ses valeurs.

Ce brassage de compétences et de personnalités est une vraie richesse pour le Groupe PHARMAGEST et pour ses clients. Aussi en 2019, le Groupe WELCOOP a constitué un pôle Attractivité, Recrutement et Développement de Talents, composé de 4 personnes, en charge d'accompagner la stratégie du Groupe en matière d'emplois et d'attractivité par une internalisation ainsi qu'une meilleure maîtrise des recrutements.

Les solutions pour attirer des talents

Pour attirer les nouveaux talents, le Groupe PHARMAGEST distingue deux axes principaux : la cooptation et le renforcement de sa visibilité.

Le Réseau des Citoyens : la démarche de cooptation de nouveaux collaborateurs

Le Groupe PHARMAGEST a régulièrement recours à la cooptation, un mode de recrutement incluant ses collaborateurs dans les processus de recrutement consistant à recommander une personne de leur réseau pour un poste à pourvoir au sein du Groupe WELCOOP.

En effet, les convictions du Groupe PHARMAGEST sont que le recrutement est l'affaire de tous et que ses collaborateurs sont ses meilleurs Ambassadeurs auprès des potentiels candidats.

A ce titre, le Groupe PHARMAGEST souhaite que la démarche de cooptation « Le Réseau des Citoyens » devienne un incontournable de sa politique de recrutement pour les années à venir en mettant en place un kit de communication et un système de récompense incitatif.

Renforcer sa visibilité

Améliorer la présence digitale « recrutement »

Le digital est incontournable et le Groupe a fait évoluer ses outils digitaux en 2019 (Site entreprise, Site recrutement...) avec pour objectif de communiquer largement sur la culture d'entreprise et les opportunités d'emploi, de formation et de carrière.

Une attention toute particulière est donnée à la partie « guide candidat » qui permet d'aiguiller les candidats dans leur recherche d'emploi en leur apportant des contenus pédagogiques. C'est déjà le cas par le biais de publications sur les réseaux sociaux.

Des relations écoles pragmatiques

Depuis plusieurs années, le Groupe PHARMAGEST noue des relations avec des écoles qui sont en lien avec des métiers stratégiques et sous tension (commercial, informatique,...) avec, à la clé, des partenariats, des stages et alternances proposés à des étudiants partageant ses valeurs d'Optimisme, d'Anticipation, d'Expertise et de Proximité.

L'objectif est avant tout de leur proposer des missions et projets riches, polyvalents et encadrés par des « tuteurs » engagés à leurs côtés pour une pédagogie de qualité. C'est pourquoi, plutôt que de recourir à l'emploi de stagiaires de manière déraisonnée, le Groupe PHARMAGEST a décidé de recruter peu de stagiaires et d'alternants privilégiant la qualité à la quantité et pouvoir, in fine, leur proposer, autant que faire se peut, une embauche à la fin de leur cursus de formation.

Le Groupe PHARMAGEST mène une réflexion sur l'opportunité de renforcer cette relation via des interventions dans les écoles plus régulières.



Etre présent à des événements professionnels de grande renommée

Pour attirer l'attention d'experts, le Groupe WELCOOP prend régulièrement part à d'importants événements professionnels du monde de la santé et de la technologie afin d'asseoir sa notoriété.

Ainsi, le Groupe participe régulièrement à des salons de renommée mondiale dans l'innovation technologique (CES de Las Vegas, HKEIA,...).

A noter également sa participation ponctuelle à des HACKATHON, événements au cours desquels des équipes, composées de développeurs, mais aussi de designers et de chefs de projets, doivent développer un projet informatique sur une période limitée courte (en général un logiciel ou une application). A ce titre, début 2020, une équipe de développement de PHARMAGEST INTERACTIVE s'est classée première en France et s'est hissée au 59^{ème} rang mondial du #HASHCODE GOOGLE 2020. Ces événements permettent de mettre en avant la grande compétence des équipes de développement du Groupe.

Faire vivre une expérience positive à nos candidats

Dans un contexte où la guerre des talents fait rage, les sites de notation d'entreprise se multiplient, où le volume de recrutement augmente, le Groupe PHARMAGEST a la volonté de rendre « l'expérience candidat » la plus riche et respectueuse possible.

Ainsi, chaque candidat homme ou femme, qu'il soit prétendant à un stage, une alternance, un CDD, un CDI, pour un poste cadre ou non, doit bénéficier du même accueil, des mêmes marques d'attention de la part du Groupe.

Depuis 2018, le Groupe a instauré la systématisation des réponses et des communications entretenues avec les candidats tout au long du processus de recrutement.

En 2019, le Groupe PHARMAGEST a pris le soin de constituer un « Kit d'expérience candidat » (composé d'un guide et d'une vidéo), reprenant l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des candidats afin de leur faire vivre une expérience différente et surtout unique. Ce kit sera déployé en 2020.

Apporter un soin particulier accordé à l'intégration

En plus d'assimiler un très grand nombre d'informations nouvelles, un nouveau collaborateur doit trouver sa place dans une nouvelle équipe et s'adapter à une nouvelle culture. Une phase d'intégration mal gérée peut avoir un effet très négatif en termes d'image et de bien-être des collaborateurs.

Il est donc essentiel de respecter, dès le début de la relation, une phase d'acculturation et d'intégration opérationnelle, véritable investissement pour l'avenir tant pour le collaborateur que pour l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle le Groupe PHARMAGEST dispose d'un « Kit d'Intégration Culturelle et Opérationnelle » composé d'un guide et d'une vidéo, pour accompagner chaque manager dans l'intégration de ses nouveaux collaborateurs.

Le kit balise les 6 premiers mois d'arrivée à travers la mise en place d'étapes opérationnelles et de rituels culturels comme : l'envoi d'un mot de bienvenue avant l'arrivée, la remise de produits « Groupe » le Jour J, la réalisation d'un rapport d'étonnement par le collaborateur après quelques mois de présence,...

Cette démarche permet à la fois d'uniformiser le parcours d'intégration pour l'ensemble des entités du Groupe PHARMAGEST, de transmettre sa Culture d'Entreprise, de développer le sentiment d'appartenance et la fidélité à l'entreprise et de permettre aux nouveaux collaborateurs d'être à leur tour des ambassadeurs.

Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs

La gestion des compétences

Le Groupe PHARMAGEST s'attache à mettre en œuvre une gestion des compétences en rapport avec sa vision moyen long terme de ses besoins, et des outils nécessaires pour gérer les évolutions des compétences.

Assurer un suivi individualisé des collaborateurs

L'essentiel des filiales françaises du Groupe PHARMAGEST dispose d'une plateforme dédiée aux Entretiens Annuels et Professionnels « e EA » qui, pour intégrer les particularités de ses valeurs et de sa culture d'entreprise, a été conçue par ses propres équipes. Cette généralisation constitue une réelle avancée en matière d'évaluation de la performance, de co-construction de l'avenir et d'intégration de la démarche culturelle du Groupe.

Le Groupe PHARMAGEST maintient avec sa société mère ses réflexions visant à :

- Renforcer pour chaque collaborateur son rôle d'ambassadeur de la coopérative et de ses valeurs ;
- Développer des programmes de gestion des profils à fort potentiel.

Mettre en œuvre une politique de formation

Le Groupe PHARMAGEST est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion sociale ainsi que l'évolution de carrière de tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau de formation, est une priorité de la démarche sociale du Groupe PHARMAGEST et un enjeu au regard de sa stratégie.

Pour ce faire, le Groupe PHARMAGEST met en place des plans de formation en cohérence avec sa vision stratégique. Les axes prioritaires définis portent sur :

- Le management : montée en compétences des Managers dans le pilotage de leurs équipes, accompagnement des nouveaux Managers dans leur prise de fonctions avec une forte composante communication ;
- La gestion de projets à tous les niveaux (contributeurs clés, chefs de projet et sponsors) ;
- L'amélioration des compétences linguistiques en lien avec la stratégie de développement à l'international ;
- Le développement commercial : accompagnement des forces commerciales pour gagner en efficacité, maîtriser les techniques de ventes, accompagnement des nouveaux commerciaux et des nouvelles équipes Observance et Chargés de Robotisation et d'Equipe Digital ;
- Les compétences techniques et informatiques : accompagnement des équipes R&D ainsi que des services clients dans l'adaptation des compétences aux évolutions organisationnelles et technologiques. Certifications métiers ;
- La qualité et la sécurité au travail : accompagnement au déploiement des plans d'amélioration continue dans les domaines de la qualité et de la sécurité (projet SMS - RGPD - RSSI) ;
- La reconnaissance et la valorisation des actions de transfert de compétences : formation à distance, en webinar, tutorat, binôme, e-learning,...

Deux catégories de formation sont proposées :

- La formation externe destinée au développement des compétences des salariés en matière de management, techniques de vente, développement et sécurité informatique (nouvelles technologies, agilité, infrastructures, hébergement) et maîtrise de la langue anglaise ;
- La formation interne orientée vers la connaissance métier ainsi que celle des produits et services apportés à nos clients. Ces formations peuvent être supportées par des modules de e-learning (via notre solution interne : Mon Campus) qui ont pour objectifs de former et informer l'ensemble des collaborateurs sur différents aspects métiers ou réglementaires.

Par ailleurs, toutes les filiales du Groupe PHARMAGEST remplissent leurs obligations légales en matière de formation.

Bilan annuel de formation	Nombre de collaborateurs formés	Nombre total d'heures de formations	Dont formations internes	Dont formations externes
Groupe PHARMAGEST	392	8 022,12	3 083,50	4 938,62



Des outils au profit des collaborateurs pour mutualiser les connaissances et renforcer les synergies

LA COOPERATIVE WELCOOP a mis en place au profit de l'ensemble de ses filiales (dont le Groupe PHARMAGEST) :

- Un réseau social d'entreprise, Yammer, pour renforcer la synergie, la connaissance de ses métiers et actualités, créer des communautés plus solides en partageant les meilleures pratiques et les idées pour faire avancer des initiatives. C'est en favorisant une communication ouverte et dynamique en son sein que l'entreprise permet à chacun de s'impliquer, d'améliorer les processus existants, d'encourager l'innovation et d'exploiter le savoir collectif de l'entreprise ;
- Des séminaires inter sociétés pour permettre l'apparition et la mise en œuvre de projets transverses ;
- Des Managériales : événement réunissant l'intégralité des cadres dirigeants et les managers de proximité favorisant la réflexion autour des résultats obtenus et des axes d'améliorations possibles. Cet événement permet également de remettre en relief la stratégie du Groupe et de permettre aux managers de diffuser la culture de l'entreprise ;
- La construction du Campus WELCOOP qui regroupe des salariés provenant de différentes activités favorisant ainsi la mutualisation des connaissances et le renforcement des synergies.

Être un employeur responsable

Favoriser la Santé et la Sécurité

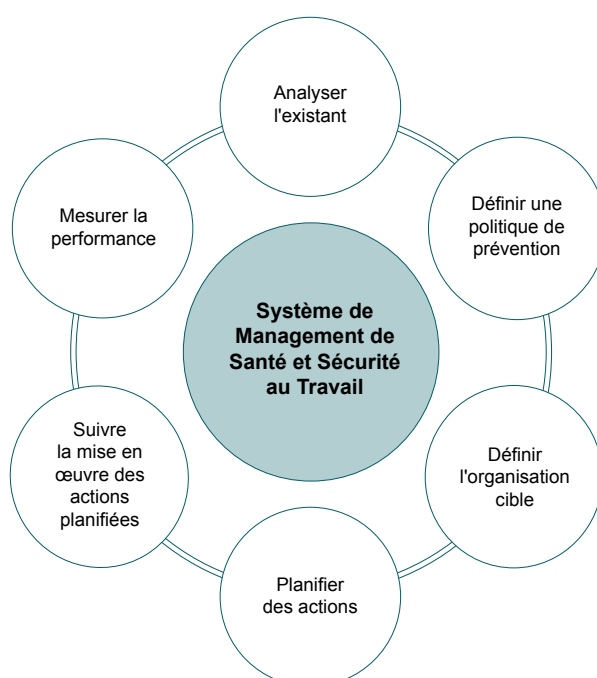
Santé et bien-être des collaborateurs

Le Groupe PHARMAGEST travaille, dans le cadre de la construction de son nouveau siège, à mettre à disposition une salle de sport animée par des cours collectifs orientés sport et bien-être pour les collaborateurs afin de lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être au travail et renforcer la cohésion. Dans cette même dynamique, le Groupe PHARMAGEST mène aussi des réflexions via une association sportive interne pour porter cet élan à l'ensemble de ses collaborateurs.

Sécurité des collaborateurs

Le Groupe PHARMAGEST met en œuvre une politique de santé et de sécurité des salariés depuis plusieurs années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe PHARMAGEST procède, depuis 2015, à l'amélioration continue de son système de management global de la Santé et de la Sécurité au Travail, inspiré de la norme OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series).



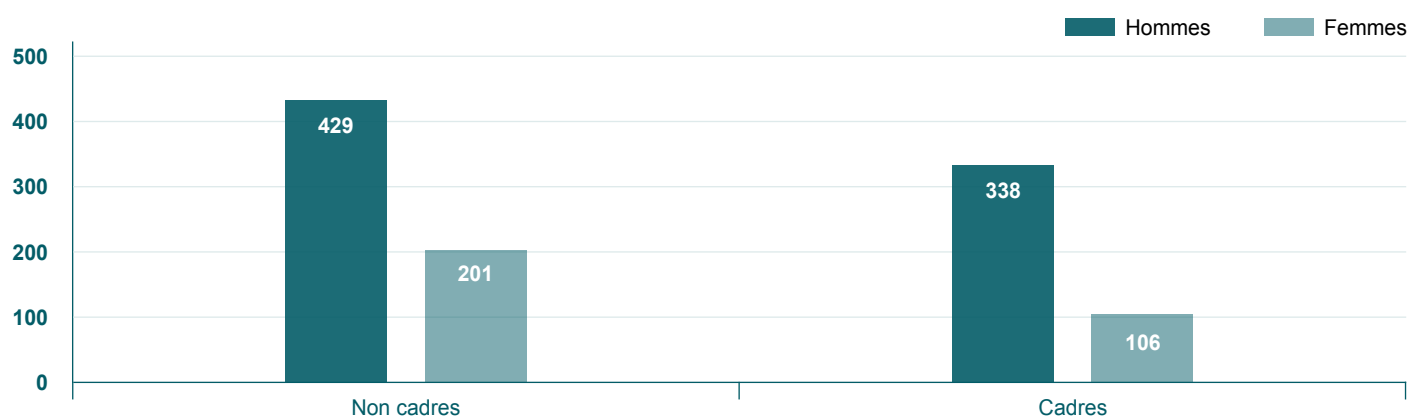
Pour asseoir cette politique, un comité de pilotage lié à la sécurité se réunit annuellement, composé des responsables sécurité des différentes filiales du Groupe et du prestataire externe accompagnant le Groupe dans sa démarche.

Promouvoir l'égalité de traitement Femmes-Hommes

Effectifs par sexe et statut

L'effectif du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2019 était de **1 074** salariés (**1 057** salariés en Equivalent Temps Plein – ETP). Ces effectifs se répartissent en deux catégories : les non cadres (regroupant les employés, techniciens, agents de maîtrise et techniciens supérieurs) et les cadres.

Répartition par sexe et statut :



L'effectif du Groupe PHARMAGEST était composé de 307 femmes, soit 28,58% de l'effectif total (stable par rapport à l'année précédente). Ce taux est dans la norme du secteur d'activité (informatique, Recherche et Développement).

Plan d'actions égalité femmes-hommes

En 2018-2019, la Commission Egalité professionnelle femmes / hommes s'est régulièrement réunie en vue de poser les bases d'un accord d'entreprise, avec l'aide de l'association F.E.T.E., partenaire de la DIRECCTE.

Convaincu que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, le Groupe a décidé de mettre en œuvre un plan d'actions égalité femmes-hommes qui intègre des objectifs de moyens et de résultats en matière de :

- Accès à l'emploi :
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire pour lutter contre les stéréotypes de genre et la discrimination à l'embauche en raison du sexe ;
 - Mixité des recrutements des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise (ETAM) ;
 - Féminisation des recrutements cadres et rééquilibrage des taux de promotion, etc.
- Formation :
 - Taux d'accès à la formation pour les femmes et les hommes équivalent à celui de l'effectif ;
 - Equilibre vie privée - vie professionnelle et prise en compte de contraintes familiales et d'éventuels aménagements du temps de travail, formations locale ou régionale privilégiées, absence de départs en formation le dimanche soir, développement des formations e-learning, mise en place de formations spécifiques pour le retour à l'emploi, etc.
- Rémunération et évolution professionnelle :
 - Rémunération basée sur les compétences, l'expérience, le niveau de responsabilités, les résultats et l'expertise dans la fonction occupée ;
 - Veille pour que des écarts de rémunération ne se créent en raison d'événements personnels ;
 - Neutralisation de l'impact du temps partiel sur les futures pensions de retraite ;
 - Evolutions promotionnelles uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus, etc.



- Equilibre vie privée / vie professionnelle :
 - Aménagement et organisation du temps de travail (lorsque cela est possible) : privilégier les réunions à distance et pendant les heures de travail, horaires aménagés, télétravail ;
 - Engagement à ce que des congés liés à la parentalité ne puissent constituer un frein à l'évolution de carrière, etc. ;
 - Dispositions spécifiques aux femmes enceintes (réduction du temps de travail et assimilation des absences pour se rendre aux examens médicaux obligatoires comme temps de travail effectif) ;
 - Congés et contraintes familiales (4 jours d'absence rémunérés pour enfant malade ou hospitalisé, aménagement d'horaires lors des rentrées scolaires) ;
 - Rémunération du temps dédié à l'allaitement ou l'expression du lait sur le lieu de travail et mise à disposition dès que nécessaire une pièce / un bureau dédié à l'allaitement ou à l'expression du lait ;
 - Réaffirmation du droit à la déconnexion des outils numériques ;
 - Lutte contre le harcèlement au travail et les agissements sexistes au travail.
- Mobilité professionnelle.

Ce plan d'actions réaffirme les engagements du Groupe et formalise de nouveaux engagements concrets (mesures préventives et correctives) en faveur de la diversité et de la mixité à l'embauche, mais également tout au long du parcours professionnel (en termes d'évolution professionnelle, de rémunération, d'articulation des temps de vie professionnelle / personnelle, etc.), en vue de prévenir et de corriger progressivement toute inégalité qui serait identifiée.

Renforcer les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'intégration de collaborateurs en situation de handicap fait partie intégrante, depuis de nombreuses années, de notre politique en faveur de la diversité, au-delà des aspects purement financiers et des « quotas » légaux.

En outre, le Groupe a participé en 2016 à un salon de recrutement dédié au handicap qui ne s'est malheureusement pas concrétisé par des embauches, par manque de sensibilisation à la gestion du handicap.

De par son positionnement d'entreprise de Santé Citoyenne, le Groupe PHARMAGEST souhaite plus que jamais « structurer » sa politique de recrutement en faveur des personnes présentant un handicap et en faire une de ses priorités dans le cadre de sa politique sociale.

Le Groupe PHARMAGEST perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés. À titre d'exemple, la Direction des Ressources Humaines a défini avec le CHSCT une norme de mobilier et un type de fauteuil adaptés aux problématiques des salariés concernés. En cas d'aménagement de poste, le Groupe PHARMAGEST s'appuie sur les compétences d'un ergonome du travail et recourt à des fournisseurs spécialisés pour l'achat du matériel ;
- Une partie de l'activité de gestion des incidents réseaux et téléphonie est confiée à une société de sous-traitance agréée pour l'insertion de travailleurs handicapés. Cette activité représente une unité de travail.

En complément des précédentes mesures, le Groupe PHARMAGEST a initié, en partenariat avec l'AGEFIPH et avec l'appui du cabinet JLO Conseil, un projet global visant à auditer l'entreprise, réaliser un diagnostic exhaustif, proposer des plans d'actions en matière de sensibilisation, recrutement, formation, adaptation de postes,... et formaliser les bases d'un accord d'entreprise concrétisant une véritable politique « handicap » au sein du Groupe.

L'objectif étant, in fine, d'en étendre la portée à l'ensemble des entités de LA COOPERATIVE WELCOOP.

En 2019, le Groupe a notamment procédé à une campagne de sensibilisation sur le handicap diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

En 2020, le Groupe maintiendra ses efforts pour :

- Sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs sur le sujet du handicap, en levant les éventuels freins ;
- Intégrer de plus en plus les contraintes des postes dans les fiches de poste puis dans les annonces (déplacements, travail sur écran, horaires, port de charges, etc) ;
- Prendre contact avec les principaux acteurs du handicap (AGEFIPH, Cap Emploi, Sameth, CRP de Mulhouse...) pour constituer un réseau de sachants capables d'appréhender l'ensemble des enjeux liés à cette thématique ;

- Identifier comment les écoles partenaires du Groupe abordent le sujet et quelles seraient les actions communes à entreprendre en faveur du handicap et l'accueil de stagiaires handicapés notamment sur les métiers en tension ;
- Utiliser la cooptation pour communiquer sur le fait que le Groupe encourage vivement les cooptations de travailleurs handicapés.

Lutter contre la précarité

Les activités du Groupe PHARMAGEST nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires : **1 038 CDI** pour seulement **24 CDD** et **12 contrats de professionnalisation** (CPR) ou d'apprentissage (CAP). Soit un pourcentage de CDI total au sein du Groupe PHARMAGEST de **96,65%**. Ce taux était quasi-identique pour les hommes (96,87%) et les femmes (96,09%).

L'ancienneté moyenne de **10 ans** est stable par rapport à l'année précédente.

Le Groupe PHARMAGEST peut avoir recours à des intérimaires en cas de variations d'activités (exemples : activités logistiques ou remplacements temporaires).

3.2 Environnement : une démarche de réduction de l'empreinte environnementale des produits et solutions

Les principales activités du Groupe PHARMAGEST n'ont pas d'impacts significatifs sur l'environnement ou sur le changement climatique. Toutefois, prendre soin de l'environnement est un acte citoyen et il est naturel pour le Groupe PHARMAGEST de l'intégrer dans sa culture de « Citoyens de la Santé et du Bien-être ». Le Groupe a vocation à développer des produits et solutions sains ayant des cycles de vie minimisant leur empreinte carbone.

Minimiser la production de Gaz à Effet de Serre et réduire la consommation d'énergies

Superviser et agir contre les principaux facteurs d'émission de Gaz à Effet de Serre

Flotte véhicules

La recherche de proximité avec les professionnels de santé et les patients oblige les entités du Groupe PHARMAGEST à disposer d'une flotte de véhicules (utilitaires et de tourisme) conséquentes.

Ainsi, avec près de **500 véhicules** et **15,5 millions** de kilomètres parcourus sur l'année 2019, les véhicules représentent la principale source directe d'émission de gaz à effet de serre pour le Groupe.

Afin de minimiser les impacts environnementaux, réglementaires (contraintes associées à l'évolution des normes techniques sur les véhicules et des réglementations associées) et économiques (évolution à la hausse du coût des carburants, des véhicules et de la fiscalité), le Groupe PHARMAGEST travaille sur plusieurs plans d'actions :

- Elaboration et communication aux salariés concernés d'une charte sur les bonnes pratiques d'éco-conduite ;
- Démarche permanente visant à renouveler fréquemment le parc automobile (ancienneté moyenne inférieure à 3 ans) permettant de sélectionner des véhicules toujours plus performants en émission de CO₂ ;
- Réduire le nombre de kilomètres parcourus en privilégiant le train pour les déplacements professionnels mais surtout en ayant recours aux nouvelles technologies (ex : tous les sites du Groupe seront équipés en 2020 d'un système de vidéo conférence) ;
- Favoriser la transition énergétique via l'évolution des processus de gestion de flotte intégrant l'usage des conducteurs et donc un panachage technologique pertinent.

En complément, le Groupe PHARMAGEST est sensible à l'empreinte carbone générée par ses salariés ne disposant pas d'un véhicule dans le cadre de ses différents trajets professionnels (y compris déplacements domicile-travail). Ainsi, sur le Technopôle de NANCY-BRABOIS qui concentre de nombreux salariés du Groupe et qui accueille le nouveau siège du Groupe, le Groupe PHARMAGEST a adhéré au Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) favorisant le co-voiturage et améliorant les transports publics.

Le Groupe PHARMAGEST estime que son parc de véhicules est à l'origine de l'émission de 2 700 Tonnes équivalent CO₂.



Transporteurs

Au cœur de la gestion des flux logistiques entre ses sites, ses plateformes logistiques et ses clients, le transport des produits est un vecteur stratégique de la qualité des services du Groupe.

Conscient que le transport est une source importante d'émission de gaz à effet de serre et de polluants, le Groupe PHARMAGEST s'est engagé dans une démarche visant à maîtriser l'impact environnemental de ses activités et à lutter contre le changement climatique au travers des principales actions suivantes :

- Favoriser des fournisseurs nationaux ou du moins réduire les intermédiaires sur ses importations ;
- Privilégier le bateau pour ses importations directes d'Asie et favoriser le rail pour l'approche jusqu'à ses plateformes logistiques ;
- Optimiser les livraisons vers ou depuis les agences et les plateformes logistiques.

L'absence d'harmonisation des données communiquées par les transporteurs n'a pas permis la consolidation et le calcul des Gaz à Effet de Serre directement ou indirectement en lien avec les transporteurs.

Salles serveurs

Le Groupe PHARMAGEST dispose de deux Datacenters. Ces Datacenters ont pour vocation d'héberger les données de santé de ses clients et une partie des services propres au bon fonctionnement du Groupe PHARMAGEST. Il est précisé que la surface totale de ces salles serveurs n'excède pas 165 m².

Différentes pistes de réflexion visant à mieux évaluer et réduire les consommations électriques des Datacenters sont à l'étude. A titre d'exemples, la mise en place de capteurs dédiés, la virtualisation de serveurs et/ou le renouvellement d'une partie de l'infrastructure permettraient de diminuer la part d'émissions de GES par serveur.

Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage

Appliquer des mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets

Les principes de l'économie circulaire

L'économie circulaire est à la croisée des enjeux environnementaux et économiques et propose un nouveau modèle de société qui utilise et optimise les stocks et les flux de matières, d'énergie et de déchets et vise ainsi à l'efficacité de l'utilisation des ressources.

L'économie circulaire repose sur plusieurs principes :

- L'éco-conception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception ;
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en place un mode d'organisation industrielle sur un même territoire caractérisé par une gestion optimisée des stocks et des flux de matières, de l'énergie et des services ;
- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien ;
- Le réemploi : remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers du consommateur ;
- La réutilisation : réutiliser certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits ;
- La réparation : trouver une deuxième vie aux biens en panne ;
- Le recyclage : réutiliser les matières issues des déchets.

L'économie circulaire appliquée au Groupe PHARMAGEST

Le Groupe a mis en place un processus de récupération du matériel de ses clients aux termes de leurs contrats. De ce fait, la principale catégorie de déchets générés par l'activité du Groupe PHARMAGEST, en plus des déchets industriels banals (DIB), est constituée de matériels informatiques.

Une partie du matériel récupéré peut être réparée en SAV, faire l'objet de réutilisation auprès des usines partenaires du Groupe, ou encore être cédée à des brokers pour réemploi.

La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Les quantités de ces déchets ont évolué comme suit :

En tonnes	2017	2018	2019	Variation 2018 - 2019
DEEE recyclés	24,30	22,48	27,72	23,29%

3.3 Sociétal : un groupe engagé en faveur des systèmes de santé et des territoires

Le Groupe PHARMAGEST est engagé dans un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes qui, au-delà des employés et clients, s'étend à ses « actionnaires », fournisseurs et sous-traitants, patients, ou encore associations dans un objectif permanent de loyauté des pratiques et d'amélioration continue des systèmes de santé.

Développer l'esprit coopératif

Espirit coopératif

Le Groupe PHARMAGEST en tant que filiale du Groupe WELCOOP s'inscrit pleinement dans les acteurs de l'économie sociale et solidaire dont le fonctionnement interne et les activités sont basés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

L'enjeu sociétal est dans l'ADN de la coopérative qui, par ses principes et valeurs, unissent coopérateurs et collaborateurs dans une ambition commune dans l'intérêt du patient et l'avenir de la santé.

La gouvernance de LA COOPERATIVE WELCOOP est fondée sur une gestion démocratique et participative avec un Directoire composé de fonctions opérationnelles et un Conseil de Surveillance composé de coopérateurs.

L'équité est aussi une valeur forte entre les coopérateurs car chaque associé a droit à une voix quelle que soit la quotité de capital détenue. Le droit de vote est attribué suivant le principe : un coopérateur = une voix.

Si l'activité de la coopérative s'exerce directement et indirectement via ses filiales qui disposent d'un statut juridique autonome, l'ensemble forme un « Groupe coopératif » qui, bien que n'ayant pas de personnalité juridique propre, forme un ensemble qui porte et partage les valeurs de la coopérative.

Nouveaux associés de LA COOPERATIVE WELCOOP :

Année	2017	2018	2019
Nombre de nouveaux coopérateurs	186	235	275

Améliorer l'efficacité du système de santé

Proposer des produits et services au bénéfice du système de santé et des patients

Grâce à ses différents métiers, le Groupe PHARMAGEST peut légitimement affirmer qu'il est l'une des rares organisations à disposer d'une vision globale du monde de la santé en vie réelle. C'est pourquoi, grâce à sa vision à long terme, il porte l'ambition d'une action structurante pour tout l'écosystème de la santé. La pérennité de sa stratégie repose sur sa volonté de répondre positivement à ces deux questions concernant tout ce qu'il entreprend :

- Est-ce bénéfique pour le patient ?
- Améliore-t-on l'efficacité du système de santé ?



« Etre citoyen de la santé et du bien-être », c'est agir dans l'intérêt des patients et l'avenir de la santé, et l'activité de nos différents métiers en sont déjà les premières preuves :

- L'activité d'édition de solutions informatiques pour la pharmacie met à la disposition du pharmacien et de son équipe :
 - Une suite logicielle avec mise à jour régulière et des services lui permettant d'assurer, en toute sécurité, la délivrance des médicaments,
 - Des bases de données permettant de fournir des conseils (voyages, vaccinations, etc),
 - Des outils de formation (e-learning).

Cette activité met également gratuitement à disposition du grand public l'application Ma Pharmacie Mobile®, qui offre la possibilité au patient de localiser une pharmacie ouverte à proximité, d'envoyer la photo de son ordonnance, de retrouver son historique de délivrance ou encore de recevoir des alertes à chaque moment de prise de médicaments ;

- L'activité d'édition de solutions informatiques pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux, avec ses logiciels qui permettent d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes ou fragiles ;
- Les activités de solutions e-Santé contribuent à l'évolution des systèmes de Santé :
 - À travers la mise en place d'observatoires santé ou d'enquêtes de prévention et de dépistage. L'ensemble des contenus mis à disposition des pharmaciens et patients par PHARMAGEST INTERACTIVE est contrôlé par un pharmacien responsable,
 - À travers ses logiciels et produits, permettant le maintien à domicile des personnes âgées, malades chroniques, et contribuant à un meilleur niveau de santé par une meilleure observance.

Et plus globalement, en associant l'ensemble de ses activités dans la création de la première plateforme européenne de santé associant pleinement la technologie et l'humain pour optimiser le bénéfice patient.

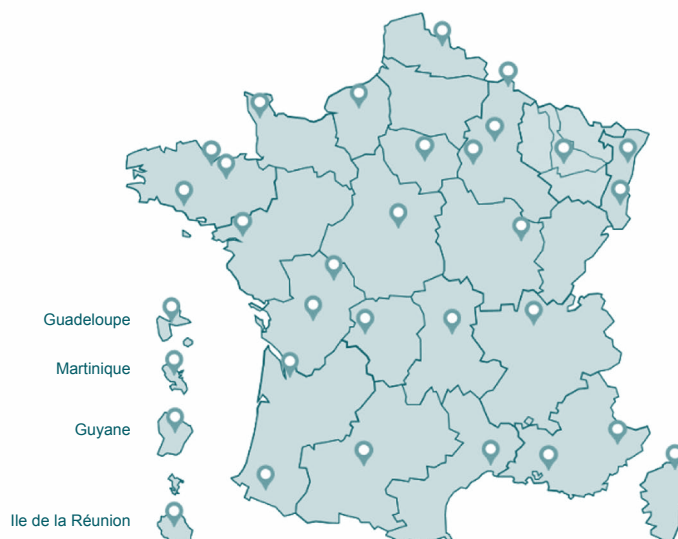
Favoriser les circuits courts, l'implantation locale et minimiser les intermédiaires

L'impact territorial, économique et social en matière d'emploi et de développement régional

Par sa recherche de proximité avec ses clients, les professionnels de santé et les patients, le Groupe PHARMAGEST cherche à couvrir le plus possible ses territoires. Cette stratégie repose essentiellement sur le développement d'agences, son maillage logistique, sa présence commerciale et le développement de ses enseignes de pharmacies.

L'impact territorial économique et social du Groupe PHARMAGEST est donc multiple :

- Le Groupe PHARMAGEST favorise le recrutement local ;
- Le Groupe PHARMAGEST privilégie le recours à des entreprises régionales pour ses différents prestataires ;
- Le Groupe PHARMAGEST est acteur engagé contre la désertification médicale au travers de ses différentes solutions (dont la téléconsultation et la téléassistance) et en favorisant le pharmacien comme LE coordinateur de santé.





Répartition géographique : la proximité d'une présence nationale

En 2019, les effectifs se répartissaient géographiquement comme suit :

- **90,5 %** de l'effectif travaille en France ;
- **04,1 %** de l'effectif travaille en Italie ;
- **02,6 %** de l'effectif travaille en Belgique ;
- **01,8 %** de l'effectif travaille à l'Ile Maurice ;
- **00,6 %** de l'effectif travaille au Angleterre ;
- **00,5 %** de l'effectif travaille au Luxembourg.

Etre un partenaire responsable

Les fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe PHARMAGEST intègre de plus en plus dans les critères de sélection de ses partenaires, fournisseurs et prestataires, des engagements partagés sur les problématiques environnementales, sociales et éthiques.

Ces actions se définissent principalement par :

- Une réduction des intermédiaires pour renforcer la transparence et la traçabilité ;
- Des clauses contractuelles (ex : Protection des données personnelles et anti-corruption) et audits sur sites des fournisseurs ;
- Une information régulière des politiques RSE mises en place par les tiers.

Afin de renforcer ce positionnement, le Groupe PHARMAGEST mène une réflexion sur la mise en place d'une Charte d'Achats Groupe pour une relation client-fournisseur profitable et responsable.

Dons et mécénats

De par ses activités et ambitions pour le système de santé, le Groupe PHARMAGEST cherche à renforcer ses relations avec les associations de patients.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST est un acteur soucieux d'être un partenaire reconnu et de proximité en soutenant le milieu associatif local de par ses actions dans la préservation du patrimoine, le développement des activités culturelles, sportives et humanitaires.

A titre d'exemple, PHARMAGEST INTERACTIVE est membre fondateur du Club « Mécènes du patrimoine de Meurthe-et-Moselle ». La Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Bien que n'étant pas un acteur du secteur de l'agroalimentaire et de la distribution, le Groupe PHARMAGEST est très sensibilisé en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, pour illustration, en octobre 2014, la société PHARMAGEST INTERACTIVE, en partenariat avec d'autres entreprises lorraines, a mis en place un fonds de dotation intitulé « MESA Mirabelle » visant à faciliter l'aide des entreprises de toutes tailles à la Banque Alimentaire.

Dans cette même dynamique, le Groupe PHARMAGEST a intégré pleinement cette problématique dans sa réflexion sur l'organisation d'une solution de restauration collective pour son nouveau siège.

Accompagnement des start-ups

Marqué par l'empreinte de son histoire et de ses ambitions, le Groupe PHARMAGEST a toujours promu l'entrepreneuriat et la créativité en accompagnant des start-ups.



Cette collaboration a pris plusieurs formes :

- Le sponsoring et Mentoring dans une démarche d'écoute et de bienveillance pour les dirigeants des start-ups ;
- Le financement et la prise de contrôle de start-ups pour accélérer leur développement tout en se souciant de l'identité et de la liberté propre de la start-up ;
- Le soutien à « l'intrapreneuriat » de ses salariés ;
- L'intégration dans son nouveau siège d'une pépinière pouvant accueillir des start-ups dédiées au monde de la santé.

3.4 Droits de l'Homme

Respecter et faire respecter les Droits de l'Homme et de l'OIT au sein du Groupe

Mettre en œuvre les principes des Droits de l'Homme et de l'OIT

Le Groupe PHARMAGEST est quasi exclusivement présent en France et en Europe et applique le droit en vigueur dans ces différents pays.

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT, ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST s'interdit toute mesure visant à réduire la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de négociation collective, de manifester, ou de pensée. Le Groupe PHARMAGEST n'applique aucune forme de discriminations telles qu'en matière d'emploi et de profession, de religion, ou de sexe. Aucune filiale du Groupe n'a recours au travail forcé ou obligatoire ou au travail des enfants.

Focus entités hors UE : Ile Maurice

L'activité de cette filiale qui est l'édition de logiciels nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, associée pleinement aux activités de développement informatique du Groupe, cette société est totalement intégrée au mode de fonctionnement de nos entités françaises, que ce soit sur des aspects de gestion du personnel, juridiques, financiers et directionnels.

3.5 Lutte contre la corruption

Prévenir les risques de corruption dans le Groupe

Mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre la corruption

Le Groupe PHARMAGEST a initié en 2017 la mise en œuvre d'un dispositif de lutte anti-corruption conformément aux dispositions de la loi SAPIN 2. Ce dispositif prévoit la mise en place de :

- Un code de conduite ;
- Un dispositif d'alerte interne ;
- Une cartographie des risques qui identifie, analyse et hiérarchise les risques d'exposition de la société ;
- Des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires ;
- Des procédures de contrôle comptable, internes ou externes, pour éviter de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- Un dispositif de formation destiné aux cadres et personnels les plus exposés aux risques de corruption et trafic d'influence ;
- Des sanctions disciplinaires en cas de violation du code de conduite de la société ;
- Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Le Groupe PHARMAGEST est attentif à ce phénomène et intègre dans son dispositif SAPIN 2 l'ensemble de ses filiales. Le Groupe effectue un suivi régulier du classement de [transparency.org](https://www.transparency.org) sur la perception de la corruption des pays dans le monde. Les résultats des pays dans lesquels le Groupe est présent ou à des partenaires significatifs sont les suivants :

Pays	Score de 0 (très forte corruption) à 100 (très faible corruption)	Rang mondial
France	69	23/180
Belgique	75	17/180
Luxembourg	80	9/180
Italie	53	51/180
Irlande	74	18/180
Royaume-Uni	77	12/180
Ile Maurice	52	56/180
Chine	41	80/180

L'essentiel de l'activité du Groupe PHARMAGEST se trouve en France ou en Europe ce qui l'expose moins à des risques de corruption.

4. Méthodologie, périmètre et définitions des indicateurs

Conformément aux recommandations du rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale paru le 5 novembre 2013, le Groupe PHARMAGEST présente les éléments facilitant la compréhension des informations communiquées dans le présent rapport.

4.1 Note méthodologique

Les processus de collecte, de validation et de consolidation des informations sociales, environnementales et sociétales sont placés sous la supervision de la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière. Cette revue contribue à l'amélioration continue des procédures internes de collecte des données.

Dans la mesure du possible, des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôle de cohérence, demandes de preuves pour les informations qualitatives, audits internes, tests de détails. Un contrôle plus global est également effectué lors de la consolidation des données.

4.2 Périmètre

Les données quantitatives ou qualitatives fournies dans la Déclaration de Performance Extra-Financière sont principalement définies selon les deux périmètres ci-après :

- Groupe PHARMAGEST qui regroupe les entités suivantes : PHARMAGEST INTERACTIVE, DIATELIC, EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (EHLS), APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (ADI), AXIGATE, DICSIT INFORMATIQUE, HEALTHLEASE, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, NANCEO, NOVIA SEARCH, SAILENDRA, SCI HUOBREGA, CAREMEDS, HDM, MULTIMEDS, NOVIA TEK, PHARMAGEST LUXEMBOURG, PHARMAGEST BELGIUM, PHARMAGEST ITALIA, UK PHARMA.
- Groupe WELCOOP : qui inclut les entités du Groupe PHARMAGEST ainsi que LA COOPERATIVE WELCOOP, ALPHA FINANCE REPARTITION, ALPHA REPARTITION, CRISTERS, D'MEDICA, DMS, WELCOOP LOGISTIQUE, GLOBAL SANTE, INVESTIPHARM BELGIUM, INVESTIPHARM FRANCE, LABORATOIRE MARQUE VERTE, MARQUE VERTE SANTE, OBJECTIF PHARMA, PHARMA LAB, PHARMA LAB INTERNATIONAL, PHARNAT CREATIONS, SCI CERP IMMO, SOFAREX, WELCOOP SOLUTION PRODUITS.



Les sociétés dont les prises de participation ont eu lieu en 2019 (HAPPY HEALTH ORGANIZER (H2O), I-MEDS, INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT), MALTA BELGIUM, SOPHIA SANTE, SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA) ne sont pas incluses dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST.

En cas d'indisponibilité de l'information pour une ou plusieurs des entités, la mention de la réduction de périmètre est stipulée à la suite de ce dernier (exemple : Groupe PHARMAGEST hors ADI).

4.3 Indicateurs

Les données en **gras et bleues** correspondent aux Indicateurs Clés de Performance (ICP) vérifiés par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI).

Dans le cadre de la construction de ses indicateurs, le Groupe PHARMAGEST a retenu les définitions et méthodes de calculs spécifiques. Ne sont mentionnés ci-après que les indicateurs pour lesquels des explications complémentaires à la DPEF sont nécessaires :

- **Nombre d'heures de formation** : Sont comptabilisées dans cet indicateur toutes les heures de formation liées au plan de formation et réalisées au cours de l'exercice, que la formation soit interne ou externe.
Une formation est considérée en tant que telle dès lors que les critères suivants sont regroupés pour une formation externe et lorsque les trois derniers critères listés sont regroupés dans le cas d'une formation interne :

- L'organisme de formation possède un numéro d'agrément,
- L'organisme de formation fournit une convention de formation,
- L'organisme de formation fournit un programme de formation,
- L'organisme fournit une attestation de présence pour justifier de la présence du collaborateur.

Données hors PHARMAGEST ITALIA et CAREMEDS.

- **Effectif total** : Ensemble des salariés en CDI et CDD, temps partiels, contrats de professionnalisation et d'apprentissage, soit l'ensemble des personnes physiques présentes au 31 décembre 2019. Sont exclus tous les autres types de contrats (stage, intérim) et les mandataires sociaux ;
- **ETP** : Equivalent Temps Plein mensuel au 31 décembre 2019 ;
- **Effectif total par type de contrat, statut et sexe** : Détail de l'effectif total par sexe et par statut. Deux statuts (ou assimilés) sont utilisés au sein du Groupe PHARMAGEST : non cadres (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise (AM) et Technicien supérieur (TS)) et cadres ;
- **Proportion de femmes dans le Groupe** : Rapport entre l'effectif féminin total et l'effectif total (tous les statuts et tous les contrats) ;
- **Taux de CDI** : Ratios au 31 décembre 2019 :
 - Effectifs titulaires d'un CDI divisés par l'effectif total,
 - Nombre de femmes titulaires d'un CDI divisé par le nombre total de femmes,
 - Nombre d'hommes titulaires d'un CDI divisé par le nombre total d'hommes.
- **Ancienneté moyenne** : L'ancienneté est calculée à partir de la date du premier contrat retraitée de la période d'absence entre les contrats. Les périodes de stages, d'alternance et de CDD ayant donné lieu à un CDI sont donc comptabilisées dans le calcul de l'ancienneté. L'ancienneté moyenne est la moyenne de l'ancienneté de chaque salarié comptabilisé dans l'effectif au 31 décembre ;
- **Economie circulaire** : Economie fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, sur la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, sur une réutilisation, sur un recyclage ou, à défaut, sur une valorisation des déchets (C. énergie art. L. 110-1-1 issu de la loi du 17-8-2015) ;
- **Nombre de véhicules** : Cumul des véhicules de fonctions loués ou appartenant à l'une des filiales du Groupe WELCOOP. Sont exclus les véhicules personnels pour lesquels les collaborateurs du Groupe perçoivent des indemnités kilométriques. Donnée arrondie à la dizaine la plus proche ;

- **Nombre de kilomètres parcourus en voiture** : Suivi du nombre de kilomètres parcourus par les personnes utilisant une voiture de fonction. Donnée exprimée en centaines de milliers de kilomètres ;
- **Transport** : Livraison de biens et de marchandises depuis les plateformes logistiques et/ou les agences vers les utilisateurs finaux. L'entreprise a recours à des transporteurs spécialisés ;
- **Calcul des gaz à effet de serre** : Les gaz à effet de serre pour les voitures ont été calculés sur une base de consommation de 7 litres d'essence tous les 100 kms. Au total estimé du nombre de litres d'essence consommé a été appliqué le facteur de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), V7 BC. Donnée arrondie à la centaine la plus proche ;
- **DEEE** : Quantité en tonnes des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques collectés et récupérés par des prestataires spécialisés pour leur destruction ;
- **Nombre de nouveaux coopérateurs** : Cumul des nouveaux coopérateurs associés ayant souscrit à LA COOPERATIVE WELCOOP au cours de l'exercice ;
- **Répartition géographique de l'effectif total dans le monde** : La répartition géographique de l'effectif total par pays. Les effectifs du Groupe PHARMAGEST sont présents dans 6 pays : la France, l'Italie, la Belgique, l'Ile Maurice, le Luxembourg, et l'Angleterre.

Du fait de l'absence de risque au regard des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune politique n'a été mise en œuvre pour :

- lutter contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable ;
- lutter contre l'évasion fiscale.

21.3 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

En notre qualité de professionnel de l'expertise-comptable, désigné organisme tiers indépendant de votre société PHARMAGEST INTERACTIVE (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1594 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.



Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices choisies aléatoirement au sein du Groupe PHARMAGEST qui couvre 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre décembre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 20/03/2020

RSM Paris
L'organisme tiers indépendant

Martine Leconte
Associée



Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives et quantitatives (dont indicateurs clés de performance) :

- Enjeu « Attirer les talents et renforcer les compétences », dont indicateurs clés de performance nombre de salariés formés (internes et externes) et nombre d'heures de formation avec répartition internes et externes. Contrôle d'assertions qualitatives.
- Enjeu « Être un employeur responsable », dont indicateurs clés de performance effectifs et répartition par sexe et CSP, nombre de CDI, nombre de CDD, taux de CDI et ancienneté moyenne. Contrôle d'assertions qualitatives.
- Enjeu « Minimiser la production de Gaz à Effet de Serre et réduire les consommations d'énergie », dont indicateurs clés de performance nombre de véhicules, millions de kilomètres parcourus et estimation des émissions des GES du parc de véhicules. Contrôle d'assertions qualitatives.
- Enjeu « Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage », dont indicateur clé de performance quantité de DEEE recyclés. Contrôle d'assertions qualitatives.
- Enjeu « Développer l'esprit coopératif », dont indicateur clé de performance nombre de nouveaux coopérateurs. Contrôle d'assertions qualitatives.
- Enjeu « Améliorer l'efficacité du système de santé », contrôle d'assertions qualitatives.
- Enjeu « Être un partenaire responsable », contrôle d'assertions qualitatives.

21.4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLEE DE SAINT-CLOUD 54600 VILLERS-LES-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2020

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous présente le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui est joint au rapport de gestion.

1. Code de Gouvernance

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé d'adopter le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Le code MiddleNext, disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com), contient des recommandations à appliquer et des points de vigilance dévolus au Conseil d'Administration pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

PHARMAGEST INTERACTIVE applique toutes les recommandations du code MiddleNext et conformément à la recommandation R19, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a pris connaissance de ces points de vigilance et les revoit régulièrement.

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Mode d'exercice de la Direction Générale avec précision des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Ni les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitation de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.

2.2. Succession du dirigeant

La séparation des fonctions entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, assisté au 31 décembre 2019 d'un Directeur Général Délégué, répond favorablement au souci de pérennité de l'entreprise soulevé par la recommandation R14 du code MiddleNext. Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge opportun, mettre en œuvre toutes actions complémentaires telles que la mise en place d'un comité spécialisé ou le renforcement de ses plans de reprise et de continuité d'activité.



2.3. Composition du Conseil d'Administration et des comités

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration était composé de onze Administrateurs de nationalité française dont trois membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité d'Audit	Expertise et expérience apportées ⁽²⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	Non	2002 (Adm.) 2010 (PCA)	31/12/2019	/	Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	Non	2009 (Adm.) 2010 (DG)	31/12/2020 (Adm.) 31/12/2019 (DG)	/	Développement national et international
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	Non	2010 (DGD) 2013 (Adm.)	31/12/2019 (DGD) 31/12/2020 (Adm.)	/	Développement national et international de la Division Pharmacie
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2019	Membre	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2015	31/12/2020	Présidente	Expertise comptable
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2019	Membre	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2022	/	Expérience de la finance et de l'expertise comptable
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2012	31/12/2023	/	Communication
Madame Céline GRIS <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2017	31/12/2022	/	Développement à l'international et communication
Madame Emilie LECOMTE <i>Administrateur</i>	Non	2017	31/12/2022	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>(anciennement GROUPE WELCOOP) représentée par Monsieur Hugues MOREAUX Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2019	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

⁽²⁾ Une information plus détaillée sur les parcours professionnels des Administrateurs est disponible en Rubrique 12.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

2.4. Variations dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2019

Monsieur Thierry PONNELLE a souhaité remettre ses mandats de Directeur Général Délégué et d'Administrateur à date d'effet du 23 janvier 2019.

Le Conseil d'Administration, réuni le 29 mars 2019, a remercié Monsieur Thierry PONNELLE pour l'accomplissement de sa tâche au cours de ses années de mandats.

2.5. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social

Conformément à la recommandation R1 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLEE DE SAINT-CLOUD - 54600 VILLERS-LES-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS TOUTE SOCIETE EN 2019

(article L. 225-37-4 du Code de commerce)



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
* PHARMAGEST INTERACTIVE (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur Titulaire d'un contrat de travail jusqu'au 23/01/2019	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Administrateur
* LA COOPERATIVE WELCOOP (SA)	Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire			Vice-Président du Conseil de Surveillance
* MARQUE VERTE SANTE (SA)	Président du Directoire	Membre du Directoire			Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
* A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (SA)		Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE à compter 23/01/2019	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE jusqu'au 23/01/2019	Administrateur à compter du 26/06/2019	
* DIATELIC (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
* PHARMAGEST LUXEMBOURG (SA) (LUXEMBOURG)		Président Administrateur		Administrateur Délégué	
* HDM (LTD) (ILE MAURICE)		Directeur			
* PHARMAGEST BELGIUM (SRL) (BELGIQUE)		Gérant jusqu'au 15/01/2019		Gérant à compter du 15/01/2019	
* INVESTIPHARM FRANCE (SA)					Administrateur
* GROUPE DOMEDIC INC. (CANADA)	Administrateur	Administrateur			
* SOFAREX (SA) (BELGIQUE)					
* INVESTIPHARM BELGIUM (SA) (BELGIQUE)					
* PHARMALAB INTERNATIONAL (LTD) (HONG KONG)					
* UK PHARMA (LTD) (GRANDE BRETAGNE)	Director	Director			
* CAREMEDS (LTD) (GRANDE BRETAGNE)				Director	
* MULTIMEDS (LTD) (GRANDE BRETAGNE)				Director	
* ITAFARM (SRL) (ITALIE)					



Hugues MOREAUX	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Emilie LECOMTE	Céline GRIS
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	Administrateur	Administrateur	Administrateur Indépendant	Administrateur Indépendant	Administrateur	Administrateur Indépendant
Président du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail			Membre du Conseil de Surveillance	
Président du Conseil de Surveillance		Membre du Directoire				
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP		Président du Conseil d'Administration				
		Administrateur Délégué				
		Administrateur Délégué				
		Director				
		Administrateur				



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
* ALPHA REPARTITION (SA) (BELGIQUE)					
* ALPHA FINANCE REPARTITION (SA) (BELGIQUE)					
* LABORATOIRE MARQUE VERTE (SA)	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	Président du Conseil d'Administration			
* D'MEDICA (SA)	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 21/08/2019				
* OBJECTIF PHARMA (SA)	Président du Directoire				Membre du Conseil de Surveillance
HENRI POINCARE (SA d'économie mixte)	Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires				
* KAPELSE (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
SC ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant				
* SCI HUOBREGA		Gérant			
SCI JADD					Gérant
* SCI CERP IMMO 2	Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP Gérante				
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (SA) société cotée	Administrateur				
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant			
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant			
SCI DU FRONTON					
SCI JAMERAI	Gérant				
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant				
* PHARMAGEST ITALIA (ITALIE) (anciennement dénommée MACROSOFT HOLDING)		Membre du Conseil d'Administration		Président du Conseil d'Administration	
SELARL FRANCOIS JACQUEL					
SCI CRAPAUDINE					
PHARMACIE LECOMTE - DALLA COSTA (SELARL)					



Hugues MOREAUX	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Emilie LECOMTE	Céline GRIS
		Administrateur Délégué				
		Administrateur Délégué				
Administrateur						
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP		Administrateur				
Membre du Conseil de Surveillance		Membre du Directoire			Membre du Conseil de Surveillance	
Gérant						
	Gérant					
	Co-Gérant					
					Co-Gérant	



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
SARL LECOMTE - DALLA COSTA (SPFPL)					
GRIS DECOUPAGE (SAS)					
GRIS GROUP (SAS)					
ESKARCEL (SOCIÉTÉ CIVILE)					

* Sociétés faisant partie du "GROUPE WELCOOP"



Hugues MOREAUX	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Emilie LECOMTE	Céline GRIS
					Co-Gérant	
						Présidente
						Présidente
						Co-Gérant



2.6. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article L. 225-37-4, 6° du Code de commerce, le Conseil s'interroge sur l'équilibre souhaitable de sa composition et celui de ses comités notamment en termes de diversité (représentation équilibrée des femmes et des hommes, âges, qualifications et expériences professionnelles).

2.6.1. Objectifs

Le Conseil considère que pour atteindre un bon équilibre, il doit être composé de membres présentant des profils diversifiés notamment en ce qui concerne l'âge, l'ancienneté (connaissance historique de la Société), les qualifications et expériences professionnelles, le caractère d'indépendance de l'Administrateur et la mixité au sein du Conseil (parité dans la représentation des hommes et des femmes).

2.6.2. Modalités de mise en œuvre et résultats

Age et ancienneté des Administrateurs

Les statuts prévoient que les Administrateurs ne peuvent être âgés de plus de 75 ans. Le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de 75 ans. Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

Un équilibre générationnel est recherché au-delà de ces limites statutaires.

Suite au départ de Monsieur Thierry PONNELLE, les Administrateurs ont entre 41 et 67 ans avec une moyenne d'âge de 56,5 ans.

Les pyramides d'âge et d'ancienneté s'établissent comme suit :

Nombre d'Administrateurs par tranche d'âge :

- 60 à 69 ans : 6
- 50 à 59 ans : 3
- 40 à 49 ans : 2

Nombre d'Administrateurs par niveau d'ancienneté :

- De 1 à 6 ans : 3
- De 7 à 12 ans : 5
- 12 ans et plus : 3

L'ancienneté moyenne au 31 décembre 2019 est de 9,1 ans.

Le Conseil estime que sa composition est équilibrée entre les Administrateurs ayant une connaissance historique de la Société et du Groupe, les Administrateurs entrés il y a moins de dix ans et les Administrateurs entrés plus récemment. La politique générationnelle sera menée dans le temps.

Qualifications et expériences professionnelles

Le Conseil veille à ce que les qualifications et expériences professionnelles des Administrateurs soient complémentaires et diverses : Administrateurs ayant une connaissance du Groupe, Administrateurs ayant une connaissance du métier de Pharmacien, Administrateurs ayant des compétences financières et comptables ou de développement à l'international.

En outre, tous les Administrateurs ont un socle commun : soucieux de l'intérêt de la Société, l'Administrateur apporte au Conseil d'Administration la qualité de son jugement, son éthique, son ouverture à l'innovation et à l'international, sa vision stratégique. Il a la connaissance du fonctionnement des instances de gouvernance et est soumis au respect des règles en matière de situation de conflits d'intérêts (voir paragraphes 2.11 et 2.12).

Le tableau visé au 2.3 présente l'expertise et l'expérience apportées par chaque Administrateur.

Le Conseil estime que le socle commun décrit ci-avant, la pluralité des qualifications et des expériences professionnelles des Administrateurs sont conformes à la politique de diversité.

Parité - Représentation des femmes et des hommes

Le Conseil veille à ce que l'obligation de mixité au sein du Conseil d'Administration imposée par l'article L. 225-18-1 du Code de commerce soit respectée. Au 31 décembre 2019, le quota de membres féminins composant le Conseil d'Administration était de 45,5%. A ce jour, le quota est toujours supérieur à 40%.

Le Conseil estime que le pourcentage de 40% (atteint depuis 2017) correspond à une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Le Comité d'Audit, composé de trois membres, est présidée par un membre de sexe féminin (voir paragraphe 3.5.2 ci-après).

Administrateurs Indépendants

Voir le paragraphe 2.7 ci-après.

2.6.3. Politique de non-discrimination et représentation des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes

La Direction, convaincue que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, a décidé de mettre en œuvre un plan d'actions égalité femmes-hommes qui intègre des objectifs de moyens et de résultats. Ces points sont développés dans le rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Le Comité de Direction Financier et Social

Ce comité comprend six membres dont un membre féminin.

Mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité

On compte 18% de femmes au sein des 10% de postes à plus forte responsabilité de PHARMAGEST INTERACTIVE.

La Direction continue à appliquer sa politique de non-discrimination et de mixité ce qui pourra impacter les résultats au fil du temps.

2.7. Administrateurs Indépendants

La notion de membre indépendant telle qu'énoncée dans la recommandation R3 du code MiddleNext est remplie par chaque membre indépendant. Ces critères sont les suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de l'Administrateur et chaque année au moment de la rédaction et l'approbation du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration compte en son sein trois Administrateurs indépendants (cf. Tableau de composition du Conseil et des comités ci-dessus). Le code MiddleNext recommande la présence au minimum de deux Administrateurs indépendants.

2.8. Désignation par les salariés de membres du Conseil

Les statuts de la Société ne prévoient pas la faculté de nomination d'un ou plusieurs Administrateurs représentant les salariés. Aucun Administrateur représentant des salariés ne siège au Conseil.



Par ailleurs, la Société et ses filiales emploient un nombre de salariés inférieur au seuil prévu par l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, tant à la clôture de l'exercice 2018 que celle de l'exercice 2019. La nomination obligatoire d'Administrateurs représentant les salariés telle que prévue par l'article précité n'est pas applicable à la Société.

2.9. Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

La société ne remplissant pas les conditions imposées par l'article L. 225-23, alinéa 1 du Code de commerce (participation au capital des salariés supérieure à 3%), aucun Administrateur représentant les salariés actionnaires n'a été nommé.

2.10. Durée des mandats - Nombre d'actions minimum à détenir

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans comme l'autorisent la loi et les statuts.

Conformément à la recommandation R9 du Code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. PHARMAGEST INTERACTIVE estime que, compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de six années est de nature à favoriser l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Afin de garantir la stabilité du Conseil d'Administration, le renouvellement des Administrateurs est échelonné dans le temps.

Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

2.11. Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation R1 du code MiddleNext, chaque Administrateur, ancien ou nouveau, a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités incombant à chaque Administrateur.

Le Conseil d'Administration a fait évoluer son règlement intérieur pour l'adapter à la nouvelle rédaction de la recommandation de MiddleNext visant à s'assurer que chaque Administrateur respecte les règles de déontologie suivantes :

- Etre exemplaire et avoir à tout moment un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts éventuel (client, fournisseur, concurrent, consultant) ou avéré (autres mandats) le concernant et doit s'abstenir de voter, de participer à la délibération correspondante et à l'extrême, démissionner. L'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives, il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de deux autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe ;
- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, aux comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. A cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel à l'égard des tiers qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ;

- L'Administrateur doit :
 - S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquels (et dans la mesure où) il dispose, de par ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires. A cet égard, la société étant soumise à des obligations légales de communication à l'Autorité des Marchés Financiers de toutes opérations sur titres effectuées par les Administrateurs et les personnes qui lui sont liées, chaque Administrateur s'engage à informer le secrétariat du Conseil dans les 30 jours de la réalisation d'une telle opération.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.12. Conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE considère avoir un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts et veille à ce que les décisions des dirigeants soient prises dans l'intérêt social de la Société.

En conformité avec la recommandation R2 et respectant l'ensemble de la réglementation concernant les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales, il est amené à examiner annuellement ces conventions ainsi que les éventuels conflits d'intérêts pouvant exister entre les devoirs, à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

Par application du règlement intérieur du Conseil d'Administration, tout Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote, voire ne pas participer aux délibérations et à l'extrême, de démissionner.

Dans le cadre de sa vigilance, le Conseil s'emploie à améliorer les procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts et peut, s'il le juge opportun, recourir à une expertise indépendante.

En 2019, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE n'a détecté aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts privés.

2.13. Choix des Administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition du public conformément à la recommandation R8 du code MiddleNext et à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans la rubrique dédiée à la Gouvernance d'Entreprise au sein de l'espace Finance. Conformément à l'article R. 225-83 du Code de commerce, cette information peut être envoyée à l'actionnaire qui en fait la demande.

La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

2.14. Relation avec les actionnaires

Outre LA COOPERATIVE WELCOOP et les dirigeants fondateurs, PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas d'autres actionnaires significatifs. Conformément à la recommandation R12, les dirigeants du Groupe PHARMAGEST bénéficient de moments d'échanges, hors Assemblée Générale, avec les actionnaires significatifs. Par ailleurs, les dirigeants s'attachent au travers de l'organisation de l'Assemblée Générale à ce que ladite Assemblée soit matériellement accessible à tous.



3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.1. Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Les règles de composition du Conseil d'Administration ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquels ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les règles de détermination de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

En conformité avec la recommandation R7 du code MiddleNext, le règlement intérieur du Conseil d'Administration intègre les rubriques suivantes :

- La définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;
- Les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurances Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) ;
- Les évolutions au titre du code de déontologie.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans l'espace Finance, rubrique Gouvernance d'entreprise.

3.2. Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires dans un délai approprié avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés, dans un délai jugé suffisant, entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation R4 du code MiddleNext.

Enfin, un Administrateur peut, à sa demande, bénéficier d'une formation spécifique afin de renforcer ses connaissances liées à sa fonction d'Administrateur.

3.3. Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions ont été reprises et complétées par le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L. 225-35, alinéa 1 du Code de commerce).

En outre, conformément au règlement intérieur, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe PHARMAGEST.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation R5 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Entreprise ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

A l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois dans l'année, dont 1 réunion dite de travail. Le taux de participation de l'ensemble des Administrateurs a été de 96%. La participation par date de réunion est détaillée dans le tableau suivant :

Date de réunion	Nature de la réunion	Nombre de participants		Taux de participation (présents et représentés)
		Présents	Présents et Représentés	
29/03/2019	Conseil d'Administration	9	10	91%
27/06/2019	Réunion de travail	10	10	91%
	Conseil d'Administration	11	11	100%
20/09/2019	Conseil d'Administration	9	11	100%
06/12/2019	Conseil d'Administration	9	11	100%

La réunion de travail a permis de présenter aux membres du Conseil les différents projets de produits et services développés par la Société et ses filiales.

Les réunions du Conseil d'Administration ont abordé le suivi de la gestion courante et les orientations du Groupe sur des points significatifs. Lors de chaque Conseil, le Président du Conseil d'Administration a présenté le suivi des affaires en cours. Les points principaux débattus au cours des quatre Conseils ont été les suivants :

- Démission de Monsieur Thierry PONNELLE de ses mandats de Directeur Général Délégué et d'Administrateur ; pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018 ;
- Examen des comptes semestriels et du rapport semestriel, des situations trimestrielles et des documents de gestion prévisionnelle ;
- Examen régulier de la situation financière du Groupe et des projets d'investissements ;
- Fixation de la valeur de l'action dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle : proposition d'affectation du résultat, examen des mandats des Administrateurs, proposition du montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil et de leur répartition, fixation de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée, arrêté du projet des résolutions, du rapport annuel de gestion incluant la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), du rapport sur le gouvernement d'entreprise, point sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (« say on pay ») ;
- Définition des orientations stratégiques pour information et consultation du Comité d'Entreprise ;
- Examen d'un projet d'attribution d'options d'achat d'actions ;
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Auto-évaluation du Conseil d'Administration (fonctionnement et préparation des travaux) ;
- Autorisation et examen annuel des conventions réglementées.

3.4. Evaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE répond aux exigences de la recommandation R11. Le Conseil d'Administration procède à une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans et les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration sont abordés par les Administrateurs lors de chaque Conseil d'Administration (dans les questions diverses) sans nécessiter une mise à l'ordre du jour. Lorsque des points ont été soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat. Dans le cas contraire, la question est oralement posée par le Président afin de s'assurer qu'aucun point de dysfonctionnement n'a été reconnu.

La dernière évaluation formalisée a été réalisée au cours du Conseil d'Administration du 06 décembre 2019 par le biais d'un questionnaire nominatif adressé à chaque Administrateur. La prochaine interviendra au plus tard en décembre 2022.



3.5. Mise en place des comités

3.5.1. Principes

Conformément à la recommandation R6 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE en matière de comité spécialisé.

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE considère que sa structure et sa taille ne nécessitent pas la mise en place de comités spécialisés ad hoc tels qu'un Comité de Rémunération, un Comité des Nominations, ou encore un Comité Stratégique.

Les activités du Groupe PHARMAGEST, principalement l'édition et la commercialisation de logiciels en France, s'apparentent à des prestations de services n'ayant pas d'impacts environnementaux et sociétaux significatifs. Pour cette raison, le Groupe PHARMAGEST ne juge pas nécessaire la mise en place d'un Comité de suivi RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et confère au Directeur Général la charge du suivi de ces thématiques.

3.5.2. Le Comité d'Audit

Au regard de la réglementation applicable, PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006.

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leurs mises en œuvre sont conformes au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.

En 2019, le Comité d'Audit, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration, était ainsi constitué :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant au regard des critères du code MiddleNext, présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, préside le Comité d'Audit depuis le 1^{er} juillet 2015. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, le mandat de Madame LIGER a été renouvelé le 28 juin 2018 pour une durée de 3 années.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit est assuré par la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2019. Le taux de participation a été de 100%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Les principales missions du Comité d'Audit sont le suivi :

- Du processus de l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit toute autre mission qu'il juge opportune.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :

- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière ;
- Doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit :

- Réalise des revues trimestrielles, semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont de la publication le Document d'Enregistrement Universel et le rapport semestriel ;
- S'assure de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : *Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF* ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Suit la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission et tient compte, le cas échéant, des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- Approuve, le cas échéant, la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- Emet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.

Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit au cours de l'année 2019 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères ;
- Analyse des prises de participation de filiales ;
- Etude, sur présentation par les membres de la Direction Générale, des projets de croissance et des principaux contrats ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Suivi des plans d'actions prioritaires sur les aspects technologiques.

Les informations ayant pu être fournies oralement lors de ses réunions, le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité d'Audit par la remise au Président et au Directeur Général d'un compte-rendu à chacune des réunions.

Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2020 sont résumés ci-après :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui entreront dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST au cours dudit exercice ;
- Examen des conventions courantes.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs et rendent compte à la Direction Générale. Il est à noter que le Comité de Direction Financier et Social ou certains des membres de ce comité peuvent être directement sollicités par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Audit pour traiter de thématiques spécifiques.



3.6. Procédure d'évaluation par le Conseil d'Administration des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L. 225-39, deuxième alinéa du Code de commerce, le Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a mis en place une procédure de revue annuelle des conventions courantes conclues à des conditions normales par le Comité d'Audit.

Le Comité se réunit annuellement pour cette revue et a pour mission :

- D'effectuer une revue des critères de détermination des conventions courantes conclues à des conditions normales, afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés ;
- D'analyser plus particulièrement le caractère normal des conditions financières ;
- De soumettre à l'autorisation du Conseil les conventions ne répondant plus auxdits critères.

Le Comité d'Audit peut recueillir l'avis du collège des Commissaires aux Comptes en cas de doutes sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation.

La liste de l'ensemble des conventions revues par le Comité d'Audit ainsi que les résultats de l'évaluation et, le cas échéant, les propositions de révision des critères de ces conventions sont présentés chaque année au Conseil d'Administration qui se réunit à l'occasion de l'examen des comptes annuels, à l'exception de la revue des conventions courantes de l'exercice 2019 qui sera opérée par le Conseil d'Administration de juin 2020.

La procédure d'évaluation est mise en œuvre depuis cette date.

4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1. Politique de rémunération - Concernant les mandataires sociaux pris dans leur ensemble

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est établie par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une revue annuelle.

Elle a été établie en suivant les recommandations du code Middledent.

Intérêt social et objectifs de la politique de rémunération

La politique de rémunération de PHARMAGEST INTERACTIVE vise à garantir la pérennité de la société en faisant converger les intérêts de l'ensemble de ses mandataires sociaux vers la bonne conduite de ses projets et de sa stratégie commerciale tout en préservant l'intérêt général des autres parties prenantes.

La politique de rémunération appliquée aux dirigeants mandataires sociaux, directement en lien avec la stratégie du Groupe, soutient son modèle de développement.

Elle favorise une croissance harmonieuse, régulière et pérenne, à la fois sur le court et le long terme.

La volonté constante du Conseil d'Administration est d'inciter la Direction Générale autant à maximiser la performance de chaque exercice qu'à en assurer la répétition et la régularité, année après année.

Ces objectifs sont appliqués rigoureusement par le Conseil d'Administration dans le cadre de ses travaux, aussi bien lors de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux que pour les propositions de leurs montants respectifs de rémunération.

Processus de décision de la politique de rémunération

La politique de rémunération est établie et révisée par le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Elle est présentée aux actionnaires dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire chaque année et lors de chaque modification importante (**vote ex ante**).

En cas de refus d'approbation de la résolution, la politique de rémunération préalablement approuvée continue de s'appliquer.

Si aucune politique de rémunération n'a été précédemment approuvée, la rémunération est déterminée conformément à la rémunération attribuée au cours de l'exercice clos.

Si aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice clos, la rémunération est déterminée conformément aux pratiques existantes au sein de la société.

Ce refus oblige le Conseil d'Administration à présenter à la prochaine Assemblée Générale une politique de rémunération révisée, indiquant de quelle façon ont été pris en compte le vote des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'assemblée.

Un second vote (**vote ex post**) porte sur les rémunérations attribuées ou perçues au cours de l'exercice clos. Il se divise en deux volets.

- Le **premier vote ex post** porte sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux dirigeants, à raison du mandat, au cours de l'exercice écoulé, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle doit statuer sur les informations relatives aux rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux.

Si le projet de résolution est rejeté, le Conseil d'Administration doit soumettre une politique de rémunération révisée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale. En attendant le nouveau vote, les sommes versées aux Administrateurs sont suspendues.

Un nouveau vote négatif concernant la résolution sur la nouvelle politique de rémunération entraîne l'interdiction définitive de verser les rémunérations suspendues.

- Le **second vote ex post** porte sur les rémunérations individuelles de chaque dirigeant, au titre du mandat concerné.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé par des résolutions distinctes pour chaque mandataire social.

En cas de rejet de la résolution, les éléments fixes de rémunération restent acquis aux dirigeants mais les éléments de rémunération variables et exceptionnels ne peuvent pas leur être versés.

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts en matière de rémunération suivent les bonnes pratiques et les règles de déontologie mentionnées aux 2.11 et 2.12 du présent rapport.

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas constitué en son sein de Comité de Rémunération.

Modalités de prise en compte des salariés

Dans son processus de détermination et de révision, le Conseil d'Administration intègre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société en s'attachant à ce que les évolutions de rémunérations des mandataires sociaux conservent un caractère raisonnable au regard de l'activité et en adéquation avec les performances de l'entreprise.

Méthode d'évaluation des critères de performances pour les rémunérations variables

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Conseil d'Administration procède, une fois par an au moins, à une revue individualisée des critères de performance, tous quantifiables.

Critères de répartition des sommes fixes annuelles allouées par l'Assemblée Générale aux Administrateurs

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent la rémunération allouée aux membres du Conseil par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les principes de fixation des rémunérations allouées aux membres du Conseil, en conformité avec la recommandation R10 du code Middenext, sont les suivants :



- Les Administrateurs personnes physiques titulaires d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP ainsi que les Administrateurs personnes morales ne perçoivent pas de rémunération d'Administrateur.
- Les rémunérations allouées aux autres Administrateurs sont réparties suivant des critères tenant à l'éloignement géographique, à l'assiduité et au temps consacré par les Administrateurs à leurs fonctions.

Il est également tenu compte de la présence au Comité d'Audit et de la spécificité de la fonction au sein dudit Comité.

Modalités de modification de la politique de rémunération

Lorsque la politique de rémunération est modifiée, la description et l'exposé des motifs de toutes les modifications ainsi que la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée Générale font l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration et d'une mention expresse dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise puis d'un projet de résolution spécifique soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En 2019, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas substantiellement modifié sa politique de rémunération et considère, au regard des votes exprimés lors de la précédente Assemblée Générale que la politique de rémunération est adaptée à l'intérêt social de la société.

Modalités d'application de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nommés ou renouvelés

Les modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé sont identiques à celles applicables, mutatis mutandis, aux mandataires en fonction.

Dérogations à l'application de la politique de rémunération

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration peut déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

Cette dérogation ne peut résulter que d'une décision motivée du Conseil à la majorité qualifiée des 2/3, après avis des Commissaires aux Comptes de la Société.

Il peut être dérogé à tous les éléments de la politique de rémunération.

4.2. Politique de rémunération - Concernant les mandataires sociaux pris individuellement

4.2.1. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux non dirigeants

- Les Administrateurs personnes physiques n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP à concurrence :
 - De 250 € par séance aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète). Cette disposition est applicable à Monsieur François JACQUEL.
 - De 150 € par séance aux Administrateurs géographiquement proches. Cette disposition est applicable à Monsieur Daniel ANTOINE, Madame Marie-Louise LIGER, Madame Sophie MAYEUX, Madame Emilie LECOMTE, Madame Céline GRIS.
- Les Administrateurs membres du Comité d'Audit pour un montant annuel forfaitaire de 4 000 €. Madame Marie-Louise LIGER bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 10 000 € au titre de son mandat de Présidente du Comité d'Audit.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'année 2019 ont été intégralement payées au 31 décembre 2019.

Le montant global des rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'année 2020, proposé à l'Assemblée Générale du 29 juin 2020, reste fixé à 33 000 €.

4.2.2. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison du mandat concerné

Par application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, il vous est présenté la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que ladite rémunération est versée au titre du mandat social. Les personnes concernées sont :

- Le Président du Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Le ou les Directeurs Généraux Délégués.

La rémunération versée au titre du mandat social n'est constituée que d'une seule rémunération fixe. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient jusqu'à ce jour d'aucun autre élément de rémunération cité à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration se conforme aux principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants conformément à la recommandation R13 du code Middlednext.

Une politique de stabilité des rémunérations fixes versées aux dirigeants mandataires sociaux, pour leur mandat social, est adoptée.

Ainsi, les mandataires sociaux dirigeants perçoivent :

• Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration

La rémunération de Monsieur Thierry CHAPUSOT, au titre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration, a été fixée lors de sa nomination par décision du Conseil d'Administration du 5 novembre 2009, avec effet au 1^{er} janvier 2010, à 24 000 € bruts annuels.

Depuis cette date, aucune modification n'est intervenue, étant précisé que cette rémunération est identique à celle perçue depuis 2008 par Monsieur Thierry CHAPUSOT en sa qualité de Directeur Général.

• Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général

La rémunération de Monsieur Dominique PAUTRAT, au titre de son mandat social de Directeur Général, a été fixée lors de sa nomination par décision du Conseil d'Administration du 5 novembre 2009, avec effet au 1^{er} janvier 2010, à 24 000 € bruts annuels.

Depuis cette date, aucune modification n'est intervenue.

• Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué

La rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué, est fixée à 12 000 € bruts annuels depuis le 1^{er} janvier 2013 aux termes d'une décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012.

Depuis cette date, aucune modification n'est intervenue.

En 2019, les mandataires sociaux dirigeants n'ont pas bénéficié de rémunérations en actions.

La politique et les éléments de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, au titre des mandats, en 2020

• Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration

La rémunération de Monsieur Thierry CHAPUSOT, au titre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration, se poursuivra sans modification en 2020.



• **Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général**

La rémunération de Monsieur Dominique PAUTRAT, au titre de son mandat social de Directeur Général, se poursuivra sans modification en 2020, à l'exception de ce qui est exposé ci-après, concernant un projet d'attribution d'options d'achat d'actions de la Société.

• **Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué**

Pour 2020, il sera proposé au Conseil d'Administration de porter la rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, à 16 800 € en contrepartie de l'accroissement de ses responsabilités à l'international. En outre, Monsieur Denis SUPPLISSON pourra bénéficier du projet d'attribution d'options d'achat d'actions de la Société tel qu'exposé ci-dessous.

Projet d'attribution d'options d'achat d'actions de la Société

En 2020, un projet d'attribution d'options d'achat d'actions de la Société au bénéfice de trois dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs de moyen et long termes du Groupe et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires.

Etant rappelé qu'en 2014, les dirigeants mandataires sociaux ont été exclus du bénéfice du précédent plan exclusivement réservé à l'ensemble du personnel salarié du Groupe, l'attribution projetée de QUINZE MILLE (15.000) options d'achat d'actions de la Société à chacun permettra de s'attacher trois hommes de talent qui construisent et développent le Groupe PHARMAGEST et ses résultats depuis plus de 20 ans, à savoir :

- Monsieur Dominique PAUTRAT, entré dans le Groupe en 1988 ;
- Monsieur Denis SUPPLISSON, entré dans le Groupe en 1991 ;
- Monsieur Grégoire DE ROTALIER, entré dans le Groupe en 1994.

Le prix d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions de :

- l'article L. 225-177 du Code de commerce, à l'exception de toute décote ;
- l'article L. 225-179 du Code de commerce.

L'acquisition définitive des actions ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution.

Il n'y a pas de périodes de report éventuelles ni possibilité de restitution d'une rémunération variable au titre des mandats sociaux.

Il n'y a pas de rémunérations variables versées aux mandataires sociaux dirigeants au titre de leurs mandats.

4.2.3. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison d'un cumul du mandat social avec un contrat de travail

Conformément à la recommandation R15 du code Middlednext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité et autorisé le cumul des contrats de travail à durée indéterminée de Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON avec leurs mandats sociaux.

Monsieur Thierry PONNELLE, démissionnaire fin janvier 2019, était également concerné par cette disposition.

Cette décision est motivée au regard de l'ancienneté de ces dirigeants au sein de la société, de l'antériorité de leurs contrats de travail lors de leurs nominations comme mandataires sociaux, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société et de la faible rémunération de leurs mandats eu égard aux risques encourus et à leurs responsabilités.

Outre la rémunération fixe précitée afférente au mandat social, conformément aux objectifs de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie par le Conseil d'Administration, la Société attribue au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, une rémunération au titre du contrat de travail comprenant :

- **Une rémunération fixe**

La rémunération fixe doit être le reflet des responsabilités du mandataire social dirigeant, au titre de son contrat de travail, de son niveau d'expérience et de ses compétences.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un véhicule de fonction** moyennant décompte de l'avantage en nature correspondant.

- **Un régime de protection sociale complémentaire**

Le dirigeant mandataire social continue d'être assimilé à un cadre dirigeant lui permettant de continuer de bénéficier du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un intéressement-participation** calculé selon les mêmes modalités que l'ensemble des salariés de la société.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un régime de retraite supplémentaire (article 83 CGI)** souscrit auprès de SWISS LIFE calculé au taux de 8% sur le salaire annuel brut limité à la tranche C.

Les montants figurent au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Des indemnités de licenciement, de départ ou mise à la retraite, contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence**

En cas de départ et selon les motifs de celui-ci, il ne sera versé au dirigeant mandataire social que les seules indemnités de licenciement, sauf faute grave ou lourde, ou de départ ou mise à la retraite dues au titre du contrat de travail à l'exclusion de toute indemnité due au titre du mandat social.

Ces indemnités, étant attachées uniquement à la rupture du contrat de travail et en stricte application de la Convention Collective Nationale SYNTEC et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de PHARMAGEST INTERACTIVE, sont dues en tout état de cause par application des règles d'ordre public du Droit du travail.

Elles ne sont soumises à aucune autre condition que celles prévues par la Convention Collective Nationale ou les accords susvisés.

En cas de cessation du contrat de travail, la contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence serait versée au titre du contrat de travail, conformément aux dispositions de la Convention Collective Nationale SYNTEC, sauf si le dirigeant mandataire social était libéré de l'application de la clause.

Cette clause n'est pas applicable en cas de départ ou mise à la retraite : aucune indemnité de non-concurrence ne serait versée dans cette situation.

A l'exception de la clause de non-concurrence rémunérée consentie au profit de Monsieur Dominique PAUTRAT, à savoir une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculé sur la base de la moyenne des salaires des 12 derniers mois.

- **Une rémunération variable annuelle**

La rémunération variable annuelle a pour objectif d'inciter les mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs contrats de travail, à atteindre les objectifs annuels de performance qui leur sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.

Elle est fonction de critères précis d'évaluation de la performance déterminés en début d'année par le Président du Conseil d'Administration, directement corrélés avec les indicateurs de performance de l'entreprise dans le cadre du périmètre de responsabilités associé aux bénéficiaires.



Le référentiel est constitué du reporting interne aux normes 99.02, les modalités de calculs sont les suivantes :

- Pour Monsieur Dominique PAUTRAT : en fonction de l'atteinte de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe PHARMAGEST. Cette rémunération peut évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI ;
- Pour Monsieur Denis SUPPLISSON : en fonction de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) de l'activité Pharmacie Europe (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI), et sur un objectif lié aux concrétisations de dossiers de croissances externes sur le périmètre de la Pharmacie en Europe.

En 2019, les modalités définies dans le contrat de travail des dirigeants ont été appliquées.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

En 2020, les modalités de la rémunération variable annuelle ci-dessus exposées continueront à s'appliquer, sans modification.

La rémunération variable annuelle ne peut excéder le montant de la rémunération fixe.

• Une rémunération de long terme « Long Term Bonus »

La rémunération de long terme des mandataires sociaux dirigeants est directement liée à l'évolution sur le moyen et le long terme des performances de la Société et à l'atteinte d'objectifs mesurés au regard de la réalisation du business plan du Groupe pour la période 2017-2020.

Le Conseil d'Administration considère que l'atteinte de ces objectifs, appréciés sur une longue période et reconduits sur plusieurs plans, est garante d'une croissance équilibrée et continue du Groupe, profitable aux salariés et aux actionnaires.

La rémunération variable de long terme, autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2018, allouée à Messieurs PAUTRAT et SUPPLISSON, dans le cadre de leurs contrats de travail, est fonction de la réalisation de l'atteinte des objectifs fixés sur une durée de quatre années (période 2017-2020) :

- Pour Monsieur Dominique PAUTRAT, une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 € à un maximum de 350 000 € bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux, et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe WELCOOP ;
- Pour Monsieur Denis SUPPLISSON, une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 € à un maximum de 180 000 € bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité de la Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

Les montants figurent au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

En 2020, les modalités de la rémunération de long terme ci-dessus exposées continueront à s'appliquer, sans modification.

• Une rémunération exceptionnelle

En cas d'événement particulier le justifiant, le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, se réserve la possibilité de décider de verser, à un ou plusieurs mandataires sociaux dirigeants, une rémunération exceptionnelle, au titre de son contrat de travail.

La proposition du Président doit être motivée.

Le Conseil d'Administration analyse et décide les différentes composantes de cette rémunération, élément par élément, puis de manière globale, afin d'obtenir les équilibres appropriés entre rémunération fixe et variable, à court et à long terme.



4.2.4. Durée des mandats et contrats de travail

La durée des mandats est :

- **Pour le Président du Conseil d'Administration :**

Monsieur Thierry CHAPUSOT est nommé Président du Conseil d'Administration pour une durée de son mandat d'Administrateur (6 ans) qui expirera en 2020, avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

- **Pour le Directeur Général :**

Monsieur Dominique PAUTRAT est nommé Directeur Général pour une durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry CHAPUSOT.
Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.
Monsieur PAUTRAT n'assumant pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- **Pour le ou les Directeurs Généraux Délégués :**

Monsieur Denis SUPPLISSON est nommé Directeur Général Délégué pour la durée du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry CHAPUSOT.
Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général.
Si sa révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts.

- **Pour tous les autres Administrateurs :**

La durée du mandat est fixée à 6 ans. Chaque Administrateur est révocable à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les contrats de travail de Messieurs PAUTRAT et SUPPLISSON sont à durée indéterminée.
Les conditions de résiliation des contrats de travail sont conformes au Code du Travail.

4.2.5. Engagements de la société

Les mandataires sociaux dirigeants ne bénéficient pas :

- D'engagements pris par la Société (ou par une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle) correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, à l'exception des articles 83 du CGI et la clause de non-concurrence dont bénéficie Monsieur Dominique PAUTRAT précités.
- De droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

4.2.6 Engagements et droits conditionnels

La société n'attribue pas d'engagements et droits conditionnels.

4.3. Indemnités de non-concurrence

Lorsque la politique de rémunération prévoit des indemnités représentant la contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, leur versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite.



4.4. Publicité de la politique de rémunération

La politique de rémunération soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires, accompagnée de la date et du résultat du dernier vote de l'Assemblée Générale sur les résolutions mentionnées à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, est rendue publique sur le site internet de la Société : <https://pharmagest.com>.

4.5. Rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

PHARMAGEST INTERACTIVE se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2019	2018
CHAPUSOT Thierry - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000

	2019	2018
PAUTRAT Dominique - Directeur Général / Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	269 253	253 813
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	269 253	253 813

	2019	2018
PONNELLE Thierry - Directeur Général Délégué / Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	35 256	125 520
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	35 256	125 520

	2019	2018
SUPPLISSON Denis - Directeur Général Délégué / Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	225 237	208 317
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	225 237	208 317

⁽¹⁾ Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON ont bénéficié d'un contrat « article 83 » pour lequel PHARMAGEST INTERACTIVE verse des cotisations de 8% calculées sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. PHARMAGEST INTERACTIVE supporte et paye auprès de la compagnie "Swiss Life" la totalité des cotisations dues à ce titre. Soit un montant total versé au titre de 2019 de :

- 17 792 € au profit de Monsieur Dominique PAUTRAT,
- 1 848 € au profit de Monsieur Thierry PONNELLE,
- 15 976 € au profit de Monsieur Denis SUPPLISSON.

⁽²⁾ Il a été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 29 mars 2018, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2017-2020), les objectifs étant liés pour Dominique PAUTRAT au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe WELCOOP, et pour Denis SUPPLISSON au business plan de l'activité de la Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux. Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, en 2021, étant précisé que le règlement sera assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions au moment du versement de la prime. Les primes seront provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année considérée. Seules les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice et dont les montants ne sont pas susceptibles d'évolution sont renseignées quelle que soit la date de versement.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000	24 000	24 000

PAUTRAT Dominique Directeur Général / Administrateur	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	172 000	172 000	165 501	165 501
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	45 000	40 000	34 000
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	6 000
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
Intéressement participation	12 946	12 946	14 904	14 904
Prévoyance et frais de santé	4 908	4 908	4 413	4 413
Avantage en nature (véhicule)	5 399	5 399	4 995	4 995
TOTAL	269 253	264 253	253 813	253 813

PONNELLE Thierry Directeur Général Délégué / Administrateur	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	15 542	11 386	78 908	78 908
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	11 000	11 000	16 750	16 750
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	1 000	1 000	12 000	12 000
Intéressement participation	6 525	6 525	11 871	11 871
Prévoyance et frais de santé	478	478	2 079	2 079
Avantage en nature (véhicule)	711	711	3 912	3 912
TOTAL	35 256	31 100	125 520	125 520

SUPPLISSON Denis Directeur Général Délégué / Administrateur	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	133 200	133 200	128 400	128 400
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	60 000	62 000	34 000	26 000
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	12 800	12 800
Mandat social ⁽¹⁾	12 000	12 000	12 000	12 000
Intéressement participation	11 318	11 318	13 083	13 083
Prévoyance et frais de santé	4 216	4 216	3 531	3 531
Avantage en nature (véhicule)	4 503	4 503	4 503	4 503
TOTAL	225 237	227 237	208 317	200 317

⁽¹⁾ Au titre du vote « ex-post », il est précisé que les montants versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2019, au titre de leurs mandats sociaux, sont conformes aux décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2019 dans le cadre du vote « ex-ante ».

⁽²⁾ La part des rémunérations variables versées de Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON s'élèvent respectivement à 17%, 35% et 27% de leurs rémunérations totales au titre de l'exercice.

⁽³⁾ Les montants dus au titre de la rémunération variable annuelle correspondent aux montants prévus pour l'atteinte de l'objectif à 100%. Les montants versés correspondent au montant calculé au regard du taux de réalisation de l'objectif.

⁽⁴⁾ Il est rappelé qu'il avait été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 29 mars 2018, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2017-2020). Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, en 2021, étant précisé que le règlement sera assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions. Les primes ont été provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année considérée. En 2019, la provision au profit de Messieurs PAUTRAT et SUPPLISSON s'élèvent respectivement à 51 063 € et 94 696 €.



PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas eu recours à la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues - Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0

ANTOINE Daniel	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	750	900
Autres rémunérations	4 000	4 000
TOTAL	4 750	4 900

LIGER Marie-Louise - Administrateur indépendant	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	750	900
Autres rémunérations	14 000	14 000
TOTAL	14 750	14 900

JACQUEL François	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	750	1 000
Autres rémunérations	4 000	4 000
TOTAL	4 750	5 000

LHOTE Anne	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0

MAYEUX Sophie - Administrateur indépendant	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	600	900
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	600	900

LECOMTE Emilie	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	600	750
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	600	750

GRIS Céline - Administrateur indépendant	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	450	300
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	450	300

Tableau 4 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019		X		X		X		X
PAUTRAT Dominique								
Directeur Général Administrateur Date de début de mandat : Nommé Administrateur le 19/06/2009 et Directeur Général Administrateur le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X	X ⁽¹⁾	
PONNELLE Thierry								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 30/05/2002 Date fin de mandat : 23/01/2019	X		X			X		X
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010 et ensuite Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 01/01/2013 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X		X

⁽¹⁾ Clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.

PHARMAGEST INTERACTIVE a considéré que le maintien du contrat de travail de Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON (ceux-ci étant titulaires d'un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.



4.6 Informations complémentaires au titre de l'article L. 225-37-3 du Code du Commerce

Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽¹⁾	2019	2018	2017	2016	2015
Thierry CHAPUSOT	0,63	0,66	0,67	0,70	0,69
Dominique PAUTRAT	6,49	6,42	6,03	6,07	6,04
Denis SUPPLISSON	5,58	5,03	4,67	4,56	4,56
Thierry PONNELLE	NA	3,45	3,48	3,68	3,54

Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽¹⁾	2019	2018	2017	2016	2015
Thierry CHAPUSOT	0,77	0,79	0,81	0,84	0,84
Dominique PAUTRAT	7,87	7,69	7,28	7,30	7,31
Denis SUPPLISSON	6,76	6,03	5,64	5,49	5,52
Thierry PONNELLE	NA	4,13	4,20	4,43	4,29

⁽¹⁾ Pour le calcul de la moyenne et de la médiane de la rémunération, ont été pris en compte au titre de la rémunération le salaire brut annuel régularisé en Equivalent de Temps Plein pour la partie correspondant au salaire de base, majoré des indemnités journalières Sécurité Sociale et Prévoyance perçues et déduction faite des indemnités de départ en retraite. Les salariés pris en compte sont les salariés présents toute l'année, hors stagiaires, alternants et dirigeants mandataires sociaux. La rémunération des dirigeants prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, mandat social, avantages en nature. Intéressement, participation et variable pluriannuel non inclus.

	2019	2018	2017	2016	2015
Evolution annuelle de la rémunération des mandataires ⁽¹⁾	-15,14%	7,30%	2,49%	0,79%	2,00%
Evolution des performances du Groupe ⁽²⁾	7,15%	11,31%	13,17%	12,99%	11,97%
Evolution de la rémunération moyenne des salariés ⁽³⁾	3,86%	2,51%	3,55%	-0,31%	1,17%

⁽¹⁾ La rémunération prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, mandat social, avantages en nature. Hors intéressement, participation et variable pluriannuel. L'information au titre de 2019 s'apprécie au regard du départ de Monsieur T. PONNELLE.

⁽²⁾ Evolution des performances de la société basée sur l'évolution en pourcentage du résultat net consolidé des activités poursuivies (normes IFRS).

⁽³⁾ Evolution de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants.

La rémunération totale des mandataires sociaux respecte la politique de rémunération adoptée, et contribue aux performances à long terme de la société via la stabilisation de ses cadres dirigeants. Les critères de performance ont été appliqués conformément aux modalités prévues par la politique de rémunération.

PHARMAGEST INTERACTIVE ne constate pas d'écarts par rapport à sa procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

4.7 Rémunérations versées aux mandataires sociaux des sociétés contrôlant PHARMAGEST INTERACTIVE

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

4.7.1 Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez MARQUE VERTE SANTE, société mère de PHARMAGEST INTERACTIVE

Aucune rémunération de quelque sorte n'est versée aux mandataires sociaux de MARQUE VERTE SANTE. Les personnes concernées par un mandat de mandataire social chez MARQUE VERTE SANTE sont :

- CHAPUSOT Thierry - Président du Directoire ;
- PAUTRAT Dominique - Membre du Directoire ;
- LHOTE Anne - Membre du Directoire ;
- MOREAUX Hugues - Président du Conseil de Surveillance ;
- ANTOINE Daniel - Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP - Membre du Conseil de Surveillance.

4.7.2 Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE

Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry - Président du Directoire ^{(1) (2)}	2019	2018
Rémunération fixe	275 000	267 000
Rémunération variable annuelle	42 500	50 000
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	54 000	54 000
Avantage en nature (véhicule)	8 892	8 358
TOTAL	380 392	379 358

PAUTRAT Dominique - Membre du Directoire	2019	2018
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	0	0
TOTAL	24 000	24 000

LHOTE Anne - Membre du Directoire ^{(1) (2)}	2019	2018
Rémunération fixe	170 000	170 000
Rémunération variable annuelle	35 800	40 000
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	2 696	2 360
TOTAL	232 496	236 360



⁽¹⁾ Monsieur Thierry CHAPUSOT (depuis 2010) et Madame Anne LHOTE sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un contrat « article 83 » au titre de LA COOPERATIVE WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès de la compagnie « Swiss Life » des cotisations de 8% assises sur le total de leurs rémunérations dans la limite de la tranche C.

⁽²⁾ Concernant le montant de la rémunération variable pluriannuelle, il est rappelé qu'il avait été décidé d'allouer à Monsieur Thierry CHAPUSOT et Madame Anne LHOTE, par autorisation du Conseil de Surveillance du 30 mars 2018, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'engagement à long terme (2017-2020), les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe WELCOOP sur quatre années.

Le Groupe PHARMAGEST souhaite ne pas rendre publics certains critères qualitatifs étant précisé que ces critères ont été préétablis et définis de manière précise mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Rémunérations allouées aux membres du Conseil et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues - Président du Conseil de Surveillance	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (mandat de président)	113 784	113 784
TOTAL	113 784	113 784

ANTOINE Daniel - Vice-Président du Conseil de Surveillance	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 484	993
TOTAL	1 484	993

JACQUEL François - Membre du Conseil de Surveillance	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	2 939	1 305
TOTAL	2 939	1 305

LECOMTE Emilie - Membre du Conseil de Surveillance	2019	2018
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	905	836
TOTAL	905	836

5. Les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Par application de l'article L. 225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. La Société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

6. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions qui prévoient les modalités

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 20.3 des statuts et sont aussi régies par l'article R. 225-85 du Code de commerce.

7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique concernent la structure du capital telle qu'exposée dans le rapport de gestion.

8. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée en cas d'augmentation de capital

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale n'est actuellement en cours de validité.



21.5 Projet du texte des résolutions

PPHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLEE DE SAINT-CLOUD 54600 VILLERS-LES-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 JUIN 2020

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net de 17 953 104,44 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 114 556 € et qui ont donné lieu à un impôt de 38 185 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Quitus aux Administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉOLUTION***Affectation du résultat et fixation du dividende***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 17 953 104,44 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 953 104,44 €
Report à nouveau	54 442 446,86 €
À la disposition des actionnaires	72 395 551,30 €
Dividende (0,90 € par action)	13 656 712,50 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	58 738 838,80 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 0,90 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 3 juillet 2020 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide que le montant correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement de la distribution sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Il peut être imposable, sur option de l'actionnaire, au barème progressif. Dans ce dernier cas, le dividende est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2016	0,65 €	0,65 €	0,65 €
31/12/2017	0,75 €	0,75 €	0,75 €
31/12/2018	0,85 €	0,85 €	0,85 €

CINQUIÈME RÉOLUTION***Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements auxquels les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve ce rapport et la convention avec la Société MARQUE VERTE SANTE qui y est mentionnée et prend acte des informations données dans ce même rapport sur les conventions et engagements précédemment approuvés et qui se sont poursuivis au cours dudit exercice.

SIXIÈME RÉOLUTION***Renouvellement du mandat de Monsieur Daniel ANTOINE en qualité d'Administrateur***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel ANTOINE.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.



SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Thierry CHAPUSOT en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry CHAPUSOT.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur François JACQUEL en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur François JACQUEL.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de LA COOPERATIVE WELCOOP en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIÈME RÉOLUTION

Nomination de Monsieur Grégoire DE ROTALIER en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, nomme pour une durée de six ans, Monsieur Grégoire DE ROTALIER demeurant à PESSAC (33600) 12, Avenue Roger Chaumet, en qualité d'Administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et non remplacement du Commissaire aux comptes suppléant

Les mandats de la société anonyme BATT AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société REVILEC AUDIT & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration avec la présente Assemblée, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires :

- décide de renouveler la société anonyme BATT AUDIT à NANCY (54000) 58 Boulevard d'Austrasie, dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- décide de ne pas reconduire le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société REVILEC AUDIT & ASSOCIES et de ne pas pourvoir à son remplacement par application des dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE requises par l'article L.225-37-3 du Code de commerce

En application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce telles que présentées en « Section 4 - Rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration

En application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, tels que présentés en « Section 4 - Rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 à Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général

En application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général, tels que présentés en « Section 4 - Rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué

En application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué, tels que présentés en « Section 4 - Rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 à Monsieur Thierry PONNELLE, Directeur Général Délégué jusqu'au 23 janvier 2019

En application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry PONNELLE, Directeur Général Délégué jusqu'au 23 janvier 2019, tels que présentés en « Section 4 - Rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.



DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE, soit le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le ou (les) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) et les Administrateurs, telle que présentée en « Section 4 - Rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer à 33 000 € le montant de la rémunération versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions pour l'année 2020.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ainsi qu'au règlement européen n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 16 avril 2014, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'achat par PHARMAGEST INTERACTIVE de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre d'actions maximum de 1 517 412 actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, est fixé à 80 000 000 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de division, de regroupement de titres et de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. Plus généralement, le montant maximal de l'opération et le nombre maximal d'actions rachetées seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de :

- Mettre en œuvre la présente autorisation s'il le juge opportun ;
- Déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum) ;
- Fixer et ajuster le nombre d'actions sur lequel portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme ;
- Effectuer par tout moyen d'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre de bourse ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Conclure tout accord notamment le contrat de liquidité, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tout organisme et notamment de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article L. 225-212 du Code de commerce ;
- Et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 28 décembre 2021 ; elle met fin et remplace à compter de ce jour toute autorisation antérieure de même objet.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des dirigeants-mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 à L. 225-186-1 du Code de commerce, à consentir au bénéfice de trois dirigeants-mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à savoir :
 - Monsieur Dominique PAUTRAT, entré dans le Groupe en 1988,
 - Monsieur Denis SUPPLISSON, entré dans le Groupe en 1991,
 - Monsieur Grégoire DE ROTALIER, entré dans le Groupe en 1994,des options donnant droit à l'acquisition d'actions existantes de la Société provenant de rachat d'actions effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi ;
- décide qu'ils bénéficieront chacun de QUINZE MILLE (15 000) options d'achat d'actions de la Société ;
- décide que l'acquisition définitive des options d'achat consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution ;
- décide que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions prévues par :
 - l'article L. 225-177 du Code de commerce mais à l'exception de toute décote ;
 - l'article L. 225-179 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées par la loi et par les statuts, pour fixer les autres conditions et modalités d'attribution des options et notamment pour :

- déterminer les modalités des opérations et fixer les conditions dans lesquelles seront consenties ces options,
- décider l'interdiction éventuelle de revente de tout ou partie des titres.



Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation qui aura été faite de cette autorisation dans les conditions prévues à l'article L. 225-184, alinéa 1 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration sera valable pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

21.6 Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2020	Le 14 mai 2020
Le chiffre d'affaires du premier semestre 2020	Le 05 août 2020
Les résultats semestriels 2020	Le 25 septembre 2020
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020	Le 18 novembre 2020
Le chiffre d'affaires annuel 2020	Le 04 février 2021
Les résultats annuels 2020	Au plus tard le 30 avril 2021





PHARMAGEST

Plus de technologie pour plus d'humain

5 allée de Saint Cloud
54 600 Villers-lès-Nancy

Tél. : 0820 90 81 00
Fax : 03 83 15 98 05

www.pharmagest.com